
Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 27 avril 2018

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 7)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 7)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 7)
<i>Communication</i> de monsieur le Président relative à la composition des commissions thématiques	(p. 8)
<i>Approbation</i> du procès-verbal de la séance publique du 22 janvier 2018	(p. 8)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par la Commission permanente du 26 février 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 modifiée (dossier n° 2017-2691)	(p. 8)
<i>Comptes-rendus</i> des décisions prises par monsieur le Président :	
- en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2017-2369 du 6 novembre 2017 et n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 (dossier n° 2018-2692)	(p. 8)
- en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 et n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 - (dossier n° 2018-2693)	(p. 10)
<i>Désignation</i> de représentants au sein du :	
- conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2 - (dossier n° 2018-2710)	(p. 24)
- comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - (dossier n° 2018-2694)	(p. 25)
- Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - (dossier n° 2018-2777)	(p. 42)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein du :	
- conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - (dossier n° 2018-2734)	(p. 76)
- Secrétariat permanent pour la prévention des risques dans l'agglomération lyonnaise (SPIRAL) - (dossier n° 2018-2739)	(p. 84)
- conseil d'administration du collège Jean Renoir - (dossier n° 2018-2727)	(p. 88)
<i>Question orale</i> du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain – Projet régional de santé.)	
* présentation	(p. 98)
* annexe	(p. 101)

Les textes des délibérations n° 2018-2691 à 2018-2774, 2018-2776 et 2018-2777 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 31.

N° 2018-2691	Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 26 février 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 -	(p. 8)
N° 2018-2692	Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2017-2369 du 6 novembre 2017 et n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 - Période du 1er au 28 février 2018 -	(p. 8)
N° 2018-2693	Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2005-0003 du 16 janvier 2015 et n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 -	(p. 10)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2018-2694	<i>Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 25)
N° 2018-2695	<i>Dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique, de vélos cargos et de vélos pliants - Attribution d'aides pour l'année 2018 -</i>	(p. 26)
N° 2018-2696	<i>Marché de mise à disposition de mobiliers urbains supports d'information et prestations de services de mobilité avec la société JC Decaux - Approbation des conditions générales d'accès et d'utilisation du service Vélo'v et du service de location de longue durée de vélos à assistance électrique -</i>	(p. 32)
N° 2018-2697	<i>Modèle de déplacements multimodal partenarial Modely - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Conventions de partenariat, de groupement de commandes et de financement pour la gestion métier, informatique et l'utilisation du modèle - Demande de subventions -</i>	(p. 36)
N° 2018-2698	<i>Plan de mobilité inter-entreprises de l'est lyonnais - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne -</i>	(p. 91)
N° 2018-2699	<i>Projet européen CoGO covoiturage et gouvernance - Attribution d'une subvention à l'Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement (AURAE) -</i>	(p. 37)
N° 2018-2700	<i>Lyon 2°, Lyon 3° - Exploitation des gares routières de Lyon Perrache et de Lyon Part-Dieu - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 91)
N° 2018-2701	<i>Renouvellement des portiques, potences et hauts-mâts (PPHM) de la signalisation verticale et du jalonement des voies rapides - Autorisation de signer un accord cadre à bons de commande de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 38)
N° 2018-2702	<i>Travaux de pavage et de dallage sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 2 - Autorisation de signer un accord cadre à bons de commande de travaux suite à une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 91)
N° 2018-2703	<i>Tunnel sous Fourvière - Travaux imprévus suite à accident - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 91)
N° 2018-2704	<i>Desserte du secteur de Peyssillieu - Approbation du bilan de concertation et convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et d'indemnisation en nature -</i>	(p. 39)
N° 2018-2705	<i>Champagne au Mont d'Or - Requalification des rues Dominique Vincent, Champfleury, Dellevaux et Lanessan - Approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 91)
N° 2018-2706	<i>Charly - Aménagement du parc de stationnement Melchior Philibert - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 91)
N° 2018-2707	<i>Marcy l'Etoile - Avenues Marcel Mérieux et Jean Colomb - Approbation du programme et individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 91)
N° 2018-2708	<i>Tassin la Demi Lune - Requalification de la rue Mermet - Approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse -</i>	(p. 40)
N° 2018-2709	<i>Mions - Requalification de l'avenue des Tilleuls - Approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 92)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2018-2710	<i>Conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2 - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 24)
N° 2018-2711	<i>Lyon 8° - Compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) pour les années 2015, 2016 et 2017 de la convention publique d'aménagement conclue avec la Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL) portant sur le lotissement la Buire Rockefeller : programme Bioparc - Approbation de l'avenant n° 4 -</i>	(p. 92)
N° 2018-2712	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Evolution du GIP Maison Lyon pour l'emploi en GIP Grand Lyon insertion pour l'emploi - Approbation d'un avenant à la convention constitutive du GIP et adhésion au nouveau GIP -</i>	(p. 11)

N° 2018-2713	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Insertion - Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) - Approbation d'un avenant à la convention entre la Métropole de Lyon et l'Etat -</i>	(p. 92)
N° 2018-2714	<i>Insertion - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - Avenant technique et ajustement de la programmation pour l'année 2017 -</i>	(p. 92)
N° 2018-2715	<i>Déploiement de services métropolitains aux petites et moyennes entreprises (PME) - Attribution de subventions à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) - Année 2018 -</i>	(p. 92)
N° 2018-2716	<i>Pôles de compétitivité Axelera, Cara et Tenerrdis - Attribution de subventions aux sociétés C3 Europe pour son projet Agregre2, Sector Group pour son projet Star et Combo Solutions pour son projet Matibat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 92)
N° 2018-2717	<i>Entrepreneuriat en économie sociale et solidaire - Attribution de subventions aux structures coopératives d'activité et d'emploi (CAE), aux incubateurs, à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) GRAP, aux associations de l'Union régionale des SCOP, RESEAU, Le CentSept et Rhône développement initiative (RDI) pour leurs programmes d'actions 2018 -</i>	(p. 20)
N° 2018-2718	<i>Les Rendez-vous Carnot - Edition 2018 - Attribution d'une subvention à l'Association des instituts Carnot pour l'organisation de la 11° édition du salon d'affaires du 17 au 18 octobre 2018 à Lyon -</i>	(p. 93)
N° 2018-2719	<i>Attribution d'une subvention à l'association La Cuisine du Web pour l'organisation de la 6° édition de l'événement BlendWebMix à Lyon les 24 et 25 octobre 2018 -</i>	(p. 22)
N° 2018-2720	<i>Lyon - Festival Nuits sonores - Attribution d'une subvention à l'association Arty Farty pour l'organisation de la 8^{ème} édition du Forum European Lab du 7 au 9 mai 2018 -</i>	(p. 93)
N° 2018-2721	<i>Centre de congrès de la Cité internationale de Lyon - Désignation du délégataire - Approbation de la convention de délégation de service public -</i>	(p. 23)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2018-2722	<i>Transport par véhicule des élèves et étudiants handicapés de leur domicile à leur établissement scolaire - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres -</i>	(p. 67)
N° 2018-2723	<i>Règlement métropolitain du transport des élèves et étudiants en situation de handicap -</i>	(p. 67)
N° 2018-2724	<i>Modernisation et professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) - Attribution d'une subvention aux associations Rhône développement initiative (RDI), France Alzheimer Rhône et au Centre communal d'action sociale (CCAS) de Corbas pour l'année 2018 - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 93)
N° 2018-2725	<i>Actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon - Subventions 2018 - Avenants 2018 aux conventions triennales conclues avec l'association Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion (ARALIS) et le Foyer Notre-Dame des sans-abris (FNDSA) -</i>	(p. 70)
N° 2018-2726	<i>Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Programmation et engagement financier 2018 - Demande de participation financière -</i>	(p. 71)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2018-2727	<i>Neuville sur Saône - Conseil d'administration du collège Jean Renoir - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 88)
N° 2018-2728	<i>Sport - Clubs sportifs amateurs de haut niveau - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2017-2018 -</i>	(p. 93)
N° 2018-2729	<i>Sport - Clubs sportifs de bassins de vie - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2017-2018 -</i>	(p. 88)
N° 2018-2730	<i>Pôle métropolitain - Attribution de subventions dans le cadre du Jazz Day 2018 et de la résonance à la Biennale des arts du cirque de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) -</i>	(p. 94)
N° 2018-2731	<i>Lieux de spectacle vivant et collectif artistique - Attribution de subventions pour l'année 2018 -</i>	(p. 90)
N° 2018-2732	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Lyon bande dessinée organisation (LBDO) pour l'organisation de la journée professionnelle du Festival de BD 2018 -</i>	(p. 94)
N° 2018-2733	<i>Givors, Lyon 7°, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne - Collèges publics - Dotations complémentaires -</i>	(p. 94)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2018-2734	<i>Conseil d'administration du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 76)
N° 2018-2735	<i>Délégations d'attributions accordées par le Conseil de la Métropole au Président - Modification n° 2 de la délibération n° 2017-1975 du Conseil du 10 juillet 2017 - Abrogation de la délibération n° 2017-2369 du 6 novembre 2017 -</i>	(p. 76)
N° 2018-2736	<i>Rapport annuel 2017 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) -</i>	(p. 94)
N° 2018-2737	<i>Prise en charge exceptionnelle des amendes pour infraction au code de la route -</i>	(p. 94)
N° 2018-2738	<i>Association la Gourguillonaise - Attribution d'une subvention de fonctionnement - Année 2018 -</i>	(p. 80)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2018-2739	<i>Secrétariat permanent pour la prévention des risques dans l'agglomération lyonnaise (SPIRAL) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 83)
N° 2018-2740	<i>Appel à manifestation d'intérêt économie circulaire, zéro gaspillage - Attribution de subventions aux porteurs de projet - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 84)
N° 2018-2741	<i>Collecte séparée des déchets diffus spécifiques - Revalorisation du barème de soutien aux collectivités - Avenant à la convention avec la société EcoDDS -</i>	(p. 94)
N° 2018-2742	<i>Rillieux la Pape - Déchèterie - Extension et réhabilitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 94)
N° 2018-2743	<i>Albigny sur Saône, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Limonest, Lissieu, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or - Plan départemental-métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée (PDMIPR) - Approbation du réseau -</i>	(p. 95)
N° 2018-2744	<i>Préservation et valorisation de la trame verte - Convention-cadre de partenariat avec le CEN Rhône-Alpes pour la période 2018-2020 - Attribution de subventions au CEN Rhône-Alpes, à la LPO du Rhône, à la FRAPNA du Rhône, à Arthropologia, à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône, à la Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, au CDRP et au CBNMC -</i>	(p. 95)
N° 2018-2745	<i>Cailloux sur Fontaines, Charbonnières les Bains, Chassieu, Corbas, Craponne, Dardilly, Décines Charpieu, Fleurieu sur Saône, Ecully, Feyzin, Fontaines Saint Martin, Francheville, Genay, La Tour de Salvagny, La Mulatière, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, Vénissieux - Projets nature - Espaces naturels sensibles (ENS) 2018 - Plateau des Grandes Terres, vallon du ruisseau des Échets, vallons de Serres, des Planches et de la Beffe, vallon de l'Yzeron, plateau des Hautes Barolles, plateau de Méginand, Sermenaz, vallon des Torrières, Biézin nature et Yzeron aval - Conventions de délégation de gestion avec les Communes -</i>	(p. 95)
N° 2018-2746	<i>Curis au Mont d'Or, Lyon, Vénissieux - Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions aux Communes de Curis au Mont d'Or et Vénissieux et aux associations La Légumerie, Vol'Terre Part-Dieu et le Passe-jardins -</i>	(p. 96)
N° 2018-2747	<i>Politique agricole - Axe 5 relatif à la préparation de l'avenir par le renforcement des liens avec la recherche, l'innovation et avec les acteurs agricoles - Attribution de subventions aux organisations professionnelles agricoles pour leurs actions 2018 -</i>	(p. 87)
N° 2018-2748	<i>Actions et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon dans le domaine de la gestion des eaux pluviales et des ruissellements, de l'eau potable et l'assainissement - Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 96)
N° 2018-2749	<i>Réhabilitation et grosses réparations des bassins et ouvrages de l'ancien Département du Rhône - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 96)
N° 2018-2750	<i>Réhabilitation des réseaux dans le périmètre des captages - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 96)
N° 2018-2751	<i>Lissieu - Reconstruction de la station d'épuration de Lissieu Bourg - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 96)
N° 2018-2752	<i>Saint Didier au Mont d'Or - Station de pompage des Ardelets - Travaux de rénovation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 96)

N° 2018-2753	<i>Givors - Eaux usées - Réhabilitation des réseaux visitables du centre-ville - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 97)
N° 2018-2754	<i>Attribution d'une subvention au Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) pour son programme d'actions 2018 - Adhésion à la charte assainissement non collectif (Qualit'ANC) -</i>	(p. 95)
N° 2018-2755	<i>Coopération décentralisée - Nouveau programme 3F avec la Région Haute-Matsiatra sur 3 ans - Année 1 - Mise en place d'une filière d'assainissement intégrée pour la Commune de Fianarantsoa à Madagascar - Attribution d'une subvention - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 95)
N° 2018-2756	<i>Pierre Bénite, Oullins - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie - Convention particulière de financement des mesures supplémentaires de réduction des risques à la source - Attribution d'une subvention d'équipement à la société ARKEMA -</i>	(p. 87)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2018-2757	<i>Délégation des aides à la pierre 2015-2020 - Bilans 2017 - Parc public et parc privé - Avenants n° 4 aux conventions de délégation pour l'année 2018 - Programme d'actions territorial 2018 - Individualisation totale d'autorisations de programme -</i>	(p. 42)
N° 2018-2758	<i>Actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon - Mobilisation de l'offre de logements dans le parc existant, adaptation des logements au vieillissement et au handicap, prévention et lutte contre la précarité énergétique - Attribution de subventions 2018 aux associations -</i>	(p. 48)
N° 2018-2759	<i>Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) - Convention de partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 48)
N° 2018-2760	<i>Volet habitat du plan climat - Dispositif Ecoréno'v - Évolution du règlement des aides aux travaux du parc privé - Création d'une aide à l'audit énergétique pour les maisons individuelles - Attribution d'une subvention à l'association Oikos - Individualisation d'une autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 49)
N° 2018-2761	<i>Sécurité des équipements gaz dans les logements - Convention de partenariat avec Gaz réseau distribution France (GRDF) et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) -</i>	(p. 97)
N° 2018-2762	<i>Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie - Accompagnement des riverains ayant des prescriptions de travaux sur leur habitation privée existante - Autorisation de signer un accord-cadre à la suite d'un appel d'offres ouvert -</i>	(p. 97)
N° 2018-2763	<i>Bron - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Opération urgente de démolition dans le cadre du protocole de préfiguration - Parilly UC1 - Attribution d'une subvention d'équipement à Lyon Métropole habitat - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 50)
N° 2018-2764	<i>Vénissieux - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Opération urgente de démolition dans le cadre du protocole de préfiguration - Barres 1 à 21 rue Gaston Monmousseau - Attribution d'une subvention d'équipement à Immobilière des chemins de fer (ICF) - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 50)
N° 2018-2765	<i>Vénissieux - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Opération urgente de démolition dans le cadre du protocole de préfiguration - Minguettes Darnaise - Attribution d'une subvention d'équipement à Grand Lyon habitat - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 50)
N° 2018-2766	<i>Lyon 9° - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Opération urgente de démolition dans le cadre du protocole de préfiguration - La Duchère Sauvegarde - Barres 520 et 530 - Attribution d'une subvention d'équipement à Grand Lyon habitat - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 50)
N° 2018-2767	<i>Bron, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fontaines sur Saône, Givors, Grigny, Lyon, Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Priest, Vaulx en Velin, Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Définition du cadre d'intervention de la Métropole de Lyon pour le financement des programmes d'actions annuels au titre de l'année 2018 - Délégation à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif -</i>	(p. 97)
N° 2018-2768	<i>Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Contribution de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 54)
N° 2018-2769	<i>Saint Genis Laval - Aménagement des voies de desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B - Approbation du programme, d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec les Hospices civils de Lyon et d'une convention de financement avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 59)

N° 2018-2770	<i>La Mulatière, Oullins - Zone d'aménagement concerté (ZAC) la Saulaie - Bilan de la concertation préalable - Prise en considération du processus d'évaluation environnementale - Approbation du dossier de création de la ZAC - Lancement de la consultation d'aménageurs -</i>	(p. 60)
N° 2018-2771	<i>Vénissieux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Vénissy - Compte-rendu financier au concédant - Année 2017 - Perception du solde de la subvention dans le cadre de la convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) -</i>	(p. 98)
N° 2018-2772	<i>Lyon 3° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Approbation de l'avenant n° 2 au traité de concession -</i>	(p. 64)
N° 2018-2773	<i>Lyon 1^{er}, Lyon 2° - Cœur Presqu'île - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 65)
N° 2018-2774	<i>Lyon 4° - Aménagement de la petite place de la Croix-Rousse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 98)
N° 2018-2775	<i>Lyon 2° - Pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache - Requalification du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP), réaménagement et piétonisation de la voûte ouest - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	retiré
N° 2018-2776	<i>Cailloux sur Fontaines, Charly, Collonges au Mont d'Or, Fontaines sur Saône, Montanay, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rochetaillée sur Saône, Saint Genis les Ollières, Sathonay Camp, Solaize - Application de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) dans la Métropole de Lyon - Pack ADS - Convention avec les communes -</i>	(p. 98)
N° 2018-2777	<i>Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) – Désignation de représentants du Conseil</i>	(p. 42)

Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président

Le vendredi 27 avril 2018 à 12 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. LE PRÉSIDENT : Bonjour à toutes et à tous. Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je demande aux élus qui n'auraient pas émarginé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Madame Peillon, vous avez la parole. Parlez fort et distinctement afin de vous faire entendre avec plus de succès que moi.

(Madame Sarah Peillon est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneire, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhlich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

M. LE PRÉSIDENT : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Brumm (pouvoir à M. Da Passano), Mmes Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), Laurent (pouvoir à Mme Peillon), Gandolfi (pouvoir à M. Bret), Frih (pouvoir à M. Desbos), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Képénékian (pouvoir à Mme Brugnera), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Pouzol (pouvoir à M. Eymard), Bernard (pouvoir à Mme Runel), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Tifra), MM. Chabrier (pouvoir à Mme Jannot), Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme Lecerf), Curtelin (pouvoir à M. Moretton), Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Gardon-Chemain (pouvoir à Mme Maurice), MM. Girard (pouvoir à M. Martin), Guillard (pouvoir à M. Hugué), Hamelin (pouvoir à M. Fromain), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Lecerf (pouvoir à M. Butin), MM. Millet (pouvoir à M. Bravo), Moroge (pouvoir à M. Odo), Odo (pouvoir à M. Charmot), Mme Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Roustan (pouvoir à M. Artigny), Rudigoz (pouvoir à Mme Frih), Mme Runel (pouvoir à Mme Peillon), M. Sannino (pouvoir à Mme Gailliout), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cochet), MM. Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), Vial (pouvoir à M. Curtelin).

**Communication de monsieur le Président
Modification de la composition des commissions thématiques**

M. LE PRÉSIDENT : Quelques communications sur la mise à jour de la composition des commissions. Conformément à la délibération n° 2015-0006 du Conseil du 16 janvier 2015 procédant à la création de 7 commissions thématiques à caractère permanent, je vous informe que :

- monsieur André Gachet se déclare non inscrit et fait le choix de siéger en commission Développement solidaire et action sociale,
- madame Corinne lehl –Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines– demande à siéger en commission Développement solidaire et action sociale,
- madame Nathalie Perrin-Gilbert –Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines– demande à siéger en commission Urbanisme, habitat, logement et politique de la ville.

Ces modifications sont sans incidence sur le nombre de sièges dont dispose le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines dans les commissions thématiques du Conseil.

Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication et vous rappelle que la composition des commissions thématiques est à votre disposition sur le site extranet Grand Lyon Territoires, page Vie institutionnelle.

(Acte est donné).

Approbation du procès-verbal de la séance publique du 22 janvier 2018

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 22 janvier 2018. Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil

N° 2018-2691 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 26 février 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 26 février 2018 en vertu de la délégation d'attribution que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2018-2691.

La Conférence des Présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, comme à chaque séance, le groupe GRAM refusera de prendre acte des décisions prises par la Commission permanente, à laquelle nous ne reconnaissons pas légitimité à délibérer puisqu'elle ne représente pas notre Conseil métropolitain mais émane uniquement de l'exécutif. Cette commission est pour nous une confusion entre pouvoir exécutif et délibératif, ce qui est contraire aux principes démocratiques. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

Comptes-rendus des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil

N° 2018-2692 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2017-2369 du 6 novembre 2017 et n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 - Période du 1^{er} au 28 février 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} au 28 février 2018 en vertu de la délégation d'attribution accordée au Président et qui font l'objet du dossier 2018-2692.

La Conférence des Présidents a retenu une intervention de six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames, messieurs, depuis 2014, vous entendez le groupe Synergies-Avenir s'exprimer sur ce que nous considérons comme une atteinte à la démocratie de proximité, une attaque envers les Communes dans l'organisation de la société française par la non-représentation des Communes au Conseil métropolitain de 2020.

Le mode électoral imposé par ordonnance pour les élections métropolitaines de Lyon en 2020, en excluant les Communes de la gouvernance métropolitaine, éloignera davantage les habitants de l'institution métropolitaine dont l'intérêt et le rôle demeurent encore incompris et nous le regrettons. Une grande majorité de citoyens reconnaît la Commune comme repère et référence intangibles, un réel échelon démocratique ; en effet, la loi lui donne compétence générale.

L'exclusion des représentants des Communes, pourtant élus par leurs concitoyens, des instances décisionnelles de la Métropole de Lyon est inacceptable et conduit, à terme, à la disparition des Communes. En effet, toute tentative de dissolution de la Commune dans une collectivité engendre une tutelle d'une collectivité sur une autre, ce qui est anticonstitutionnel. Ceci constitue à la fois un renversement de la logique selon laquelle les groupements sont des outils au service des Communes et une atteinte aux principes démocratiques qui historiquement régissent la République décentralisée.

Le Ministre de l'Intérieur, monsieur Gérard Collomb, a lui-même reconnu un hiatus, une incohérence, fruit de ce scrutin lors du Congrès des Maires en novembre 2017. Il a reconnu qu'il ne pouvait être concevable de voir une Commune représentée au Conseil de la Métropole par un membre de son opposition municipale.

Nous savons que la Métropole de Lyon ne grandira pas sans les Communes au cours des décennies qui s'annoncent. Nous ne grandirons pas sans les citoyens qui y vivent, des citoyens écartés, expulsés, dépossédés de leur vote pour désigner leurs représentants municipaux, pourtant élus au suffrage universel afin de les représenter et de les défendre au sein du Conseil métropolitain.

Cette conviction, les autres métropoles de France restées EPCI la partagent avec nous. Elles aussi, contraintes de désigner leurs Conseillers au suffrage universel direct en 2020, se sont mobilisées pour que le Sénat adopte –ce qu'il a fait le 5 avril dernier– une proposition de loi abrogeant l'article 54 de la loi MAPTAM. Elles ont donc rejeté ce qui est imposé à la Métropole de Lyon –et désormais seulement à Lyon– qui se voulait pourtant être un modèle pour toutes les métropoles de France.

Alors que nous avons déjà le soutien de 32 Communes de notre Métropole, signataires du Manifeste des 30, alors que nous pouvons compter sur l'Association des Maires de France qui refuse la volonté à peine voilée de programmer la disparition des Communes, le vote du Sénat du 5 avril ouvre une brèche pour atteindre l'objectif que chaque Commune ait un siège pour que tous les citoyens soient représentés équitablement.

Le groupe Synergies-Avenir, constant dans son analyse et ses prises de position, transmettra sous quelques jours une proposition de loi visant à améliorer le système électoral de 2020, portant notamment la représentation de chaque Commune tout en respectant le principe de l'élection des autres Conseillers métropolitains élus au suffrage universel, proportionnellement à la population.

Monsieur le Président, nous vous demandons de porter cette revendication légitime : une Commune, un siège, auprès du Ministre de l'Intérieur, avec nos propositions dans un calendrier défini. Un texte devra être présenté aux ordres du jour du Sénat et de l'Assemblée nationale au cours des deux prochains mois. Nous tenons à ce que ce calendrier, certes très serré, soit tenu d'ici la fin de l'été, pour qu'enfin nous puissions, sur le long terme, poursuivre ensemble la construction de la Métropole de Lyon dans une atmosphère sereine et ainsi traduire l'accord de gouvernance signé entre nous et parrainé par Gérard Collomb, qui engage à modifier le mode de scrutin pour aboutir à une Commune, un siège.

Vous le savez, rien n'est plus inefficace que les lois générales, uniformisantes, balayant les atouts de chacun. Elles renforcent d'abord l'anonymat, le désintérêt, le désenchantement, la frustration et enfin les résistances. Nous en sommes là. Rien n'est plus indispensable que de créer, rassembler, expérimenter, décider et diffuser une vision, une conviction, une cause commune.

Faisons de la Métropole de Lyon un modèle qui repose sur ces cinq piliers, répondant à la quête de sens à laquelle doivent s'employer l'action publique et l'action politique. Les citoyens du XXI^e siècle attendent cela, ils exigent cela. Soyons unis et responsables définitivement et réunissons Communes et Ville centre pour faire une Métropole.

Monsieur le Président, nous sollicitons une réponse et une position de votre part sur cette légitime revendication que nous rappelons une fois de plus.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, monsieur le Premier Vice-Président, monsieur le Président du groupe Synergies-Avenir, comme cela vient d'être rappelé, le groupe Synergies-Avenir s'interroge, depuis que la Métropole est constituée, sur les dispositions électorales définies par ordonnance pour le prochain renouvellement électoral de 2020.

Nous le savons tous, la Métropole est le fruit d'une longue histoire depuis sa naissance en 1969. Cette histoire est d'abord celle de la Communauté urbaine de Lyon qui s'est toujours construite en étroite collaboration avec les Communes et dans un dialogue toujours constructif. Depuis 2015, nous sommes devenus une Métropole, collectivité territoriale à statut de plein exercice, et je crois que nous pouvons tous nous en féliciter. En effet, nous voyons aujourd'hui que la fusion du Département du Rhône et de la Communauté urbaine permet de définir des politiques publiques plus lisibles et plus efficaces pour nos habitants.

Je souhaite pour ma part que nous poursuivions ce travail de construction métropolitaine ; je l'ai rappelé à de nombreuses reprises lors de mes visites dans les différents territoires, en particulier dans les Communes dont les Maires font partie du groupe Synergies-Avenir. Comme vous, je pense que les Communes restent le maillon essentiel de la démocratie locale à ne pas remettre en cause, nous l'avons d'ailleurs écrit dans notre accord de gouvernance.

Sur la question posée concernant le mode électoral des futurs Conseillers métropolitains en 2020, je souhaite apporter les éléments de réponse suivants.

D'abord, sur les modalités de représentation et de répartition des sièges : dans une collectivité territoriale, à la différence d'un établissement public de coopération intercommunale, l'assemblée délibérante n'est pas composée de représentants de collectivités membres mais de représentants des citoyens élus sur la base de circonscriptions territoriales à définir, avec une répartition de sièges par circonscription garante du principe d'égalité devant le suffrage. C'est le cas par exemple au sein des Départements et des Régions. La Métropole de Lyon, nouvelle collectivité territoriale, relève des mêmes principes ; nous en avons souvent parlé.

Selon une jurisprudence jusqu'à présent constante du Conseil constitutionnel, la répartition des sièges au sein d'un organe délibératif élu au suffrage universel doit se faire sur une base essentiellement démographique. Vous ne remettez pas en cause ce principe mais vous demandez qu'une proposition de loi soit déposée afin d'améliorer le système actuel pour répondre à vos préoccupations.

Pour répondre à votre sollicitation, je ne peux que réitérer l'engagement que j'ai pris ici-même le 10 juillet 2017 et que je vous résume : nous avons convenu de la mise en place d'un groupe de travail avec la direction générale des collectivités locales, chargé d'étudier les dispositions législatives proposées par le groupe Synergies-Avenir et les améliorations possibles du rôle de la Conférence métropolitaine des Maires dans les processus de décision, pour un vote avant mars 2020. Deux réunions ont eu lieu. Après échanges avec les élus et audition de leurs exposés, les Maires ou leurs représentants demandent à la direction générale des collectivités locales de proposer un modèle délibératif adapté à la situation de la Métropole de Lyon, qui pourrait être transposé dans l'ensemble des grandes métropoles de France.

Les propositions doivent intervenir au plus tard avant mai 2018 pour une application avant l'échéance de 2020. Je comprends votre impatience, il nous faut aller vite. Je vous confirme donc que je continuerai dans les semaines qui viennent à vous accompagner dans vos démarches auprès du ministère de l'Intérieur.

Tels sont les éléments d'information que je souhaitais vous apporter.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. le Conseiller MILLET : On ne peut pas vous laisser parler tous les deux seuls.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur, je peux répondre à la question qui m'est posée comme je le fais depuis de nombreux mois. Vous avez déjà eu l'occasion de vous exprimer sur des tas de rapports et je ne doute pas une seconde que vous reviendrez sur les sujets que vous souhaitez aborder, comme vous le faites régulièrement lors des Conseils. J'ai la maîtrise du Conseil et de son ordre du jour. Vous me laisserez au moins cet avantage. Je vous remercie.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

N° 2018-2693 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2005-0003 du 16 janvier 2015 et n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général du code des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017 et qui font l'objet du dossier numéro 2018-2693.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents

N° 2018-2712 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Evolution du GIP Maison de l'emploi et de la formation de Lyon en GIP Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi - Approbation d'un avenant à la convention constitutive du GIP - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Glatard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2712. Madame Glatard, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, avec cette délibération, nous abordons une nouvelle étape de la politique métropolitaine d'insertion pour l'emploi. Avant de vous parler plus en détail du GIP (groupement d'intérêt public) qui vous est proposé aujourd'hui, je voudrais rappeler succinctement le rôle de chef de file de la Métropole pour l'insertion sur son territoire, induit par la loi portant généralisation du RSA et je parle donc du pacte territorial métropolitain.

Au-delà de son obligation légale, le PTI (pacte territorial pour l'insertion) est l'outil de structuration des partenariats et d'installation d'une gouvernance partagée du PMI'e sur l'ensemble des orientations qu'on peut regrouper dans le développement de l'offre d'insertion par l'entreprise, de la construction d'une offre de service orientée vers l'accès à l'activité –on a eu l'occasion d'en parler à de multiples reprises– pour porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire ; et c'est bien l'objet du GIP qui sera développé tout à l'heure.

Aux côtés de l'Etat, de Pôle emploi, de la Région et des organismes payeurs, c'est l'occasion et le lieu pour la Métropole de formaliser des engagements communs et d'organiser un dialogue avec l'ensemble des Communes sur les questions d'insertion et d'emploi.

Les Communes sont associées à différents niveaux dans ce PTI, avec un comité de pilotage plénier pour suivre sa mise en œuvre et qui regroupe l'intégralité des partenaires signataires, un Bureau stratégique resserré d'environ une vingtaine de personnes qui pilotera les orientations et les moyens dédiés, donc les signataires obligatoires bien entendu, en plus, des Communes qui ont, sur leur territoire, des difficultés accrues dans ce domaine de l'insertion et un représentant de territoires qui sont un peu moins touchés par les problématiques de l'insertion ; enfin, des comités consultatifs locaux qui assureront l'animation de la dynamique locale, les priorités, les initiatives à l'échelle de la CTM (Conférence territoriale des Maires).

Si le PTI est l'organisation d'une gouvernance partagée du PMI'e avec les Communes, le GIP est la structure opérationnelle qui renforcera le développement d'une offre d'insertion par l'entreprise au profit des demandeurs les plus éloignés de l'emploi dont, entre autres, les bénéficiaires du RSA.

Le GIP interviendra sur l'ensemble des missions qui peuvent répondre à cet objectif. On peut citer rapidement le portage des postes clés, la charte des 1 000 entreprises pour l'emploi, les filières métiers, la facilitation des clauses des marchés dans les marchés publics voire privés, mais il y a encore bien d'autres missions.

Cette structure s'articulera avec les acteurs du territoire, en particulier les Communes lorsqu'elles portent un service emploi. L'animation du réseau de professionnels et la coordination des différentes modalités d'intervention sera assurée par des postes de coordinateurs territoriaux portés par le GIP, ce GIP qui rassemble des partenaires institutionnels –les mêmes que j'ai pu citer pour le PTI, donc l'Etat, la Région pour la formation professionnelle, Pôle emploi qui est le premier opérateur du service public de l'emploi– ; ces partenaires institutionnels seront les garants du déploiement d'un service d'intérêt général et qui reprend bien notre orientation du PMI'e : porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

Il existe un GIP qui est la Maison de Lyon pour l'emploi et qui rassemble des partenaires institutionnels que j'ai cités tout à l'heure. Ce GIP lyonnais a démontré son opérationnalité et les efforts de rationalisation ont été réalisés afin de ne pas faire porter des actions purement lyonnaises à la structure métropolitaine proposée. C'est ainsi que l'association ALLIES et la mission locale de Lyon sortiront de la gouvernance de ce GIP et auront des missions complémentaires ou à part.

Sur la composition, nous retrouvons les membres constitutifs obligatoires et fondateurs : la Métropole pour 48 %, l'État pour 10 %, Pôle emploi pour 10 % et la Ville de Lyon pour 12 % ; les membres constitutifs à leur demande :

les Communes volontaires pour 12 % et la Région pour 4 % et, enfin, les membres associés qui sont les Chambres consulaires pour 4 %.

En ce qui concerne le calendrier, l'installation du GIP se fera à l'été 2018 pour permettre la création des mises en opérationnalité au début de l'année 2019.

En ce qui concerne le budget, il faudra consacrer une enveloppe approximative de 4 M€ qu'on peut comparer à celle de l'Office du tourisme ou encore de l'ADERLY ; ces dépenses sont, pour l'essentiel, des frais de personnels et de locaux par exemple et les recettes prévisionnelles viennent de la Ville de Lyon, la Métropole, du Fonds social européen, de l'Etat et des prestations des clauses dans les marchés. Un diagnostic a été réalisé en fonction des missions attachées aux protocoles des PLIE, qui permettra aussi d'envisager la manière dont on pourra reprendre les personnels qui sont aujourd'hui dédiés dans les PLIE.

Enfin, un comité stratégique des entrepreneurs va être prochainement installé, piloté par notre collègue Gilles Pillon, afin d'essayer la démarche de la charte des 1 000 entreprises pour l'emploi.

Pour terminer, on a réfléchi à un dispositif d'évaluation qui est en cours d'élaboration et qui pourra vous être expliqué prochainement.

Voilà, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Glatard. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, nous interviendrons sur ce sujet au nom de notre groupe ainsi qu'au nom du groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Depuis déjà quelque temps maintenant, les problèmes liés à l'emploi et à l'insertion sont régulièrement au centre de l'actualité, aussi bien locale que nationale. Ils ont toujours été pour nous une préoccupation constante et le sont d'autant plus qu'ils sont, comme aujourd'hui, amplifiés par un contexte global.

Notre Métropole a fait le choix de mettre en place une intelligence métropolitaine sur ces sujets afin de gérer de manière unifiée et cohérente des problématiques connexes telles que le RSA et les aides aux entreprises. Ce choix se concrétise par une évaluation continue de notre part pour être toujours plus efficaces sur ces sujets. C'était par exemple le cas en 2015 lorsque nous avons décidé de mettre en place un programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) et c'est aussi le cas avec les différents développements au sein même de ce PMI'e. J'en veux pour preuve le rapport d'aujourd'hui relatif à l'évolution du GIP Maison de l'emploi et de la formation de Lyon en GIP Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi.

Cet outil pertinent a su faire ses preuves grâce à des professionnels efficaces –et je peux témoigner en ce qui concerne le territoire lyonnais–. Lui permettre d'élargir son champ d'action à tout le territoire métropolitain est une bonne décision qu'il convient de saluer. L'enjeu de ce GIP élargi sera d'adapter ses services à un territoire plus vaste et, en conséquence, à des acteurs multiples et notamment les Communes.

Cette évolution a pour objectif l'efficacité de l'action en direction des acteurs économiques et permettra de renforcer le déploiement de l'offre d'insertion par l'entreprise. Cela permettra également d'optimiser les moyens et de réduire la charge administrative grâce à une structure unique sur le territoire métropolitain. Cette transformation s'inscrit ainsi dans une logique d'envergure métropolitaine qui renforce le lien entre les différents territoires de notre Métropole.

Nous tenons cependant à rester vigilants quant aux moyens qui seront alloués à cette structure et, plus largement, au PMI'e afin de toujours proposer des actions de qualité. Pour autant, il apparaît que ce soit le cas dans ce rapport avec pas moins de 400 000 € alloués par la Métropole au GIP, lui permettant de s'installer confortablement.

Nous ne doutons pas que cette dynamique sera maintenue à l'avenir. Il en est de même pour tout ce qui concerne la nécessaire continuité entre les plans locaux d'insertion par l'économie (PLIE) qui vont prendre fin cette année et le pacte territorial pour l'insertion (PTI) qui devra soutenir des orientations similaires au niveau métropolitain.

En clair, nos deux groupes sont favorables à ce rapport qui va contribuer à concrétiser, sur tout le territoire, le PMI'e et l'accès à l'entreprise.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Desbos. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, je rappelle qu'il y avait une note au rapporteur qui précisait le nouveau nom du GIP.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés se félicite de la mise en oeuvre de ce nouveau groupement d'intérêt public dans lequel la Métropole accroît sa participation et qui s'ouvre à plusieurs Communes du territoire.

Nous pensons que cette dynamique est de nature à répondre aux questions essentielles de l'accès et du retour à l'emploi pour des populations en grande souffrance sociale, tout en permettant aux entreprises d'être accompagnées dans leur développement local et leur recrutement de personnels compétents, ces derniers étant formés en synergie avec leurs besoins locaux et en proximité.

À cet égard, nous apprécions que cette Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi mobilise les entreprises afin de créer les conditions d'un développement du territoire inclusif, en phase avec les réalités sociales, ce qui, de notre point de vue, offre les meilleures conditions d'accès à l'emploi pour nos concitoyens les plus fragiles.

Parmi les axes de travail de ce GIP, quelques-uns ont retenu notre attention :

1° - L'analyse de l'activité économique des territoires. En effet, ceci est essentiel pour optimiser et adapter les actions à engager ;

2° - L'anticipation des mutations économiques du territoire, ce qui permettra de préparer les populations, d'une part, et de réduire ainsi les périodes sans emploi, d'autre part ;

3° - L'accompagnement des personnes à la recherche d'une formation. En effet, nombreux sont les salariés qui se retrouvent en difficulté car ils n'ont pas eu les moyens ni les ressources pour pouvoir faire face à ces évolutions ;

4° - Le développement de la gestion territorialisée des ressources humaines. Là, je formulerai une observation : toute GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) territoriale mérite qu'on intègre dans la réflexion les organisations syndicales de salariés présentes sur un territoire ;

5° - La lutte contre les discriminations à l'embauche. Je me permettrai de souligner en particulier les femmes isolées, les minorités visibles et les personnes en situation de handicap ;

6° - L'égalité professionnelle et la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Bien entendu, nous y sommes tout à fait favorables mais soyons prudents quant aux conséquences de l'égalité femme/homme vis-à-vis de l'exposition aux risques professionnels qu'ils soient physiques ou psychiques. Il serait plus approprié de s'appuyer sur le principe d'équité professionnelle.

Bien entendu, nous voterons ce rapport.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Quatre minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PIETKA : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, la délibération soumise à notre approbation est l'évolution du GIP Lyon Maison pour l'emploi en un GIP métropolitain pour l'insertion et l'emploi. Si vous le voulez bien, mon propos sera plus généralement axé sur les trois délibérations relatives au PMI'e et au PTI.

La façon dont l'outil GIP évolue est un choix de l'exécutif métropolitain que notre groupe votera *nolens volens*, autrement dit –pour les non-latinistes– comme un moindre mal, mais sans grand enthousiasme. Au travers des trop nombreuses pages de cette première délibération et des suivantes, usant d'une novlangue en vogue dans toutes les technostructures, les Cabinets et autres découvreurs de choses déjà découvertes, il s'agit finalement de points très simples que l'on pourrait résumer ainsi : on rappelle que la Métropole a pris la main sur le social et l'insertion, chose incontestable ; on se dote de l'outil qui convient pour gérer cela et ce sera la transformation du GIP ; on emploie des personnels *ad'hoc* chargés de faire le lien entre le monde économique et les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA essentiellement, alors que des spécialistes de la relation entreprises existent déjà depuis longtemps sur nos territoires, dans les Communes, chez les partenaires de l'insertion dont les missions locales, acteur numéro un de l'emploi des jeunes. On n'a donc pas découvert l'Amérique !

On étend à tout le territoire de la Métropole la manne des fonds européens, en conservant –il est vrai– une attention particulière pour les villes qui comptent le plus de public déshérité ; je pense à l'est lyonnais qui concentre pauvreté, isolement et exclusion, à un point tel d'ailleurs que ses élus avaient créé, il y a plus de vingt ans, le PLIE Uni-est. Au fil de ces délibérations, on assure bien entendu les Communes et les partenaires que tous seront associés et entendus et c'est bien sûr notre souhait également.

Au-delà de ce raccourci, je voudrais faire quelques remarques sur les principaux axes du PMI'e :

- développer l'offre d'insertion par les entreprises : je crois qu'il ne suffit pas d'affirmer cela pour que les entreprises deviennent soudainement le bras armé de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi. Que nous le voulions ou non, elles seront comme toujours portées vers les publics les plus immédiatement employables et les CLEE (chargés de liaison entreprises-emploi) n'y changeront rien, même s'ils connaissent particulièrement bien leur territoire. Vous leur assignez comme mission avant tout d'être au service du développement économique ;

- développer une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA : même si vous affirmez vouloir l'élargir à d'autres publics, vous vous concentrez sur vos compétences obligatoires. Or, outre les inégalités territoriales que nous craignons, notre sentiment profond est que l'effort doit porter en priorité et plus que jamais sur les moins de 25 ans, en mettant en œuvre toute la palette d'outils à notre disposition sur nos territoires respectifs, pour éviter à tous ces jeunes en échec scolaire, en rupture sociale ou familiale de se retrouver sans perspective. Il serait en effet inacceptable d'attendre que ces publics en grandes difficultés conjuguées atteignent l'âge du RSA alors que nous disposons de moyens bien rôdés pour les remettre en piste auparavant ;

Vous ne l'ignorez pas, nous avons dans nos villes, nos quartiers, des opérateurs historiques qui ont une connaissance du terrain telle qu'ils sont capables de faire du cas par cas –de la dentelle–, de détecter des problèmes émergents, de mobiliser en quelques coups de téléphone les autres intervenants du quartier, de loger un jeune en errance ou de mettre un mineur à l'abri en quelques heures. Alors, de grâce, ne nous privez pas de nos précieux opérateurs de terrain et ne les sacrifiez pas sur l'autel de la réussite économique.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Pietka. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, depuis l'adoption du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi, la Métropole développe une politique d'insertion ambitieuse.

Pour poursuivre la mise en œuvre du PMI'e, la Métropole fait le choix de faire évoluer la Maison Lyon pour l'emploi en une structure métropolitaine d'insertion pour l'emploi.

Cette structure unique permettra le déploiement d'une offre d'insertion par l'entreprise. Cette structure métropolitaine d'insertion pour l'emploi aura pour vocation à porter en particulier l'axe 1 du PMI'e et permettra de mobiliser des entreprises du territoire en faveur de l'emploi des publics qui en sont les plus éloignés, notamment les bénéficiaires du RSA. Cette structure jouera aussi une action de coordination des acteurs du territoire. L'animation de la communauté des professionnels du territoire doit ainsi accompagner l'objectif de dynamisation des parcours et d'évolution des modalités et outils d'accompagnement en proximité des territoires.

Cette évolution vise ainsi à permettre la construction d'une offre de service en direction des demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi.

Je me félicite du choix fait par la Métropole de créer, sur la base du groupement d'intérêt public préexistant, cette nouvelle structure intercommunale. Nous y voyons plusieurs intérêts :

- une équité territoriale sur l'ensemble de la Métropole. Il est important que certaines Communes, concernées elles aussi par des enjeux importants de chômage de longue durée, puissent bénéficier de cet outil métropolitain ;

- une montée collective en compétences des partenaires de l'emploi et l'insertion sur les questions de relations aux entreprises et, inversement, une prise en compte des spécificités des publics en insertion dans leur chemin vers l'entreprise. Il ne suffit pas de parler de freins vers l'emploi pour que les personnes accèdent à l'emploi. Un accompagnement dans l'entreprise est souvent nécessaire et c'est ce lien de proximité et d'échange de pratiques que va permettre le GIP qui peut donner une ambition nouvelle aux politiques d'insertion. C'est donc une bonne nouvelle.

Cependant, nous voudrions faire quelques observations concernant les perspectives d'évolution de cette structure.

Le premier point concerne la gouvernance au sein du GIP. Les statuts prévoient un Bureau, un conseil d'administration, c'est normal, mais il nous paraît important que les choix en matière de politique d'insertion soient pris à la Métropole et pas uniquement au sein d'une structure externe. La Métropole a annoncé la mise en place d'une instance de gouvernance dotée d'une assemblée plénière et d'un Bureau stratégique.

Il est essentiel que les grands choix stratégiques en matière d'insertion et le pilotage restent bien à l'échelle de la Métropole et ne se déportent pas sur le GIP. C'est la collectivité qui doit assurer le pilotage politique en tant que chef de file de la politique d'insertion, le risque étant de réduire la politique d'insertion métropolitaine au seul premier axe du PMI'e et d'oublier en particulier l'axe 2 qui est l'accompagnement socioprofessionnel nécessaire pour accompagner les publics vers l'emploi. Le PMI'e comporte bien deux volets, il faut aussi que la gouvernance des politiques d'insertion, en dialogue avec les Communes, respecte l'équilibre de ces deux axes.

Sur la gouvernance toujours, il faut que les Communes disposent d'une vraie place à la gouvernance du GIP et que le poids des populations se retrouve aussi dans les parts des Communes, dans la prise de décisions au sein du GIP.

Le deuxième point concerne la répartition des financements européens sur les territoires. Aujourd'hui, la maquette financière est le fruit de l'investissement des Communes dans les politiques d'insertion. En effet, les Communes bénéficiant de fonds européens pour leur territoire sont celles qui ont également investi financièrement dans les politiques d'insertion dans une logique de contrepartie.

Nous savons aujourd'hui que la Métropole travaille sur le sujet mais n'avons pas encore de réponse sur les clés de répartition de ces financements FSE sur les territoires. Si la logique d'équité territoriale prévaut avec la création de ce GIP Métropole –et c'est normal–, les Communes attendent des informations précises sur ce que devra être ou non l'engagement financier des Communes en matière d'insertion.

Cette question n'est pas anecdotique car il existe de vraies inégalités dans les modalités de financement des partenaires de l'insertion qui accompagnent, sur le terrain, les personnes éloignées de l'emploi. Certains sont payés à hauteur de 400 € la place quand d'autres tournent plus autour de 700 €. Cette différence est historique et bien souvent financée en complément par les Communes. Un travail de mise à plat est nécessaire pour une véritable équité territoriale.

Le troisième point est celui de la territorialisation de l'action et la prise en compte des spécificités des organisations des Communes avec un pilotage partagé Ville/Métropole de la conduite des politiques d'insertion. Nous avons initié récemment à Villeurbanne une Conférence locale de l'emploi et de l'insertion, coprésidée par la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), Valérie Glatard, ma collègue Agnès Thouvenot et moi-même en tant que Présidente de CLI (commission locale d'insertion). Cette forme de coopération où chacune des collectivités s'appuie sur le savoir-faire de l'autre me semble être une bonne voie pour rendre plus efficaces nos politiques d'insertion et les ajuster.

Enfin, le quatrième point –et j'en finirai– : la création du GIP va aller de pair avec la disparition du PLIE Uni-est. Même si nous avons eu des garanties et qu'un travail est en cours sur les ressources humaines de ces structures, il est impératif que cette évolution ne s'accompagne d'aucune remise en cause des emplois et que chacune des personnes trouve une solution d'emploi. La question de la plateforme mobilité portée par Uni-est ne connaît pas aujourd'hui de propositions officielles de suite.

Nous voterons en faveur de la création de la structure métropolitaine d'insertion pour l'emploi. Nous resterons attentifs à la mise en place et au suivi de cette initiative.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Gandolfi. Sept minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère déléguée FRIER : Monsieur le Président, chers collègues, je souhaite rappeler en préambule toute l'utilité d'une politique d'insertion. Aujourd'hui, la responsabilité des acteurs publics est de travailler à la baisse du chômage et à la cohésion sociale. Nous le faisons en œuvrant pour le dynamisme de l'agglomération et son développement économique. Pour autant, ce travail promis en direction de ceux qui créent l'emploi ne doit pas nous détourner des publics qui ont de réelles difficultés à s'insérer dans le monde du travail.

Longtemps, insertion et développement économique ont marché en parallèle, ne se croisant que rarement. Or, il ne peut y avoir d'insertion sans développement de l'activité. Marqués par la tradition de l'humanisme lyonnais, nous croyons aussi qu'il ne peut y avoir de développement s'il n'est pas partagé et profitable à tous, via notamment l'emploi, d'où l'idée d'un rapprochement, poussé aussi par les évolutions législatives et les contraintes de gestion des fonds européens.

La nouvelle organisation qui nous est proposée ce soir est une étape vers une nouvelle politique de l'insertion portée par la Métropole. Après la réorganisation vient le travail sur les publics et les actions –nous en voyons des éléments cet après-midi également–.

Il est important que les futures instances de gouvernance permettent l'expression des territoires. Jusqu'à présent, les actions d'insertion étaient portées dans les Communes et les PLIE, intercommunaux pour la plupart. Il y a donc une expertise au niveau des territoires, il s'agit de l'utiliser, de mettre en commun ces savoirs et ces expériences. Nous ne partons pas d'une page blanche, au contraire, nous réunissons ensemble divers chapitres pour créer une histoire commune, cohérente au niveau de l'agglomération. Les Communes connaissent le public en insertion, elles connaissent les acteurs de terrain, les acteurs sociaux, les acteurs économiques, il sera donc très important d'écouter les Communes, premier niveau d'action sur le territoire.

La Métropole de Lyon reprenant les compétences du Conseil général du Rhône avait jusqu'à présent en charge le public RSA. Avec ce nouveau dispositif métropolitain d'insertion, nous devons collectivement travailler sur l'ensemble du public : les personnes résidant en QPV (quartier politique de la ville) sans être bénéficiaires du RSA et les personnes ne résidant pas en QPV et ne bénéficiant pas du RSA.

L'insertion doit être pensée globalement. L'intérêt de penser l'insertion au niveau métropolitain, c'est d'envisager aussi la mobilité des habitants. S'insérer, ce n'est pas forcément rester dans son quartier, c'est aussi profiter des dynamiques d'emploi du territoire métropolitain. Là, l'insertion rencontre d'autres actions métropolitaines à développer, celles en faveur de la mobilité pour tous ; désenclaver les territoires, ouvrir les horizons des habitants, c'est aussi ouvrir les chemins, les voies d'accès, voies sociales d'insertion, voies physiques de déplacements.

Tout cela doit se faire en relevant un défi majeur : travailler sur toute la Métropole, c'est-à-dire sur plus de Communes qu'aujourd'hui, sans augmentation de l'enveloppe financière. C'est en effet une difficulté mais c'est

celle que nous rencontrons tous dans nos Communes, dans nos collectivités. Avec cette nouvelle organisation, il faut souhaiter que la rationalisation soit au rendez-vous pour permettre la réalisation de ces objectifs.

Notre groupe votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Frier. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère BALAS : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, vous nous demandez aujourd'hui d'approuver la modification du GIP Maison Lyon pour l'emploi en GIP Grand Lyon insertion pour l'emploi.

Quelques remarques sur ce GIP qui s'insère dans le PTI, qui fait lui-même partie du PMI'e avec, en parallèle, la gestion du RSA. Il faut presque un lexique métropolitain pour comprendre de quoi il s'agit et ce document reste très technocratique, malgré –j'en suis sûre– toute la bonne volonté qui a été mise à sa rédaction.

Cette proposition arrive après deux ans de discussions, la reprise de la gestion du Fonds social européen par la Métropole et la fin, en décembre 2018, des conventions pluriannuelles des trois PLIE qui existent à ce jour.

Vous souhaitez créer une structure métropolitaine qui coordonne les acteurs de l'insertion sur le territoire au service de l'emploi ; c'est très bien. Vous avez décidé, après quelques hésitations, de vous appuyer sur une structure existante et qui fonctionne ; bravo ! Il aurait été déconcertant de repartir de zéro. Comme membre depuis dix ans du conseil d'administration du GIP actuel, je peux témoigner des efforts qui ont été faits, année après année, pour optimiser sa gestion en mutualisant peu à peu les actions avec l'association ALLIES qui porte le PLIE de Lyon et la Mission locale. Une direction commune a été mise en place et la dernière étape de ce processus a été le déménagement dans un même lieu il y a quelques mois. Un partenariat de gestion avec Sud-Ouest Emploi fonctionne bien également depuis plusieurs années et un gros travail a été fait pour tisser des liens de confiance dans la durée avec les entreprises employeuses du territoire.

Cependant, à la lecture du document, un regret et quelques questions auxquelles nous souhaitons que vous apportiez des réponses.

Le regret, c'est la sortie de la Mission locale et de l'association ALLIES du tour de table du GIP, même si je comprends la logique. On va donc défaire ce qui a été construit patiemment et j'espère que cette habitude de travail en concertation entre les différents acteurs de l'insertion perdurera et se développera à l'échelle du territoire.

Quelques questions.

Tout d'abord, la place des Communes –Marc Grivel en a parlé dès l'ouverture de ce Conseil– : vous souhaitez lancer ce GIP avant de savoir vraiment combien vont participer –Marc Grivel a parlé de la place des Communes, donc je reviens sur ce sujet–. Pour ce qui concerne le GIP, quel sera le poids des Communes dans ce GIP ?

Vous avez déterminé un total de 12 % des voix pour les Communes dans leur ensemble. La Métropole aura 48 % des voix et les Communes (en dehors de Lyon) 12 %. Elles sont aujourd'hui 17 à avoir fait acte de candidature mais je crois savoir que d'autres souhaitent entrer. Comment est-ce que cela va se passer ? Est-ce qu'elles peuvent encore faire acte de candidature, selon quel calendrier ? Si d'autres Communes entrent, les 17 premières seront-elles diluées par l'entrée des nouvelles Communes ? Plus largement, quel sera le pouvoir de décision de ces Communes dans cette nouvelle gouvernance ? Cela a été dit je crois précédemment, la proximité est essentielle dans ce domaine de l'insertion pour rester efficace. Quelles relations également entre le GIP et les Communes qui ne feront pas partie de ce dispositif ?

Deuxième question, sur la gouvernance : attention également à ne pas recréer d'usine à gaz ! Madame Glatard a évoqué l'organisation telle qu'elle se met en place mais on a un peu l'impression que les instances vont se multiplier encore une fois. Vous avez parlé d'un Bureau stratégique ; nous aimerions avoir un petit peu plus d'informations : quels seront ses membres ? Comment seront-ils choisis ? Quel pouvoir aura ce comité et quelles relations aura-t-il avec le GIP ? Tout cela n'est pas très clair.

Autre question, l'articulation entre l'insertion proprement dite et les dispositifs RSA : la distribution du RSA et l'accompagnement de ses bénéficiaires restent une organisation distincte des actions d'insertion proprement dites menées par le GIP. Il est important à la fois que ces deux circuits communiquent entre eux mais aussi que les actions menées par le GIP continuent à s'adresser à un public plus large que les seuls bénéficiaires du RSA, comme c'est le cas dans les PLIE actuellement (seulement 42 % des bénéficiaires du PLIE de Lyon sont bénéficiaires du RSA).

Quatrième question, sur le financement : comment sera financé ce GIP ? Aujourd'hui –dans l'ancien modèle–, c'était essentiellement la Ville de Lyon et l'Etat qui, s'il semble accepter de maintenir son financement jusqu'à la

fin 2018, doit se retirer complètement des Maisons de l'emploi en 2019. Avez-vous des engagements qui permettraient de penser le contraire justement pour 2019 ? Avez-vous déjà élaboré un budget 2019, sur quelles bases ? Jusqu'ici, la Ville de Lyon participait pour 55 % au budget ; demain, la Métropole aura 48 % des voix donc quel sera le budget ? Quelle sera la participation de la Métropole, quelle contribution pour chacune des Communes ?

La gestion du FSE –vous le savez désormais– est délicate : elle entraîne des décalages de trésorerie importants, parfois près de deux ans entre la réalisation de l'action et le versement des sommes. Le GIP actuel avait fait le choix de ne pas porter de salariés en direct ; il semblerait que vous souhaitiez faire différemment. Aussi, attention à garder une structure souple, capable d'évoluer rapidement pour être toujours réactive et efficace quelle que soit l'évolution des différents financeurs et des politiques publiques qui changent assez souvent –on l'a vu ces dernières années–.

En conclusion, je dirai que nous sommes plutôt favorables à la mise en place de ce GIP mais nous resterons attentifs à sa gouvernance, l'objectif visé étant l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi et c'est une mission qui est essentielle.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Balas. Je ne doute pas une seconde que vous viendrez nous éclairer de votre expérience lyonnaise dans cette nouvelle structure.

Je vais passer la parole à Fouziya Bouzerda pour quelques éléments de réponse. Si madame Glatard veut aussi participer, elle me l'indiquera.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Oui, merci. Déjà, c'est un consensus important, avec des interrogations peut-être parce qu'on a eu beaucoup de réunions avec les Communes, les représentants des Communes, les Maires ici présents, un nombre de réunions politiques importantes avec la présidence de David Kimelfeld et on a pu répondre à un certain nombre de vos questions mais effectivement, vous n'étiez pas la représentante du Maire de Lyon, donc je suis ravie de pouvoir vous apporter des réponses.

Aujourd'hui, la complexité, elle ne ressort pas des outils dont on se dote, elle ressort de la manière dont sont construites les politiques publiques.

Je rappelle que nous sommes chef de file de l'insertion mais que la formation relève de la Région et que l'emploi relève de l'Etat. En soi, ces trois politiques qui doivent être infusées ensemble sont et relèvent de collectivités différentes. Et pourtant, nous construisons et nous arrivons à travailler. Dans le cadre du GIP, que l'état d'esprit se fasse –madame Frier l'a parfaitement identifié–, c'est une nouvelle étape.

On prend la compétence au 1^{er} janvier 2015 et on devient chef de file de l'insertion parce qu'on a cette compétence et qu'on assure le RSA à nos bénéficiaires du RSA pour un budget conséquent. On se dote, après une large concertation avec l'ensemble d'entre vous, des associations sur vos territoires, de l'ensemble des structures qui travaillent, des Chambres consulaires, de l'Etat, de la Région, de tous les acteurs et de Pôle emploi, d'un plan métropolitain d'insertion pour l'emploi, qui a été salué en termes de concertation et qui a fait consensus, avec trois axes bien définis qu'on développe aujourd'hui dans le cadre des actions qu'on vous soumet régulièrement.

Parallèlement, sous la pression de l'Europe, pour plus de lisibilité –parce que l'objectif de toute cette démarche, c'est d'apporter de la cohérence à cette politique et de la lisibilité–, l'Etat français et donc la Préfecture de Région a souhaité qu'il n'y ait qu'un seul organisme gestionnaire des Fonds sociaux européens et, comme la Métropole était chef de file de l'insertion, cette compétence de gestion des fonds européens lui est revenue.

Cette gestion des fonds européens, on n'a pas attendu de vous présenter le GIP pour la construire, elle est déjà construite de manière très partenariale avec les territoires, avec les Communes, avec les PLIE ; et, le 23 mai prochain, toujours ici, nous aurons la deuxième édition, autour de cinq thématiques, d'appels à projets pour la répartition sur des actions des Fonds sociaux européens.

Donc ce n'est plus une question délicate et cela a permis également d'intégrer le personnel issu majoritairement des PLIE qui géraient aussi les fonds sociaux européens au sein de la Métropole pour cette gestion-là.

Chaque fois que nous avons avancé sur cette étape, nous l'avons fait en concertation et avec efficacité puisque le système fonctionne et que la gestion des fonds sociaux européens est aujourd'hui assurée collégialement et de manière partenariale avec l'ensemble des partenaires et elle donne satisfaction puisque nous avons un consensus sur tous les financements de toutes les actions dans ce cadre de financement européen.

D'ailleurs –parce qu'il y a beaucoup d'inquiétude là-dessus–, sur le fait que notre politique soit affirmée à destination des bénéficiaires du RSA, c'est normal, la loi nous donne compétence de gérer les fonds du RSA et de délivrer

l'allocation et cela ressort dans notre compétence légale. Pour autant, parce qu'on ne peut pas discriminer, parce que les fonds sociaux européens ne sont pas limités aux bénéficiaires du RSA –on l'explique mais il faut faire œuvre de pédagogie dans une matière qui est tout de même assez complexe–, toutes nos actions bénéficient à un public beaucoup plus large que les bénéficiaires du RSA, en général à hauteur de 40 %, et nous continuons à porter ces actions.

On a parlé d'un public jeune, cela ne relève pas de nos missions mais, pour autant, nous avons déjà des actions à destination d'un public jeune : le fonds d'aide aux jeunes que nous présentons chaque année au Conseil de la Métropole. Nous sommes aujourd'hui toujours dans l'état d'esprit de suivre l'ensemble des publics, d'asseoir l'allocation mais de les amener aussi à plus d'intégration et à l'accès à l'emploi. Cela, c'est vraiment l'enjeu.

Ensuite, pourquoi utiliser le GIP existant Maison Lyon pour l'emploi dans le cadre de la nouvelle compétence métropolitaine ? Parce que c'est un GIP qui a une structure particulière qui ne peut plus se construire aujourd'hui et parce qu'il correspond à la manière dont on sait travailler ici : il est partenarial ; on a la Ville de Lyon bien sûr, il y avait déjà la Métropole mais on a aussi l'Etat, la Région, les Chambres consulaires et c'est un outil de portage efficace. Vous le disiez, madame Balas, il y avait la volonté de ne pas salarier et de mettre à disposition du personnel.

Pourquoi cet outil est intéressant quand on fait uniquement le portage de ceux qui, au concret, vont décliner les politiques et notamment les clés ? Parce que c'est une structure souple ; et je voudrais clarifier les choses : Conseillers métropolitains que vous êtes, vous êtes toujours en charge de voter chaque année les budgets et les orientations. La politique de l'insertion de la Métropole se construit avec vous, au sein du Conseil métropolitain et se définit également avec vous, messieurs les Maires, dans le cadre des pactes territoriaux d'insertion puisque c'est la loi, c'est l'article 15, qui dit que nous devons construire ainsi et que c'est la compétence de la Métropole ; donc vous ne déléguez pas de compétence.

Par contre, on a besoin de lisibilité dans une politique complexe qui est souvent "affaire d'initiés" mais, au final, j'allais dire, la personne qui a besoin de retrouver un emploi, l'entreprise a besoin de lisibilité et le GIP est une porte d'entrée, un guichet unique de portage d'actions très concrètes. C'est à cela que cela sert, c'est la porte d'entrée, la lisibilité.

Donc aujourd'hui, la place des Communes est forte, elle existe aussi dans le cadre du Conseil métropolitain et dans le cadre leurs compétences. Elles pourraient même ne pas faire partie du GIP qui n'est que la structure de portage des 1 000 entreprises pour l'insertion, c'est le guichet unique qui nous permet à nous de donner une porte d'entrée facile et lisible. Elle est là la clarification et la volonté de lisibilité qu'on essaie de se donner dans le cadre de cette politique.

Donc, en termes de gouvernance, on est sur une gouvernance partagée. Vous êtes ceux qui définissez la politique métropolitaine d'insertion, vous êtes ceux qui construisez, dans le cadre du pacte territorial d'insertion, vos politiques et on se dote d'une structure –nouvelle étape– ; chaque étape s'est construite avec l'ensemble des partenaires et de manière efficace avec un consensus et nous continuerons.

C'est pareil pour l'intégration du personnel : il y a déjà un diagnostic qui a été établi, l'ensemble de la direction de l'insertion a rencontré les PLIE, les directeurs de PLIE ainsi que les salariés. Ce que nous avons fait pour les fonds sociaux européens, ce que nous avons fait pour le PMI'e, c'est la même méthode qui devrait vous rassurer et qui permettra de construire ensemble pour aboutir à l'ensemble des outils qui nous permettent de déployer, sur tout le territoire de la Métropole, cette politique d'insertion que nous avons prise en compétence. Nous souhaitons la porter avec beaucoup d'ambition, beaucoup de compréhension avec une vision qui n'est pas –comme vous l'indiquez, madame– tournée autour du monde économique : il est normal que les entreprises aient vocation à respecter leur objet social qu'est le développement économique, qu'est le développement de leur entreprise. Et c'est pour cela que toute notre action vise à rendre faciles, lisibles nos dispositifs pour que recruter une personne en insertion, ce ne soit pas difficile, ce ne soit pas un enjeu de disponibilité ou majeur pour les entreprises mais que, pour nous, cela permette effectivement d'ouvrir les perspectives d'emplois aux bénéficiaires du RSA et au-delà.

Voilà, j'espère ne pas avoir oublié de réponse.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Bouzerda. Quelques mots très rapides, d'abord pour remercier l'ensemble des groupes pour leurs interventions extrêmement mesurées et appliquées sur ce sujet. Pourquoi ? Parce que c'est un sujet qu'il faut aborder avec beaucoup d'humilité, avec peu de certitudes et plutôt l'envie d'expérimenter, de tester et d'avancer. Je pense que nous aurons besoin et, en tout cas, celles et ceux qui aujourd'hui cherchent un emploi ont besoin de toute notre énergie, de la Métropole et des Communes, sur cette question. Le consensus qui est recherché, que ce soit dans le GIP, que ce soit dans le PTI (pacte territorial pour l'insertion) et dans la gouvernance, est extrêmement important pour envoyer des signes positifs, bien évidemment, à celles et ceux qui sont en attente et qui cherchent un emploi et qui cherchent des solutions, envoyer des signes positifs aux opérateurs, à ceux qui accompagnent au quotidien celles et ceux qui cherchent un emploi et envoyer des signes aussi aux entreprises ; parce que je ne sais pas comment on fait pour trouver un emploi si on se passe des entreprises et là où il y a le plus d'offres, c'est dans les entreprises, alors il vaut mieux jouer avec les entreprises.

Mais il ne faut pas jouer dans un face à face avec les entreprises, il faut d'abord assembler, collaborer, travailler avec les entreprises et travailler finalement sur un triptyque, avec l'allocataire du RSA ou celui ou celle qui cherche un emploi. Et j'ai dit à plusieurs reprises, dans l'ensemble de nos réunions que nous avons menées tous ensemble, qu'il ne s'agissait pas simplement de se polariser, même si c'est de notre compétence, sur les allocataires du RSA, mais sur l'ensemble des publics, d'abord parce qu'il en va de l'équilibre de notre Métropole mais aussi parce que tous les dispositifs fonctionnent comme celui-là ; et les dispositifs que nous avons déjà mis en place dans cette Métropole avec des entreprises, on l'a fait "au profit" des allocataires du RSA mais avec toujours un pourcentage important de personnes qui ne sont pas allocataires du RSA. Avec l'arrivée du GIP, il n'y a aucune raison que l'on change ces façons de procéder. C'est un triptyque important : c'est la personne qui cherche un emploi, c'est l'entreprise et c'est, bien souvent, la structure qui accompagne cette personne au quotidien, y compris quand elle a démarré son emploi ; c'est sur cela que nous avons déjà commencé à travailler ensemble et nous allons continuer à le faire.

Bien sûr renforcer les opérateurs de terrain –vous l'avez dit–, c'est ce que nous allons faire, c'est ce que nous faisons déjà et d'ailleurs, la reprise de la gestion du FSE a permis, de manière assez automatique, d'améliorer –même si c'est toujours difficile– la situation de trésorerie de ces structures puisque nous avons réglé plus rapidement que ne le faisait le PLIE. Mais le PLIE ne le faisait pas non par mauvaise volonté mais parce qu'il n'en avait pas les moyens ; la Métropole, elle, en a les moyens et a mis à disposition ces moyens bien évidemment pour renforcer ou en tout cas moins fragiliser les opérateurs.

Il nous reste beaucoup de choses à travailler. C'est pour cela que je disais à Laurence Balas qu'il faut que toutes les expériences soient bonnes à prendre sur ces questions. On doit rester maître –et Laura Gandolfi l'a dit–, rester maître et chef de file, bien évidemment, de ces questions. Il nous faut travailler les clés de répartition. Il nous faut continuer avec l'ensemble des acteurs de l'insertion, y compris avec les missions locales.

Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres :

- Dans l'objet, il convient de lire :

"Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Evolution du GIP Maison de l'emploi et de la formation de Lyon en GIP Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi - Approbation d'un avenant à la convention constitutive du GIP"

au lieu de :

"Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Evolution du GIP Maison Lyon pour l'emploi en GIP Grand Lyon insertion pour l'emploi - Approbation d'un avenant à la convention constitutive du GIP et adhésion au nouveau GIP"

- Dans l'exposé des motifs, il convient de lire :

"V - La modification des statuts du GIP Maison de l'emploi et de la formation de Lyon

Pour répondre aux objectifs et missions présentés, l'avenant n° 4 à la convention constitutive du GIP Maison de l'emploi et de la formation de Lyon joint en annexe porte sur 3 points majeurs :

au lieu de :

"V - La modification des statuts du GIP Maison Lyon pour l'emploi

Pour répondre aux objectifs et missions présentés, l'avenant n° 4 à la convention constitutive du GIP Maison Lyon pour l'emploi joint en annexe porte sur 3 points majeurs :

- Dans le **V - La modification des statuts**, etc. de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"Le GIP portera la dénomination "Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi."

au lieu de :

"Le GIP portera la dénomination "Grand Lyon insertion pour l'emploi."

- Dans l'exposé des motifs, il convient de lire :

"VI - Le principe de participation financière de la Métropole à l'installation du GIP Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi

Le soutien financier de la Métropole au GIP Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi vise à couvrir les frais d'installation du groupement ainsi que les différents travaux à conduire pour sa mise en opérationnalité et, en outre, à permettre l'installation de la mission de facilitation à l'échelle du territoire. En effet, différents marchés de donneurs d'ordre du territoire arrivent à leur terme au cours de l'été 2018, parmi lesquels celui de la Métropole. Pour garantir une continuité de cette action de mobilisation de la commande publique pour l'insertion des plus éloignés de l'emploi, il est impératif que la structure soit en mesure d'exercer cette mission rapidement.

La somme nécessaire à ces différentes missions s'élèverait à 400 000 €, conformément au budget prévisionnel ci-annexé, et fera l'objet d'un conventionnement spécifique entre le GIP et la Métropole ;"

au lieu de :

"VI - La contribution de la Métropole à l'installation du GIP Grand Lyon insertion pour l'emploi

La contribution au GIP Grand Lyon insertion pour l'emploi vise à couvrir les frais d'installation du groupement ainsi que les différents travaux à conduire pour sa mise en opérationnalité.

La contribution vise, en outre, à permettre l'installation de la mission de facilitation à l'échelle du territoire. En effet, différents marchés de donneurs d'ordre du territoire arrivent à leur terme au cours de l'été 2018, parmi lesquels celui de la Métropole. Pour garantir une continuité de cette action de mobilisation de la commande publique pour l'insertion des plus éloignés de l'emploi, il est impératif que la structure soit en mesure d'exercer cette mission rapidement.

La contribution nécessaire à ces différentes missions s'élève à 400 000 € ;"

- Dans le **1° - Approuve** du dispositif, il convient de lire :

"a) - le principe d'un soutien financier d'un montant de 400 000 € au groupement d'intérêt public GIP modifié, conformément au budget prévisionnel ci-annexé,"

au lieu de :

" a) - l'attribution d'une contribution d'un montant de 400 000 € au groupement d'intérêt public GIP modifié,"

- Dans le **3° - La dépense** du dispositif, il convient de lire :

"3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 017 - opération n° 0P36O5133."

au lieu de :

"3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 017 - fonction 4444 - opération n° 0P36O5133."

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, Mme Claire LE FRANC n'ayant pris part ni aux débats ni au vote, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD

N° 2018-2717 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Entrepreneuriat en économie sociale et solidaire - Attribution de subventions aux structures coopératives d'activité et d'emploi (CAE), aux incubateurs, à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) GRAP, aux associations de l'Union régionale des SCOP, RESEAU, Le CentSept et Rhône développement initiative (RDI) pour leurs programmes d'actions 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Glatard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2717. Madame Glatard, je vous repasse la parole.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur : Mes chers collègues, cette délibération concerne l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre d'accompagnement à la création d'activités portées par l'économie sociale et solidaire.

Ces acteurs de l'économie sociale et solidaire participent d'un modèle de développement inclusif qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social. La stratégie qui est développée autour de cette économie tourne autour de trois axes qui sont la promotion des pratiques auprès du grand public, l'innovation sociale en structurant les filières correspondant aux enjeux de la Métropole, la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus.

Cette délibération propose l'attribution de subventions aux coopératives d'activité et d'emploi (CAE). Elle propose également des subventions pour des incubateurs qui promeuvent la création et le développement d'entreprises pérennes et à fort impact social. Dans cette délibération, on retrouve aussi Rhône développement initiative (RDI) sur la programmation d'actions visant l'entrepreneuriat social et solidaire. Vous avez également le GRAP (Groupement régional alimentaire de proximité) qui est une société coopérative d'intérêt collectif –devenue d'ailleurs une SA–, l'Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) qui assure quant à elle le montage de projets d'entreprise avec un accompagnement à la fois collectif et individuel, notamment pour finaliser les plans de financement. Vous trouverez également l'association RESEAU pour son projet LOBSTER qui concerne les musiques actuelles, avec une belle expérience ; enfin, l'association Le CentSept qui réunit des collectivités, des grandes entreprises et des entrepreneurs dans le domaine du social pour essayer de tendre vers un pôle français d'excellence en *open innovation* ou en entrepreneuriat social.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Glatard. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président, chers collègues, l'ESS (économie sociale et solidaire) est un secteur en développement et ouvre un horizon en matière d'innovation sociale renouvelée. Je dis cela parce que l'ESS ne date pas d'aujourd'hui bien évidemment, elle date de la fin du XIX^e siècle, donc ce n'est pas un nouveau secteur.

Nous soutenons bien sûr les structures coopératives d'activités et d'emploi tels que RDI, les incubateurs ou les groupements favorisant la mutualisation des services comme le GRAP ou d'autres concernés dans ce rapport. Elles apportent en effet leur expertise et accompagnent la création d'entreprises autour d'un modèle économique différent et alternatif au modèle basé sur le seul profit où les salariés n'ont pas habituellement leur place. L'ESS est aussi une éthique, une responsabilité partagée grâce à des statuts de coopératives, de SCIC ou même d'associations : responsabilité sociale, environnementale, donc citoyenne. Enfin, c'est aussi le partage des expériences collectives.

Mais ne nous y trompons pas, l'ESS est aussi une niche dont s'emparent les grands groupes, persuadés qu'ils misent leur avenir sur un nouveau marché tout en continuant leur comportement irresponsable sur le plan social ou environnemental par ailleurs via leurs entreprises internationales.

Ils ont déjà dénaturé des initiatives d'économie collaborative ou du partage –prenons l'exemple de BlaBlaCar ou Airbnb– et détourné de leur philosophie les expérimentations d'économie de partage de biens et de services initiées par des citoyens. S'agissant du projet CentSept –107 rue de Marseille–, lieu destiné à devenir un pôle d'excellence en matière d'innovation sociale –comme quoi l'excellence est vraiment une obsession qui justifie tous les moyens–, nous ne voyons pas pourquoi les contribuables métropolitains paieraient pour que des grands groupes tels que Bouygues Immobilier, Orange, Veolia ou encore Sanofi et consorts –qui ne sont pas vraiment des parangons de vertu en matière de responsabilité sociale– jouent les grands seigneurs en aidant les petits à devenir plus experts et pourquoi pas plus gros. S'ils veulent aider, pourquoi pas, mais ils n'ont pas besoin de la puissance publique pour ce faire ; c'est littéralement indécent.

Pour cette raison, et uniquement pour le CentSept, nous nous abstenons sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Iehl, pour ce magnifique exposé. Juste quelques mots si vous le permettez, madame Iehl, pour vous dire d'abord que l'ESS n'est pas un secteur, l'ESS n'est pas une filière, c'est simplement une autre façon d'entreprendre et je pense que c'est important de l'avoir en tête pour ne pas laisser penser que c'est quelque chose d'autre que cela –avec beaucoup de respect–.

Vous dire aussi que l'économie sociale et solidaire est souvent la source de l'innovation sociale parce qu'elle permet, dans un certain nombre de cas, de répondre à de nouveaux besoins de nos concitoyens, y compris à de nouveaux besoins d'entreprises de l'économie classique. Tout le travail que nous avons mené ici depuis 2010, c'est de rapprocher l'économie classique et l'économie sociale et solidaire, sans jamais imposer ni aux leaders de l'économie classique ni –et encore moins– aux acteurs de l'économie sociale et solidaire d'effectuer ce rapprochement. Ce rapprochement s'est fait naturellement parce que c'est le sens de l'histoire.

Le CentSept est au contraire un exemple parfait d'une collaboration entre l'économie classique et l'économie sociale et solidaire. Je vous invite à venir avec moi régulièrement –vous n'y allez pas assez souvent, semble-t-il– au CentSept pour interroger les structures de l'économie sociale et solidaire, les structures de l'innovation sociale.

Ils parleront encore mieux que moi de la nécessité absolue d'établir des passerelles entre l'économie classique et l'économie sociale et solidaire.

Et vous voyez –cela c'est pour la petite plaisanterie, vous me connaissez–, ce n'est tout de même pas au moment où les deux Corée se rassemblent, en tout cas se rapprochent, qu'on va opposer l'économie classique et l'économie sociale et solidaire.

Je vous remercie et je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD.

N° 2018-2719 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à l'association La Cuisine du Web pour l'organisation de la 6^e édition de l'évènement BlendWebMix à Lyon les 24 et 25 octobre 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Peillon a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2719. Madame Peillon, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit d'attribuer une subvention à l'association La Cuisine du Web, pour l'organisation de la sixième édition de l'évènement BlendWebMix qui aura lieu à Lyon les 24 et 25 octobre prochain. La Cuisine du Web est une association créée en 2012 pour promouvoir la filière web en favorisant le développement de projets entrepreneuriaux.

Pour maintenir la dynamique issue de la première Conférence internationale sur le web, la World Wide Web 2012, l'évènement BlendWebMix a été créé à Lyon par l'association en 2013 pour en faire un évènement annuel. Depuis 2014, La Cuisine du Web s'associe à l'Université de Lyon pour organiser cet évènement. Le BlendWebMix réunit sur deux jours des conférences, des ateliers et des rencontres à destination des différents acteurs de l'écosystème du web, qu'il s'agisse des entrepreneurs, des chercheurs, des laboratoires de recherche, des développeurs informatiques ou des investisseurs, pour aborder les nouveaux métiers, les nouveaux usages et les nouvelles technologies du web.

La Métropole de Lyon est sollicitée pour soutenir financièrement l'organisation de cet évènement qui aura lieu à la Cité des Congrès en octobre 2018. À noter –puisque c'est d'actualité– que l'Université de Lyon a organisé cette semaine, en partenariat notamment avec la Métropole de Lyon mais aussi justement avec La Cuisine du Web, The Web Conference qui s'est tenue également à la Cité des Congrès. Il s'agit –si vous ne la connaissez pas– d'une prestigieuse conférence mondiale où les participants ont pu échanger sur l'évolution du web et de ses technologies mais aussi sur l'impact de celles-ci sur la société, l'enseignement et la culture.

Il vous est proposé –pour en revenir au BlendWebMix– d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 79 000 € au profit de l'association La Cuisine du Web.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Peillon. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains

M. le Conseiller BLACHIER : Monsieur le Président, messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, comme l'a dit madame la Conseillère Peillon, ces jours-ci, Lyon est l'épicentre du web mondial. Elle est en effet le seul territoire du monde à avoir accueilli par deux fois le sommet mondial du web.

Pendant plusieurs jours, The Web Conference a ainsi réfléchi aux meilleurs moyens de mêler l'intelligence artificielle et l'intelligence humaine pour faire avancer notre monde, un monde où le travail et la créativité vont évoluer comme jamais dans l'histoire de l'humanité au cours des deux décennies que nous allons parcourir. Ce sommet pourrait peut-être d'ailleurs pérenniser d'une façon ou d'une autre sa présence dans notre Métropole, ce qui serait une opportunité formidable pour notre écosystème ; un écosystème qui est également porté par l'association La Cuisine du Web et l'évènement BlendWebMix.

Le BlendWebMix se déroule cette année les 24 et 25 octobre et a pour modeste ambition, sur deux jours, de rendre ceux qui s'y rendent plus efficaces les 363 autres jours de l'année. Il est organisé par La Cuisine du Web et l'Université de Lyon, en lien avec la Métropole qui en est un fervent soutien depuis sa création.

Loin de se limiter à une dimension locale, le BlendWebMix est tout simplement un évènement majeur pour les acteurs du numérique francophone. Ce n'est rien de moins que le plus grand évènement en langue française au sujet du web dans le monde. S'y pressent tant les passionnés du numérique, les entrepreneurs du web que les chercheurs, les militants, les simples particuliers, les associatifs.

Au BlendWebMix, on échange des techniques, on trouve des investisseurs, on élabore de nouveaux concepts, on construit quelque part un peu le monde de demain. Bref, selon l'expression certes parfois un peu galvaudée dans nombre de conférences sur l'innovation, on s'attache à changer un peu le monde à sa manière.

C'est l'opportunité, pour tous ceux à qui les moyens et la fortune n'ont pas donné la possibilité de disposer d'un grand réseau, de pouvoir trouver des opportunités pour entreprendre. C'est une occasion aussi pour notre tissu socio-économique de monter des projets, de saisir des opportunités et de découvrir des possibilités immenses qu'offre notre Métropole dans le domaine de l'innovation.

Caractéristique de cet esprit d'indépendance, les organisateurs du BlendWebMix ont demandé volontairement que l'aide qui leur est accordée par la collectivité aille en décroissant –c'est suffisamment rare pour être souligné–, ceci afin d'augmenter leur capacité d'autofinancement chaque année.

Les organisateurs du BlendWebMix seront bien évidemment parmi les acteurs de la Halle Girard, un lieu qui permettra le rassemblement des talents du web aux côtés des nombreuses initiatives qui se tiennent en matière de rassemblement des énergies.

C'est parce que cet évènement et les ouvertures qu'il offre sont très importants pour notre territoire que notre groupe votera avec enthousiasme cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Blachier. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PEILLON.

N° 2018-2721 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Centre de congrès de la Cité internationale de Lyon - Désignation du délégataire - Approbation de la convention de délégation de service public - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2721. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots sur cette délibération pour l'attribution de la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation et la gestion du Centre de congrès.

Dans le cadre de cette seconde procédure, nous avons eu une seule candidature donc une seule offre, celle du délégataire sortant. Nous avons engagé les négociations avec la société GL Events. Pour conduire ces négociations, j'ai été accompagné de mes collègues Pierre Abadie et Jean-Michel Longueval, que je remercie très chaleureusement pour leur engagement et leur disponibilité.

Au terme de ces négociations, l'offre finale que nous vous proposons aujourd'hui répond de manière satisfaisante à l'ensemble des exigences du cahier des charges et va au-delà sur certains aspects, ce que je vais souligner rapidement : par exemple, sur les 20 années de cette DSP, nous avons estimé le montant des investissements et du GER (gros entretien et renouvellement) à plus de 20 M€. Nous obtenons des engagements à hauteur de 23,2 M€, dont 11,8 M€ d'investissements répartis en 6,9 M€ sur le bâtiment et surtout 4,9 M€ d'investissements dits d'attractivité qui sont indispensables pour maintenir la compétitivité du Centre des congrès dans un environnement mondial où la concurrence est particulièrement vive. Nous avons également 5 M€ sur le renouvellement du matériel, 6,5 M€ sur le gros entretien renouvellement, le délégataire prenant désormais à sa charge du renouvellement qu'il ne souhaitait pas jusqu'à présent prendre à sa charge ; il s'agit de ce que l'on appelle le GER de niveau 4 et 5. Nous souhaitons également une définition claire et transparente des prestations exclusives, c'est désormais chose faite, notamment sur les prestations de traiteur ; nous souhaitons une tarification plus transparente et plus compétitive, l'offre répond à cet objectif.

Les garanties juridiques et financières apportées par la maison-mère sont satisfaisantes. Le taux de rentabilité sur les 20 années est maîtrisé à hauteur de 5 % après impôts, en moyenne, sur la durée du contrat. La redevance fixe attendue par la collectivité avait été annoncée à hauteur d'un million d'euros, l'objectif est atteint. Avec la redevance variable, la Métropole percevra sur les 20 ans 22,6 M€, soit 1 130 000 € par an ; j'indique que l'on aurait pu obtenir plus mais nous avons préféré affecter toutes les marges dégagées aux investissements à réaliser sur les 20 premières années.

Monsieur le Président, chers collègues, avis favorable de la commission pour confier, à compter du 1^{er} juillet 2018, la gestion et l'exploitation du Centre de congrès à la société GL Events pour une durée de 20 ans.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Claisse. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, cette délibération appellera plusieurs remarques et questions de la part du groupe GRAM ; en tout cas, nous en partagerons deux avec vous lors de cette séance publique.

Tout d'abord, dans le contexte de compétition nationale et internationale qui existe dans le domaine de l'accueil et de l'organisation de congrès –contexte qui est d'ailleurs rappelé dans la délibération et que monsieur Claisse a également évoqué–, nous nous étonnons qu'un seul candidat ait répondu à l'appel public à la concurrence. J'avais cru comprendre qu'un des dogmes du parti politique au pouvoir, ici comme au niveau national, était l'ouverture très décomplexée à la concurrence, et ce dans tous les domaines d'activité. Je suis donc étonnée, monsieur le Président, que cette candidature unique ne soit pas pour vous un obstacle à la performance de notre prestigieux Centre des congrès.

Ensuite, le contrat de délégation de service public prévoit –et cela a été rappelé par monsieur Claisse– que le délégataire, GL Events, verse une redevance pour occupation du domaine public, comprenant une part fixe annuelle d'un million d'euros et une part variable liée aux résultats d'exploitation.

Cette redevance pour occupation du domaine public est calculée sur la base du nombre d'évènements, congrès et spectacles que la Cité Internationale a prévu d'accueillir, donc sur la base de la fréquentation et des recettes d'exploitation perçues par la société. C'est pourquoi je suis étonnée de lire en page 16 du contrat de délégation de service public une jauge de l'Amphithéâtre pouvant accueillir 3 215 personnes, cette fameuse jauge à 3 000 personnes qui fait qu'on a appelé un temps l'Amphithéâtre "Salle 3 000".

Or, nous le savons tous, il y a quatre ans environ, des travaux ont été réalisés et validés par la commission de sécurité pour porter la jauge à 4 500 places. Passer de 3 000 à 4 500 places, c'est augmenter la jauge de 50 %, c'est une augmentation qui n'est pas anodine. Alors pourquoi, dans le contrat de délégation de service public que nous avons passé, cette nouvelle jauge n'est-elle pas mentionnée ? Pourquoi reste-t-on bloqués à 3 215 personnes ? N'est-ce pas quelque peu sous-évaluer le montant de la redevance que doit verser à notre collectivité le groupe GL Events ?

Le groupe GRAM votera contre cette délibération.

Je vous remercie

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Perrin. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2018-2710 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2 - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2710. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Il s'agit de désigner un nouveau représentant à l'Université Lyon 2 suite à votre démission, monsieur le Président, donc je vous laisse le soin de proposer une candidature.

**Désignation de représentants au sein du
conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2**

(Dossier n° 2018-2710)

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous devons désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain et nous passerons aux opérations de vote après.

M. le Conseiller MILLET : Nous savons bien que les désignations dans les organismes extérieurs se font pour l'essentiel, comme pour la Commission permanente, au sein de l'exécutif et quand on voit à quel point les élections municipales et métropolitaines, pourtant encore lointaines, préoccupent nombre d'entre nous –à commencer par le premier–, nous nous doutons que l'heure n'est pas aux ouvertures politiques.

Cependant, l'Université est l'objet depuis des années de restructurations lourdes qui impactent fortement la vie des personnels comme des étudiants et ce n'est pas étranger aux mouvements sociaux qui agitent les universités en

ce moment. Vous pouvez vous rassurer en vous disant qu'il ne s'agit que de minorités, certains diront même minorités dangereuses. Mais la vérité est que la grande masse des acteurs de l'Université est de plus en plus inquiète de vos réformes, de votre modèle d'Université de la concurrence, de la sélection des étudiants comme des chercheurs et des laboratoires. La déclaration récente des Présidents d'universités avertissant que, sans crédits supplémentaires pour accompagner la loi, cette réforme serait vouée à l'échec devrait vous alerter.

C'est pourquoi nous considérons –au-delà du débat dans lequel chacun peut avoir son avis sur le sujet– que nos représentants dans les conseils d'administration doivent être à l'écoute de l'ensemble des acteurs de l'Université. Pour l'instant, ils sont concrètement les représentants du Gouvernement pour défendre et voter les réformes, prenant systématiquement la position contraire aux élus des personnels et des enseignants.

Nous demandons que nos représentants s'engagent à rencontrer les élus des personnels avant chaque conseil d'administration et nous transmettent un rapport annuel sur leur rôle dans ces conseils, leurs contacts avec les autres élus et le bilan de leurs votes.

En tout état de cause, nous ne voterons pour aucun candidat qui ne prendrait pas cet engagement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Millet.

Nous devons désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au conseil d'administration de Lyon 2. Je vous propose les candidatures suivantes :

- titulaire : M. Jean-Michel LONGUEVAL,
- suppléant : M. Eric DESBOS.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Havard, Vesco (non-inscrits) ;
- contre : néant ;
- abstentions : groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Communiste, Parti de gauche et républicain, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM), MM. Boudot, Casola (non-inscrits).

Adoptées.

M. LE PRÉSIDENT : Ils sont élus. Je vous remercie.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2018-2694 - déplacements et voirie - Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Devinaz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2694. Monsieur Devinaz, vous avez la parole.

M. le Conseiller DEVINAZ, rapporteur : Il s'agit là aussi de désigner deux représentants pour pourvoir aux postes de titulaire et de suppléants vacants au sein du Conseil syndical du SYTRAL suite au décès de notre regretté collègue, monsieur Arthur Roche et à la désignation de monsieur Gilles Gascon comme représentant titulaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au sein du SYTRAL. Je vous laisse le soin de faire des propositions.

**Désignation de représentants au sein du
Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)
(Dossier n° 2018-2694)**

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vous propose les candidatures suivantes :

- pour pourvoir le poste de titulaire vacant suite au décès de monsieur Arthur Roche : M. Marc GRIVEL ;
- pour pourvoir le poste précédemment occupé par monsieur Gilles Gascon, titulaire : M. Xavier ODO ;
- pour pourvoir le poste de suppléant précédemment occupé par monsieur Marc Grivel : Mme Valérie GIRAUD.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ayant voté contre.

M. LE PRESIDENT : Ils sont désignés.

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ.

N° 2018-2695 - déplacements et voirie - Dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique, de vélos cargos et de vélos pliants - Attribution d'aides pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2695. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, par cette délibération, il s'agit d'adopter le dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique, de vélos-cargos et de vélos pliants. C'est donc l'attribution et la fixation du montant des aides pour l'année 2018.

Au-delà de la mobilité douce qui est poursuivie par cette aide, elle sera également la bienvenue dans les communes un peu plus vallonnées de notre Métropole pour inciter au développement du plan vélo.

La commission a donné bien sûr un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Crimier. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, par cette délibération, vous proposez de mettre en place un dispositif d'incitation financière –comme cela a été rappelé– à l'acquisition de vélos à assistance électrique, de vélos cargos et de vélos pliants à partir de début mai ; une aide financière qui viendra s'ajouter à l'aide nationale qui est par ailleurs assez restrictive dans ses conditions d'attribution.

Cette délibération entend favoriser le développement de la pratique du vélo. C'est une très bonne chose et nous la voterons avec satisfaction. Mais cette incitation à elle seule n'est pas suffisante pour mettre le vélo au cœur de la mobilité du quotidien.

Monsieur le Président, la semaine dernière, vous avez soutenu le mouvement demandant la mise en place d'un plan vélo dans la future loi d'orientation des mobilités proposée par la Ministre des Transports, dont la dimension budgétaire est pour le moment inconnue et doit être validée par le Premier Ministre. Nous vous en sommes reconnaissants.

Inciter à pratiquer davantage le vélo passe avant tout par la mise en place d'une infrastructure sécurisante et optimale dans toute la Métropole. Dans ce domaine, nous devons intensifier nos efforts et garder de la constance.

Des pistes cyclables de qualité ont certes été développées mais il reste encore beaucoup à faire pour obtenir une continuité du réseau. Au-delà, il n'est pas acceptable que les pistes cyclables soient la variable d'ajustement des chantiers de la Métropole, comme c'est par exemple le cas actuellement au niveau de la piste cyclable du cours Gambetta, entre le septième et le troisième arrondissement ; cette piste cyclable est pourtant une des voies cyclables les plus utilisées de notre territoire.

Agir, c'est également prévoir des autoroutes à vélo entre les différents bassins de vie de la Métropole.

Agir, c'est créer davantage de parkings à vélos sécurisés et multiplier les accroches vélos. Le risque de vol constitue aujourd'hui un véritable frein à l'utilisation du vélo, particulièrement du vélo à assistance électrique.

Agir, c'est également inciter les entreprises locales à mettre en place des infrastructures adaptées pour leurs employés.

Agir, c'est enfin accompagner les mesures de la sécurité routière avec la mise en place d'un plan d'information sur le savoir rouler et réapprendre aux cyclistes les bonnes habitudes de circulation sur nos routes.

Vous le voyez, nous avons encore beaucoup à faire pour promouvoir l'utilisation du vélo. Cette incitation financière ne doit être qu'une action parmi d'autres.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Centristes et indépendants – Métropole pour tous.

Mme la Conseillère MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération témoigne de la volonté de notre Métropole de poursuivre sa politique d'incitation en faveur des mobilités actives en proposant un nouveau cadre d'aides financières pour l'acquisition de vélos, conformément aux orientations de notre plan Oxygène.

Rappelons que le premier dispositif d'aide à l'achat de vélos mis en place par la Communauté urbaine de Lyon en 2012 a rencontré un vif succès avec plus de 1 600 dossiers traités et un montant moyen attribué de 225 €. Selon l'enquête issue des dossiers traités, cette aide a représenté de bons résultats de report modal, avec un usage des vélos aidés déclarés à 76 % en remplacement d'un véhicule motorisé.

Nous pouvons ainsi nous féliciter de cette décision de mobiliser pour 2018 un budget de 250 000 € qui permettra d'aider environ 2 500 de nos concitoyens à s'équiper. Le développement des mobilités actives n'est en effet pas le fruit du hasard. Il est en grande partie le résultat des politiques publiques mises en œuvre. Sur notre territoire, nous avons des motifs de satisfaction.

On constate que la pratique du vélo s'est fortement accrue, avec une multiplication par plus de trois du trafic cycliste depuis 2005 en centre-ville de Lyon, sur un rythme de croissance de + 15 % à + 20 % par an en moyenne.

Pour ce qui concerne le service Vélo'v qui a joué un rôle déterminant dans la progression du vélo dans notre agglomération, on enregistre aujourd'hui sur notre réseau 60 000 abonnés et 800 000 ponctuels, avec 23 000 locations par jour, c'est-à-dire plus de 6,5 trajets par vélo et par jour, un chiffre en constante progression. À ce jour, plus de 70 millions de trajets ont été effectués. Les fonctionnalités et services supplémentaires prévus dans le cadre du nouveau marché avec JC Decaux ne manqueront pas de renforcer son attractivité.

Néanmoins, et malgré ces résultats encourageants, des marges de progression importantes existent puisque 70 % des déplacements de l'agglomération sont inférieurs à 3 kilomètres, alors que 30 % de ceux inférieurs à un kilomètre se font en voiture ou en transports collectifs et que 58 % de ceux de 3 kilomètres se font en voiture. De la même manière, la part modale du vélo est restée en dix ans relativement stable à environ 2 %, très loin des villes les plus vertueuses du nord de l'Europe où cette part modale atteint jusqu'à 50 % en centre-ville. Autant dire que l'objectif de 8 % de report modal en faveur des mobilités douces affiché à l'horizon 2030 dans le cadre du PDU est particulièrement ambitieux.

Nos efforts doivent donc être poursuivis et même amplifiés pour relever ce challenge. Le nouveau dispositif d'incitation financière, qui s'articule en partie avec celui de l'Etat, y contribuera. Son intérêt majeur est de prendre en compte la diversité des usagers du vélo. En effet, sont aujourd'hui éligibles différents types de vélos, neufs ou d'occasion, acquis auprès d'un commerçant professionnel ou auprès d'un atelier associatif, que ce soient les vélos-cargos ou familiaux, les vélos pliants ou les vélos à assistance électrique qui connaissent un essor spectaculaire ; ces derniers, en effet, représente une formidable opportunité pour promouvoir des solutions alternatives à la voiture individuelle.

Les avancées technologiques permettent en premier lieu d'élargir l'accès à la pratique du vélo à un public moins sportif. À titre d'exemple, les seniors représentent près de 35 % de la population lyonnaise qui a obtenu une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique alors qu'ils ne constituent que 2 % des abonnés du Vélo'v. Les vélos à assistance électrique rendent également possibles des trajets bien plus conséquents. Cela est particulièrement intéressant pour les habitants des communes de première et de seconde couronne ou à la topographie contraignante.

Pour accompagner le développement de la pratique du vélo, il faut jouer sur tous les tableaux et notamment l'aménagement de nos voiries pour rendre la ville plus attractive. Notre plan d'action mobilités actives 2016-2020 contient justement des axes stratégiques forts comme l'aménagement de 1 000 kilomètres de pistes cyclables.

Mais il demeure indispensable de toujours questionner la place du vélo dans nos choix d'aménagement au quotidien. Comme mon collègue, je souhaiterais évoquer le cas du cours Gambetta, sur lequel la largeur de la bande cyclable et de la voie bus et vélos a été réduite pour créer une troisième voie de circulation pour les véhicules motorisés. Rue André Philip, la bande cyclable a été effacée au profit de la création d'une seconde voie de circulation. Ces aménagements font partie des mesures d'accompagnement de la très prochaine fermeture de la trémie du boulevard Vivier-Merle. Il s'agit d'itinéraires de substitution devant absorber une partie du trafic

empruntant actuellement la trémie pendant la durée des travaux estimée à 22 mois. Or, le cours Gambetta est le premier axe cyclable de la Métropole de Lyon avec 3 800 cyclistes par jour en moyenne, des pointes à plus de 6 000 cyclistes par jour, pour un total de 1 393 576 cyclistes en 2017. Sur cet axe, les cyclistes représentent 30 % du trafic total. Cette bande, auparavant peu confortable compte tenu du fort trafic vélo, devient dans sa version réduite de 25 % véritablement dangereuse pour ses utilisateurs. En outre, dans l'autre sens, la large voie bus et vélos de 4,50 mètres a été amputée de plus d'un mètre, induisant une cohabitation plus délicate entre bus et vélos.

Rappelons que l'insécurité est l'un des freins majeurs au développement du vélo en ville. Il serait dommage que l'ambition manifestée et les moyens conséquents déployés par la Métropole de Lyon, notamment ceux proposés dans la délibération que le groupe CIMet sera ravi de voter, puissent voir leur efficacité diminuer à cause d'aménagements provisoires de voirie risquant d'augmenter le risque d'accident.

Nous comptons sur votre écoute, monsieur le Président, pour garantir une pratique du vélo en toute sécurité sur les axes de notre agglomération, afin que notre Métropole s'inscrive pleinement dans la prochaine loi d'orientation des mobilités proposée par le Gouvernement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller BERTHILIER : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, le rapport qui nous est présenté aujourd'hui est une bonne nouvelle et nous le voterons. Certes insuffisant pour l'achat d'un vélo électrique, l'ajout des vélos pliants et des vélos cargos est une très bonne chose. Il dénote d'une attention portée aux cyclistes –et je sais, monsieur le Président, que vous y êtes attaché–. Il faudra veiller toutefois à ce qu'elle touche les plus éloignés de la pratique.

Compte tenu de l'actualité –deux orateurs m'ayant précédé, je vais enfoncer le clou–, nous avons d'abord cru que le soutien aux vélos pliants visait à faciliter la circulation : sur le cours Gambetta, des vélos réduits pour une bande cyclable amincie ; les vélos cargos quant à eux, pour la rue André Philip, pour approcher le gabarit d'une voiture qui a désormais seule la place.

Concernant le cours Gambetta, en élu consciencieux et désireux de mesurer les difficultés de mes concitoyens et la pertinence de nos délibérations, j'ai donc acquis récemment un vélo pliant pour faire ce parcours aventure. Evidemment, Pierre Hémon ne m'avait pas prévenu que nous délibérerions pour le 1^{er} mai, donc je n'en bénéficierai pas. Ce n'est d'ailleurs pas le pire moyen aujourd'hui de rejoindre la rue du Lac depuis Villeurbanne depuis la fermeture de la trémie Pompidou et si l'on veut éviter les étroites trémies Paul-Bert et Félix Faure.

N'écoutez pas mon courage qui ne me disait certes pas grand-chose, je me suis engagé prudemment sur cette voie aux allures d'une A6/A7 avant déclassement ou d'un boulevard Laurent Bonnevey après déclassement A6/A7, comme vous préférez. Pour un habitué, le cours Gambetta est méconnaissable : il nous fait davantage voyager dans le temps que dans l'espace, tant on dirait un plan de circulation dessiné par Louis Pradel, dont l'esprit visionnaire en la matière emplit encore aujourd'hui nos poumons. Les voitures s'étalent désormais sur trois voies, ne réduisant évidemment pas leur allure, la troisième voie étant une nouvelle opportunité de slalomer comme aux grandes heures de la rue Garibaldi.

Pour les cyclistes les plus entraînés, une lutte peu conviviale s'amorce, sauf à apprécier le contact de la carrosserie sur le mollet ou du rétroviseur sur le poignet. Les plus habiles expireront le maximum d'air avant de descendre en apnée le cours. Pour gagner les quelques centimètres de largeur qui peuvent faire la différence, les plus audacieux s'installeront en amazone sur la selle afin de s'adapter à la nouvelle morphologie de la route. Mais, même en ayant réussi à passer dans cette étroite bande, il faudra encore contourner les véhicules stationnés sur la bande cyclable, autrement poétiquement appelés les GCUM, dont la bienséance m'interdit de dérouler les mots mais qui ne signifie pas "garé comme un Métropolitain". Il faut aussi éviter de penser à la portière ouverte brusquement et dont le design intérieur n'a pas tout à fait le charme d'un éredon molletonné.

Rassurez-vous, si je suis ici devant vous pour relater cette périlleuse épreuve, c'est que je m'en suis bien sorti. Mais l'envie de réemprunter cet itinéraire dans les 24 prochains mois m'a subitement passé, comme malheureusement pour beaucoup des 3 800 cyclistes par jour qui pourraient être tentés de descendre du vélo. Et toute la Métropole n'a pas envie d'être en marche !

La Métropole de Lyon est clairement engagée dans une politique ambitieuse pour le vélo mais cette décision montre que le tout-voiture est encore culturellement ancré ici. Lorsqu'il y a un grand projet comme celui de la Part-Dieu, on pense d'abord aux nuisances de chantier pour le trafic automobile avant d'envisager celui des vélos. "En même temps", c'est un joli slogan, mais il y a tout de même beaucoup de sujets sur lesquels c'est inopérant car cela signifie une absence de choix clairs. Je suis certain que le rendez-vous programmé prochainement avec les associations permettra de trouver une solution mais il eût été préférable que l'on n'écornât pas l'image d'une métropole cyclable. Car si les vélos peuvent être pliants, les cyclistes eux, ne sont pas pliables.

M. LE PRÉSIDENT : J'étais en train d'analyser jusqu'au bout et je prenais plaisir à ces mots, c'est pour cela que j'en oubliais de passer la parole. Cinq minutes au groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère DAVID : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération est pour nous l'occasion d'évoquer globalement la place du vélo dans notre agglomération et de rappeler l'engagement de la Métropole pour sa promotion.

Le vélo a deux principales vertus :

- il participe au report modal et diminue par la même occasion le nombre de véhicules polluants en circulation dans nos villes. Et lorsque l'on travaille à améliorer chaque jour la qualité de l'air que l'on respire, il s'agit d'un levier important, surtout lorsque l'on sait que dans notre agglomération beaucoup de déplacements sur des distances inférieures à 5 kilomètres aller-retour s'effectuent avec des véhicules motorisés, alors que la solution cyclable serait plus efficace ;

- le vélo est, au même titre que la marche à pied, un mode actif de déplacement qui permet à ses utilisateurs de pratiquer une activité physique régulière ; il est important de le rappeler au moment où de nombreux rapports pointent le manque d'activité physique comme une cause importante de maladies et de mort prématurée.

Mais l'utilisation du vélo est encore aujourd'hui confrontée à certains blocages et certaines limites que la Métropole et ses services travaillent chaque jour à résorber.

C'est par exemple la difficulté de circulation sur certains axes, tel le pont de La Mulatière où circuler en vélo peut parfois être dangereux ; ce dernier sera d'ailleurs traité dès la première phase de déclassement A6/A7 pour permettre aux usagers de circuler en toute sécurité. C'est un exemple parmi d'autres.

C'est aussi plus simplement la manière dont le partage de la voirie a évolué en certains endroits et qui crée parfois une conflictualité entre les cyclistes et d'autres usagers : pistes cyclables sur des trottoirs dans des endroits devenus très fréquentés par les piétons, partage de lignes de bus qui peut devenir dangereux dès qu'il y a beaucoup de vélos, etc. Dès qu'une difficulté est identifiée, des solutions sont étudiées pour tenter de la résorber, permettant ainsi un meilleur partage de l'espace public.

C'est aussi le manque de places de stationnement accessibles et sécurisées pour stocker son vélo entre deux utilisations. La Métropole tente d'intégrer dans chaque projet, où c'est possible, la création de nouveaux lieux de dépôt.

C'est enfin et plus simplement le fait d'être confronté à des situations où un vélo standard n'est pas du tout le plus adapté : notamment le transport d'enfants ou de marchandises, multimodalités avec des transports en commun ou les itinéraires très accidentés.

Si notre Métropole s'engage chaque jour pour améliorer la qualité du service rendu –et nous saluons notamment le renouvellement et le renforcement de Vélo'v, qui est un dispositif particulièrement utilisé et apprécié–, elle travaille aussi à la résolution de ces difficultés. C'est le sens de cette délibération qui vise à renforcer l'accessibilité à certains modèles de vélos plus adaptés à certaines situations.

C'est le cas bien évidemment des vélos électriques qui permettent de circuler de façon confortable sur des itinéraires à fort dénivelé ou sur de plus longues distances. C'est aussi le cas pour les vélos pliables qui permettent aux usagers d'emprunter sur une partie du trajet les transports en commun, qui –nous le rappelons– sont autorisés tant qu'ils ne gênent pas les autres passagers. Ils ont également l'avantage de pouvoir se ranger plus facilement, ce qui facilite ainsi leur stationnement et leur sécurisation. C'est enfin le cas pour des vélos de type cargo ou familiaux qui permettent de transporter dans de bonnes conditions des enfants ou de lourdes charges.

Ces différents types de matériel étant plus onéreux que les vélos standard, nous nous félicitons que la Métropole propose la mise en place d'une aide de 100 € pour accompagner nos concitoyens désireux d'expérimenter de nouvelles possibilités de déplacement. Lorsque l'on propose des modes de transport pratiques, qui conviennent à nos besoins et ont des conséquences positives sur notre santé et notre qualité de vie, il est important pour nous de les rendre plus accessibles pour l'ensemble de nos concitoyens.

Les groupes Socialistes et républicains métropolitains et Centre démocrate Lyon Métropole saluent cette initiative et voteront bien évidemment cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame David. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GASCON : Monsieur le président, mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui amenés à nous prononcer sur un dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE), de vélos cargos et vélos pliants. Le groupe Les Républicains et apparentés va voter pour puisque nous avons nous-mêmes sollicité cette politique lors d'un précédent Conseil. Ce dispositif est d'autant plus le bienvenu que le Gouvernement vient de restreindre drastiquement l'aide pour les VAE depuis le 31 janvier de cette année. Ce n'est clairement pas un signal positif en faveur des modes doux et des mobilités actives.

Monsieur le Président, si nous vous suivons sur ce dispositif, cela ne nous empêche pas d'être vigilants concernant votre plan d'action sur les mobilités actives. D'abord, ce dispositif est temporaire ; ensuite, il est tardif puisque nous l'attendons depuis juin 2016 ; de plus, il est plus modeste que l'aide précédente ; enfin, il pose la question des disparités territoriales. Par exemple, si l'objectif d'atteindre le réseau cyclable de 1 000 kilomètres à l'horizon 2020 est une bonne chose et devrait être réalisable, sommes-nous certains que ce développement s'étende et profite à toutes les Communes de la Métropole ?

Certains de mes collègues Maires de l'est, de l'ouest, du nord ou du sud du territoire rencontrent les mêmes difficultés que Saint Priest, et notamment celles qui concernent les discontinuités du réseau : nous passons d'un tronçon sécurisé et équipé à plus aucune piste puis, de nouveau, à une piste. Il n'y a pas de maillage qui permette une utilisation intensive, sans parler de la sécurité des usagers qui est dès lors clairement menacée. Avons-nous ainsi la garantie que les inégalités d'infrastructures disparaîtront ou, à défaut, se réduiront ?

De même –et c'est un sujet qui revient souvent–, quelles solutions sont envisagées pour les Communes qui ne sont pas éligibles aux Vélo'v ? En vous arrêtant à la première couronne, vous limitez l'usage des modes doux et créez des disparités. Le relief vallonné de certaines villes périphériques ne doit pas être un frein ni un obstacle infranchissable.

Monsieur le Président, je sais bien qu'il ne faut pas tout attendre de la Métropole. À Saint-Priest, nous allons d'ailleurs inaugurer prochainement la Maison du vélo qui visera à promouvoir les modes doux. Mais s'agissant des infrastructures, c'est à la Métropole de prendre aussi ses responsabilités.

C'est bien d'être ambitieux et de promouvoir un plan d'action d'envergure sur les mobilités actives, c'est mieux si celui-ci profite à tous. Et n'oublions pas non plus que ce plan sur les mobilités actives s'inscrit dans un plan plus large, le plan Oxygène ; et là aussi, il ne s'agit pas de privilégier certaines Communes au détriment d'autres.

Pour revenir à la présente délibération, nous pensons que le dispositif va dans le bon sens. Nous resterons néanmoins vigilants et veillerons à ce que vos actions respectent l'équilibre des territoires.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Gascon. Monsieur Hémon, vous vouliez dire un mot ?

M. le Conseiller délégué HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots pour répondre.

D'abord, je suis très content d'entendre toutes ces interventions qui toutes se réjouissent qu'on mette en place ce dispositif d'incitation, qui toutes se réjouissent qu'on mette plus de place pour les vélos. Je dirai qu'effectivement, on met les moyens. Il y a une expression –pour ceux qui s'y intéressent et qui ne fonctionnent que pour le vélo– qui dit que "quand on veut changer le braquet, il faut mettre tout à droite". Mais cela ne marche que pour le vélo.

Plusieurs questions m'ont été posées, en particulier sur les discontinuités. Bien évidemment, on parle d'incitation à l'achat d'un vélo, donc je reviendrai sur les originalités de cette prime que tout le monde n'a peut-être pas perçues.

Une question est revenue dans plusieurs interventions, c'est celle de la résorption des discontinuités. Pour ceux qui ont participé, que ce soit en commission ou ici quand on a présenté le plan d'action pour les mobilités actives, vous avez vu que la résorption de toutes ces discontinuités territoriales était un axe fort de ce plan d'action. Sur les 17 que l'on avait repérées, on en a déjà résorbé plus de 9. Une discontinuité, c'est tout ce qui est traversée de boulevard urbain, traversée de voie ferrée, traversée de fleuve, etc.

L'autre question qui revient, c'est celle sur les inégalités territoriales. On ferait plus pour le centre que pour la périphérie. Je ne crois pas, monsieur Gascon. Par contre, je veux bien croire que, dans certaines communes, ce peut parfois être plus difficile parce que cela relève d'un passé où ces villes avaient été faites plus pour la voiture et cette circulation que pour les vélos. Mais vous savez qu'on y travaille et que, comme on y travaille parfois avec des élus locaux, cela demande bien évidemment des efforts et des acceptations ; en particulier, parfois, on ne peut pas faire de voies nouvelles pour les vélos sans supprimer de stationnement, ce qui est quelque chose qui pose un certain nombre de soucis.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble du plan d'action mais je crois que c'était important de vous le dire.

Maintenant, cette aide est intéressante et, pour répondre à l'intervention du groupe Les Républicains, cette aide est restreinte, elle est modeste, elle est temporaire, elle est tardive.

Cette aide est tardive, mais on l'avait expliqué puisqu'au début, on voulait la mettre en œuvre et l'Etat en a lui aussi mis une en œuvre et elles n'étaient pas cumulables. Alors, que nous aurait-on dit si on avait dit : "L'aide de l'Etat, on s'en moque, les gens qui demanderont une aide n'auront que celle de la Métropole et on ne prendra pas les subventions de l'Etat" ? Je crois que vous nous l'auriez reproché et vous auriez eu raison. Donc ne faites pas, s'il vous plaît, le reproche inverse.

Elle est temporaire, oui parce qu'elle est du 1^{er} mai jusqu'à la fin de l'année. Mais si c'est un succès, c'est-à-dire qu'en quelques mois 2 500 bénéficiaires se révèlent, nous pourrions en rediscuter.

Elle est modeste. Oui, elle est modeste et là encore pour une raison très simple : la prime de l'Etat qui est de 100 € uniquement pour les ménages non imposables ne fonctionne que si nous-mêmes nous mettons 100 €, c'est-à-dire que si nous mettions moins, l'Etat mettrait moins mais si nous mettions plus, l'Etat mettrait moins aussi. Donc cela permet d'équilibrer.

Vous avez dit que le Gouvernement a été plus pingre que ce qu'avait fait le Gouvernement précédent. Vous n'avez pas tort du tout mais je dirai qu'il l'a été beaucoup moins que le Gouvernement d'avant et que celui d'avant encore qui, lui, n'avait pas mis de prime du tout. Vous voyez, on peut faire du rétro-pédalage, il n'y a pas de souci mais, en la matière, faisons attention.

Dernier élément : d'abord –je crois que vous l'avez remarqué–, nous sommes la première collectivité à mettre en place cette incitation financière et nous sommes la première collectivité à l'élargir à d'autres produits que le vélo à assistance électrique. Nous l'élargissons –cela a été dit– aux bi- et triporteurs mais aussi aux vélos d'occasion. Je crois que c'est réellement important et il faut le souligner.

Ce que je voudrais dire encore pour vous expliquer cela, c'est que modeste, elle l'est mais il est tout à fait possible qu'une Commune rajoute au pot. Et moi je serai tout à fait d'accord et je trouverai cela très bien que les Communes puissent elles aussi rajouter une partie pour aider parce que, en particulier pour les ménages modestes qui veulent acheter un vélo à assistance électrique, n'avoir que 200€ cela reste faible.

Quelques mots maintenant plus généraux parce qu'il y a une chose qui n'a pas été dite, parce que longtemps on a trop traité le vélo avec condescendance. Ce qui n'a pas été dit, c'est qu'un jeune sur quatre en 2017 a refusé un emploi ou une formation faute de moyen de transport. Ce qui a été dit aussi, c'est que le vélo ne présente que des bénéfices –on ne le dit pas assez– car il est simple d'utilisation, peu onéreux, rapide, pratique et il s'adresse à tous.

Cela a été dit mais il faut le redire : plus de deux tiers des déplacements domicile-travail de moins de 5 kilomètres sont faits en voiture. Je ne fais que redire ce que 200 Parlementaires ont déclaré récemment dans une tribune. Je voudrais féliciter ici Michèle Vullien et Thomas Rudigoz, deux Parlementaires sur les sept qui siègent dans cette assemblée –c'est un assez bon score–, qui ont signé cette tribune, tribune dans laquelle ils appellent à une véritable mobilisation de l'Etat aux côtés des collectivités territoriales. Parce qu'effectivement, même si nous faisons beaucoup, nous ne pouvons pas tout faire seuls, il faut que l'Etat se mobilise et accélère pour aider à développer la pratique du vélo dans notre société. Ils demandent que cet engagement soit traduit financièrement dans la prochaine loi d'orientation des mobilités et –cela a été signalé– le Président de la Métropole s'est aussi engagé pour que cette mobilisation réussisse.

En conclusion, je vous dirai qu'on parle souvent de thrombose, de blocages mais est-ce que parmi vous certains ont réfléchi à ce qui se passerait si un jour les cyclistes choisissaient d'organiser une journée sans vélo et qu'ils se mettaient à vouloir se déplacer avec une voiture ? Tout serait bloqué dans notre Métropole. Je crois qu'il y a une vraie vertu à prendre le vélo. Il faut le savoir et il faut arrêter, pour certains –je crois que de moins en moins le font–, de les regarder avec condescendance.

Voilà, je vous remercie. Je crois, monsieur le Président, que vous vouliez rajouter quelques mots.

M. LE PRÉSIDENT : Quelques mots très rapides. Merci, monsieur Hémon. Tout d'abord sur quelques principes.

J'ai un principe –et vous l'avez compris sur d'autres sujets– qui est de ne pas opposer les modes de transport. Ne pas opposer les piétons avec les vélos, les vélos avec les voitures, cela semble une évidence. Mais quand on rentre dans le détail, cela devient un peu plus compliqué à gérer –les élus de proximité que vous êtes le savent pertinemment– parce que c'est gérer aussi l'intermodalité, parce que pendant encore de longues années un certain nombre de nos concitoyens prendront leur voiture parce qu'il n'y a pas d'alternative. Ils se rendront peut-être sur une plateforme d'intermodalité et ils prendront ensuite un vélo pour réaliser la dernière distance, la courte distance qui leur permettra d'aller sur leur lieu de travail ou de rentrer sur leur lieu de résidence. Il faut avoir cela en tête pour ne jamais opposer ces modes de transport.

Je crois qu'il faut aussi savoir gérer nos contradictions. Monsieur Geourjon disait : "Attention, il faut développer les arceaux vélos dans les villes". Les arceaux vélos dans les villes, il faut les développer. La Métropole, à ce jour, ne refuse aucune installation d'arceaux vélos. Il faut aussi que les Maires dans les communes aient systématiquement le courage d'expliquer à nos concitoyens que quand on met des arceaux vélos en lieu et place de places de stationnement de véhicules, on enlève une place de stationnement de véhicule. Pour cela, il faut gérer nos propres contradictions et c'est parfois difficile, de la même façon que sur le cours Gambetta. Beaucoup de nos Conseillers métropolitains empruntent dorénavant le cours Gambetta en vélo et je m'en réjouis. Même monsieur Bethilier, j'ai cru qu'il allait acheter d'emblée, plutôt qu'un vélo pliant, un monocycle. Mais il va attendre un peu, il va se former sur le vélo et ensuite il passera au monocycle. Plus sérieusement, je reviendrai tout à l'heure sur ce point très précis.

Il faut aussi une volonté. La volonté, elle est dans cette délibération, elle est dans ces échanges que nous avons depuis longtemps sur les pistes cyclables. Elle l'était sur les dernières délibérations que nous avons adoptées lors du dernier Conseil. Nous avons adopté deux délibérations : une pour accompagner la FUB (fédération française des usagers de la bicyclette) sur son congrès à Lyon, une seconde subvention à Pignon sur Rue. Ce n'est pas simplement un effet de style. Vous avez parlé tout à l'heure de la médiation, de l'éducation et ces associations n'interviennent pas seulement pour défendre ce que certains pourraient qualifier de *lobbying* du vélo. Elles interviennent aussi en matière de mobilité, en matière d'éducation, en matière de médiation, notamment sur les lieux qui posent des conflits sur les différents modes de transports, notamment entre les piétons et les cyclistes dans nos villes. C'est pour cela aussi que nous accompagnons ces associations qui sont aussi quelquefois pour nous des " lanceurs d'alertes", comme le sont les piétons sur les mobilités piétonnes.

Maintenant, il faut aussi cette volonté et, monsieur Gascon, j'entends ce que vous dites sur la capacité à développer des pistes cyclables bien en dehors de l'hypercentre de Lyon-Villeurbanne –et c'est le cas– et nous aurons l'occasion sans doute de reparler de ces sujets. Comme vous êtes en même temps Conseiller régional –je ne fais pas une obsession–, vous pourrez interpeller la Région ; la Région, dans l'avant-dernier projet de CPER, a décidé de se retirer de l'accompagnement des pistes cyclables sur la Métropole. De la même façon, a contrario, la Métropole a décidé, elle, sur l'axe A6/A7 déclassé, de participer fortement au financement de la ViaRhôna pour favoriser justement sur les lieux où il n'y a pas encore de piste cyclable ces pistes cyclables en dehors des villes centres, Lyon et Villeurbanne.

Donc tout ceci n'est qu'une question de volonté. Je pense que si nous arrivons à conjuguer nos efforts sur ces questions, nous arriverons à mieux répondre, y compris à vos besoins dans ce que vous avez qualifié de communes éloignées du centre Lyon et Villeurbanne.

En ce qui concerne le cours Gambetta, bien évidemment, je souscris aux interrogations et aux inquiétudes qui ont été exprimées avec quelquefois beaucoup d'humour de la part de Damien Berthilier. Les associations de vélo ont été reçues ce matin par Pierre Hémon, par mon Cabinet et par les différents services. Je recevrai les associations le 15 mai prochain pour un large tour d'horizon et, bien évidemment, nous aborderons cette affaire du cours Gambetta. Nous devons trouver une solution. Je suis le garant de la sécurité des piétons et des cyclistes, donc je veillerai à cette sécurité.

Simplement, j'attire l'attention de celles et ceux qui aujourd'hui sont intervenus avec beaucoup de talent sur le cours Gambetta : que demain ils ne viennent pas expliquer les difficultés de circulation à la Part-Dieu par le fait que nous avons du mal à trouver des itinéraires de délestage. Cela s'appelle gérer la contradiction. Je préfère alerter tout le monde avant plutôt que de reprendre tout le monde lors d'un prochain Conseil de la Métropole.

Je vous remercie.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° 2018-2696 - déplacements et voirie - Marché de mise à disposition de mobiliers urbains supports d'information et prestations de services de mobilité avec la société JC Decaux - Approbation des conditions générales d'accès et d'utilisation du service Vélo'v et du service de location de longue durée de vélos à assistance électrique - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2696. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous allons rester dans le domaine du vélo puisque cette délibération concerne l'approbation des conditions générales d'accès et d'utilisation pour le service Vélo'v et pour le service de location de longue durée des vélos à assistance électrique. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Abadie. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour monsieur Vesco, non-inscrit.

M. le Conseiller délégué VESCO : Merci, monsieur le Président. Je voudrais juste dire un mot sur les opérateurs de service de vélos en *free floating*. Il y a un monde entre la maîtrise, le suivi et le contrôle que nous avons du contrat Vélo'v –on le voit encore aujourd'hui– et la manière dont ces opérateurs de vélos en *free floating* profitent de notre espace public sans droit ni titre.

Vous allez me dire que plus il y a de vélos, plus c'est bon pour le vélo, donc plus c'est bon pour la ville. Pas dans n'importe quelles conditions : un opérateur aujourd'hui, trois voire quatre demain, c'est en fait clairement un danger pour le service Vélo'v à terme. Cette concurrence ne sera pas neutre pour le contrat Vélo'v. À l'occasion du fiasco

et du crash industriel qu'on voit à Paris avec Vélib'2, cela nous rappelle bien qu'il n'y a rien de naturel à avoir dans nos rues un service de vélos en libre-service qui fonctionne bien. Je ne parle pas de la ville "marchable", je ne parle pas de l'espace public harmonieux que nous souhaitons pour nos concitoyens. Aujourd'hui, le tarif est de 4 € pour le ticket journée. Je rappelle qu'il ouvre un chiffre d'affaires certain puisque les tickets journées annuels sont 750 000. Si on en perd la moitié, ou même un quart, on rompt l'équilibre économique du contrat. Je voulais juste qu'on ait cela en tête.

J'ai posé la question en commission Déplacements sur les compétences du Grand Lyon, en tout cas les moyens d'action de la Métropole et une éventuelle réflexion sur le sujet. Je n'ai pas eu de réponse, ce qui n'est pas étonnant mais c'est probablement parce qu'elle semblait évidente. La Métropole est incompétente puisqu'il n'y a pas d'emprise ou d'ancrage sur l'espace public. La compétence pour l'occupation commerciale, c'est les Villes ; la compétence pour le stationnement, de même. En fait, dans le premier cas, elles ne sont pas compétentes parce que ce sont des services trop mobiles par rapport à un kiosque ambulant ou autre stand de kermesse. Dans le second cas, c'est-à-dire le stationnement, soit elles mettent à l'étude, soit elles ne sont pas forcément dans une démarche de redevance –comme nous l'a d'ailleurs indiqué Jean-Yves Sécheresse en commission pour le cas de la ville de Lyon–, ce qui ne serait d'ailleurs pas forcément la solution miracle. Il y a donc bien un vide juridique que la loi d'orientation des mobilités, la loi LOM, devra combler et qui concerne également les services comme Uber ou Cityscoot ou d'autres.

La martingale, elle existe. On a même su la trouver en 2012 dans le cadre d'une compétence covoiturage avec le service d'autopartage en *free floating*, les 200 voitures de Car2go. C'est aussi celle qui s'applique, je crois, pour le service Citiz Yea! de Lyon Parc Auto. La martingale, c'est la labellisation : un label adossé à une charte –la charte c'est le label, le label c'est la charte– qui ouvre à l'autorisation de stationnement sur l'espace public.

Dans la charte, on met tout. On ne met pas seulement la charte de comportement, sur laquelle travaille Jean-Yves Sécheresse dans le cadre de la Ville de Lyon –il n'est pas là mais il nous l'a confirmé, c'est très bien–. On met aussi des éléments comme la quantité, comme la qualité ; je vous rappelle que GoBee.bike, le service qui est déjà parti, était dangereux pour ses usagers et ceux de l'espace public –paix à son âme !– et on ne le regrette pas. On peut y inclure une redevance évidemment, pour valoriser notre espace public et faire prendre un peu plus au sérieux ce label. Également des éléments tarifaires afin qu'il n'y ait pas de *dumping* tarifaire et qu'il n'y ait pas de danger économique pour Vélo'v. Je vous rappelle que la cause finale de ces sociétés ce n'est pas de faire monter la part modale du vélo en ville –quoi qu'ils en disent– mais, à terme, la création d'un flux *data* et d'une audience publicitaire smartphone monnayable.

Ce label et cette charte doivent être travaillés de concert avec les Villes centres qui sont ciblées prioritairement par ces services. Surtout quand on voit une société comme Indigo qui, savamment, instille ses vélos entre les bornes de Vélo'v en gênant le système. Là encore, il y a un monde entre les contrôles qualité qu'on fait sur les stations vides, stations pleines et les bonus à la fin de l'année et la manière dont Indigo met ses vélos dans les stations Vélo'v en gênant le service.

L'enjeu aujourd'hui pour la Métropole, à mes yeux, c'est de pouvoir autoriser par labellisation ces nouveaux services de mobilité sur son territoire. Il suffit d'une à deux phrases inscrites dans la future loi que la Métropole doit solliciter aujourd'hui de la Ministre concernée. De la même manière, je solliciterai ici les Députés lyonnais pour que, dans les débats parlementaires à venir, ils y veillent et ils aient le souci de cette question.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Vesco. Trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président, chers collègues, l'intitulé de ce rapport est un peu trompeur car son contenu ne décrit qu'une partie de l'énoncé. En effet, il nous décrit des prestations de service de mise à disposition de Vélo'v à assistance électrique avec de nombreuses précisions sur les modalités d'usage de ce nouveau service mais ne dit rien sur la mise à disposition de mobiliers urbains supports d'information, donc de publicité. Malgré les questions posées par écrit au service, aucune réponse ne nous a été donnée. Bien sûr, cette nouvelle génération de vélos à assistance électrique est bienvenue –on a décrit tout à l'heure les bienfaits de l'évolution de ces services– et va probablement inciter de nouveaux usagers à se déplacer en ville plutôt que d'emprunter leur véhicule.

Mais s'agissant de publicité en ville, la délibération en décembre dernier relative au règlement local de publicité intercommunal et son élaboration –d'ailleurs, où en est-on aujourd'hui ?– avait tout de même soulevé des questions cruciales, notamment en matière de pollution lumineuse énergivore aussi bien physique que pour la suggestion mentale que ce type de publicité agressive provoque, notamment chez les plus jeunes. Concrètement, combien de supports lumineux dédiés à la pub en plus dans ce marché, pour combien d'années ?

La Métropole est-elle devenue schizophrène ? D'un côté, jurant ses grands dieux qu'elle se veut écologique pour la réduction des émissions de carbone, pour le développement des modes doux, pour une métropole apaisée et, d'un autre côté, attractive au point de laisser les plus grands groupes faire leur loi, c'est-à-dire celle du profit.

Nous ne pouvons approuver cette duplicité et encore moins cette publicité pléthorique envahissant notre espace public et notre champ visuel de façon permanente. Nous voterons contre.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Président, chers collègues, j'invite notre collègue Desbos à aller au bout de sa découverte des méfaits de la concurrence libre et non faussée et à tirer les conclusions de toutes les nombreuses tentatives pour tenter de la réguler dans le domaine de la finance. Je pense pour ma part que, dans ce domaine comme dans d'autres, rien ne vaut le service public... Pardon, monsieur Vesco et non Desbos ; j'en ai pris un pour l'autre, ce sont deux cyclistes !

Avec cette délibération, nous précisons les modalités de location des Vélo'v et des locations de longue durée du contrat avec le mobilier JC Decaux.

Nous ne reviendrons pas sur les échanges lors des délibérations autour du contrat et du lien ainsi fait entre la publicité permise par le mobilier urbain et le financement d'un service public de mise à disposition de vélos. Nous sommes opposés, sur le fond, au financement par la publicité, que ce soit sur les réseaux Internet ou dans les services publics, pour une raison fondamentale bien connue dans le domaine du numérique : "Si c'est gratuit, c'est toi le produit". Mais nous ne sommes pas non plus des irréalistes et, comme on dit en chinois de la réforme, "peu importe que le chat soit noir ou blanc tant qu'il attrape des souris", citation que le Président Macron imputait par erreur à Mao mais qui est de Deng. De fait, le service vélo n'est pas gratuit et ce marché permet des conditions économiques de location qui sont attractives.

Reste donc qu'on nous demande notre avis sur les conditions de location, que nous voterons, mais en regrettant qu'on ne nous demande pas notre avis sur les localisations des stations et notamment sur les implantations en première couronne. C'est un sujet qui fait l'objet de nombreuses rumeurs, sachant que les Communes susceptibles d'être concernées par des aménagements de voirie nécessaires n'ont, à ce jour, aucune information sur ce qui est prévu.

Pierre Hémon m'assurait en début de semaine –nous avons voyagé ensemble– qu'il y aurait bien 40 stations sur les 100 nouvelles en première couronne, ce que Gérard Claisse avait refusé de confirmer en séance il y a peu. Pourquoi un tel manque de transparence ? Pourquoi ne pas donner à voir l'état des discussions ? Pourquoi ne pas solliciter l'avis de notre Conseil sur cette répartition des stations ? Décidément, la gouvernance politique de cette Métropole reste un mystère opaque ! Pour l'instant, nous espérons juste que Pierre Hémon était suffisamment informé pour que son assurance se vérifie.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Millet. Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué POUZOL : Monsieur le Président, chers collègues, avec ce nouveau contrat, la mise à jour des conditions d'utilisation des Vélo'v et cette grande avancée qu'est la location de vélos à assistance électrique, la Métropole continue d'être à l'avant-garde du développement des mobilités actives. À ce titre, le réseau Vélo'v est une composante majeure de notre politique de déplacements. À son lancement en 2005, les élus du Grand Lyon ont signé un acte politique fort alors même que l'usage du vélo ne faisait pas encore l'objet de l'engouement qui se diffuse de plus en plus dans la population.

Mes collègues de l'ouest lyonnais et du Val de Saône peuvent en témoigner, les mentalités évoluent aussi sur les territoires les plus éloignés du centre. L'est comme le sud de la Métropole sont sans nul doute également concernés. Il faudra alors, chers collègues, concerter et organiser pour accompagner toujours et encore ce mouvement, en commençant à court terme sur des continuités déjà accessibles. Dans nos territoires, peut-être plus que dans d'autres, l'intermodalité est nécessaire pour convaincre chacun de délaisser la voiture, y compris sur les trajets courts. Le Vélo'v, potentiellement électrique, est un maillon essentiel de cette intermodalité.

Nous demandons l'extension et il nous sera certainement répondu : "Pour quels usagers ?". À cela, j'anticipe et je réplique par l'exemple et les faits : alors que le réseau des bornes Vélo'v s'arrête à l'Île Barbe, j'ai croisé encore le week-end dernier des cyclistes –moi-même sur un vélo, je précise– en Vélo'v à Neuville sur Saône, soit à 11 kilomètres de la dernière station. Également, certains Fontainois témoignaient encore il y a peu, lors d'une réunion du groupe citoyen dédié aux questions des mobilités, de leur envie d'accéder aux Vélo'v au plus près de chez eux. C'est la preuve que l'usage et l'envie de vélo sont déjà là, que la distance est de moins en moins importante et que nous devons dès maintenant penser l'extension du réseau à court et long terme.

La carte du déploiement actuel du réseau démontre un déséquilibre entre le rayonnement de la zone centre de Lyon et la zone est vers les communes de Villeurbanne et de Bron. Les implantations de stations ont été rendues évidentes par les coutures urbaines existantes, qui se sont encore accrues depuis.

De la même manière, si des aménagements de voirie restent à produire pour sécuriser pleinement les usagers de ces modes, de nombreuses conditions sont aujourd'hui déjà réunies pour continuer le déploiement du réseau Vélo'v en remontant la Saône ou sur les grandes traversées de l'ouest lyonnais.

Ainsi, l'extension du réseau comme la location de vélos électriques ouvrent de nouvelles possibilités intéressantes pour répondre aux questions de mobilité des communes éloignées de la ville centre ou vallonnées ; pour ces dernières, comme celles des Monts d'Or par exemple, nous pouvons miser sur l'expérience des stations Vélo'v de Fourvière, Croix-Rousse, La Duchère qui sont parfaitement gérées en termes de flux malgré le dénivelé et alors même que le vélo électrique n'est pas encore déployé.

L'existence de pistes cyclables de qualité par exemple entre Fontaines sur Saône et Neuville sur Saône ainsi que la création toute proche d'une nouvelle piste entre Couzon au Mont d'Or et Collonges au Mont d'Or plaide également pour cette extension.

Le déclassement de l'A6/A7 ouvre des possibilités et même des nécessités. Les parkings présents sur son tracé sont tout indiqués pour accueillir des stations. Tant les zones d'habitat que les zones d'activités telles Techlid pourraient alors bénéficier de ce déploiement.

Un usage plus aisé du vélo, plus de stations, des vélos électriques permettraient de faciliter le rabattement vers les arrêts de bus ou encore les gares. Je pense aussi aux trajets quotidiens vers les établissements scolaires. Certains de nos habitants les plus motivés –et il y en a– se rendraient même au travail en Vélo'v. Un maillage pourrait alors, dans un premier temps, se poursuivre *a minima* par l'installation d'une station dans chaque centre-ville et village puis, dans un second temps, par un maillage plus dense au niveau communal. Je viens de montrer qu'il ne devrait persister aucun frein au déploiement vers nos territoires.

Enfin, créer des stations Vélo'v dans nos territoires, c'est aussi inciter à acheter un vélo électrique en bénéficiant –nous venons de le voter–, dans le cadre du plan métropolitain pour les mobilités actives, des aides de la Métropole et des Communes car de nombreuses Communes –je le sais pour le Val de Saône et les Monts d'Or– seraient intéressées à abonder financièrement pour faciliter l'acquisition de tels vélos, dans une action coordonnée par la Métropole.

Nous sommes en effet tous conscients des défis majeurs qu'un usage plus important des mobilités actives nous permettrait partiellement de relever : celui de l'encombrement de nos routes, du développement de nos transports en commun, celui de la santé de nos concitoyens ou encore tous les défis liés au plan climat air énergie. Tout cela est donc cohérent et doit aussi nous aider à débattre de ces sujets au sein de nos Communes car, comme vous le savez, on parle souvent des choses lorsqu'elles sont ou deviennent visibles.

Cette extension serait alors un message fort envoyé à nos concitoyens et une raison de plus pour alimenter le fait métropolitain, le fait de faire la Métropole en reliant encore et toujours les territoires puisque la mobilité est sans nul doute l'un des défis majeurs de notre époque que nous ne pourrions relever que collectivement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Claisse, vous vouliez dire quelques mots.

M. le Vice-Président CLAISSE : Oui, quelques mots très vite.

Le premier à l'adresse de Pierre-Alain Millet : forcément, il y a sept mois, il était compliqué d'indiquer précisément, sur les 80 nouvelles stations –et non 100 comme vous l'avez dit– qui vont être développées, combien seraient réservées à une problématique de densification et combien à une problématique d'extension, et encore moins leur localisation. Il vous avait été indiqué à l'époque qu'il y en aurait une partie qui servirait à l'extension du réseau. Maintenant, puisque le comité de pilotage a eu lieu il y a quelques semaines, on est en capacité de vous dire que ce sera moitié-moitié. Voilà, on vous le confirme. Mais il y a sept mois, j'étais dans l'incapacité de vous le dire. Donc ne me demandez pas sept mois avant des réponses sur des arbitrages qui ont lieu sept mois plus tard tout simplement, sinon j'aurais été irresponsable.

Sur la question de la publicité sur le mobilier urbain –à moins que madame lehl ne soit pas intéressée du tout par les éléments de réponse que je tente de lui apporter–, vous avez bien noté que la délibération portait non pas sur le mobilier urbain mais sur l'approbation des conditions générales d'accès et d'utilisation du service Vélo'v. Des délibérations nécessaires pour donner aux usagers très rapidement les conditions dans lesquelles ils vont utiliser le service Vélo'v au 1^{er} juin.

Ensuite, il y a des questions annexes qui portent sur le mobilier urbain, que vous avez portées en commission. Ces informations, vous les avez dans le cadre de la présentation de la délibération qui a été faite en septembre dernier. Vous savez que nous avons aujourd'hui 640 panneaux dits d'information –des petits panneaux et des grands panneaux de 8 mètres carrés– et que nous en avons une répartition très précise dans le contrat, qui est de 490 panneaux petit format qu'on appelle des "sucettes" et 150 panneaux grand format ; le chiffre aujourd'hui est de 640, il sera demain de 640 : donc pas de développement de panneaux d'information ou de publicité supplémentaires dans le cadre de ce marché, cela a été souligné, cela a été dit. Après, nous avons les abris voyageurs : nous en avons aujourd'hui 2 070, nous en aurons demain 2 530.

Vous avez abordé la question de la publicité numérique dans le marché du mobilier urbain. Encore une fois, aucune décision n'est prise sur la publicité numérique. Il appartient au futur règlement local de publicité métropolitain de réglementer et de contrôler ou de décider de ne pas développer de publicité numérique. Le marché du mobilier urbain n'emporte pas une décision de l'Assemblée demain sur la publicité numérique –vous n'écoutez pas, madame lehl, c'est désolant !–. Je vais en terminer là, simplement pour vous dire que la publicité numérique envisagée dans le cadre de ce marché –j'avais eu l'occasion de le dire– ce n'est pas plus de 2 % du mobilier urbain qui va être développé dans le cadre de ce marché. C'est extrêmement contrôlé –si jamais le règlement local de publicité l'autorise– et maîtrisé. À l'échelle de l'agglomération, la publicité sur le marché du mobilier urbain, c'est à peine 5 % de l'ensemble des panneaux publicitaires qui se développent dans les communes et sur l'agglomération.

Voilà quelques éléments de précisions que je souhaitais apporter, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Claisse.

D'abord, monsieur Vesco a raison, il faut que dans la loi d'orientation sur les mobilités, le label soit présent pour réguler un certain nombre d'effets pervers du développement des offres de vélos. Monsieur Vesco a raison de souligner que les modèles ne sont jamais acquis définitivement et qu'il s'agit de s'appuyer sur des opérateurs sérieux, solides pour maintenir une offre ambitieuse. Vous l'avez dit –Gérard Claisse également–, l'offre Vélo'v va s'améliorer d'ici 2020 : 4 000 Vélo'v vont être renouvelés cet été, les 349 stations existantes vont être améliorées, 675 bornettes –les emplacements qui vont servir à fixer plus de vélos– vont venir compléter les stations existantes.

Monsieur Millet, je vous le redis –vous l'aurez entendu deux fois dans la même journée–, 80 stations, dont 40 qui seront hors de Lyon et Villeurbanne. Comme je l'ai dit tout à l'heure pour gérer la contradiction, vous êtes attaché au fort lien avec la Commune et vous voudriez qu'on décide ici, au Conseil de la Métropole, des emplacements dans chaque commune. Non, au contraire, nous allons aller dans chaque Commune ; nous allons proposer les stations Vélo'v et nous allons proposer des emplacements. Nous le ferons en toute intelligence avec les Maires des Communes dans toutes les Communes de la Métropole.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2018-2697 - déplacements et voirie - Modèle de déplacements multimodal partenarial Modely - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Conventions de partenariat, de groupement de commandes et de financement pour la gestion métier, informatique et l'utilisation du modèle - Demande de subventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2697. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport concerne le modèle de déplacement multimodal partenarial Modely ; quand je dis "partenarial", c'est bien qu'il résulte d'un partenariat entre notre Métropole, l'Etat, la Région et le SYTRAL. L'objet de cette délibération est de vous proposer trois conventions pour poursuivre ce modèle, toujours avec les mêmes partenaires et solliciter auprès de nos partenaires les subventions qui sont indiquées puisque la Métropole serait désignée comme mandataire coordinateur de ce projet.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Da Passano. Quatre minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération est intéressante car elle propose une approche globale des différents types de transports, une aide à la planification des grands projets de transports sur la Métropole et une concertation entre tous les opérateurs.

C'est l'occasion pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires de regretter doublement l'absence de la SNCF dans cet ensemble :

- regrets pour la SNCF, tout d'abord, concernant la partie voyageurs mais aussi la partie fret qui est en difficulté actuellement et dont nous avons pourtant particulièrement besoin en termes de développement durable ; le transport ferroviaire de marchandises doit être développé pour réduire la pollution et les risques de sécurité routière avec la multiplication des camions. Il est incroyable d'être encore obligé de le répéter en 2018 ; il est inacceptable que le fret ferroviaire ne représente que 9,9 % du transport de marchandises en France actuellement contre 88 % pour les camions ;

- ensuite, regrets aussi pour la Métropole car nous sommes concernés par la question de l'articulation entre le ferroviaire et les derniers kilomètres de livraison ; nous sommes concernés aussi par la pollution et le risque de coûts liés au trafic routier trop important des camions ; et nous sommes concernés par la question du maintien de

dites "petites lignes", fort nécessaires en réalité car elles permettent d'aller chercher des voyageurs mais aussi des marchandises dans les entreprises installées sur tout notre territoire.

Notre groupe souhaite donc que nous refassions appel à la SNCF pour rejoindre le dispositif Modely. Le moins que l'on puisse dire est que cela aurait du sens dans le contexte actuel que vivent la SNCF et ses salariés.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Communiste, parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération permet la poursuite et la maintenance du modèle de déplacement multimodal partenarial Modely, la Métropole coordonnant les partenaires du projet, c'est-à-dire l'Etat, la Région et le SYTRAL.

Nous notons que la SNCF est absente de ce partenariat, ce qui reflète bien le projet de mobilité métropolitaine que nous avons discuté il y a peu et dont nous notions que les mots "rail" et "train" étaient absents. Nous répétons que, pour nous, il n'y a pas de sortie réelle d'un rôle dominant de la voiture, notamment pour les déplacements pendulaires quotidiens entre agglomération et région, sans une rupture décisive sur la place du rail et du train et d'une liaison cadencée entre nos gares –et pas seulement les deux gares centrales– et les villes et zones urbaines de la région.

Modely permet justement l'évaluation et la comparaison de scénarios de planification urbaine sur les différents réseaux de transports afin d'aider les décideurs dans l'élaboration des politiques urbaines. Il permet d'estimer la demande de déplacements sur les différents modes, y compris le train.

Nous considérons donc que Modely devrait être un outil pour repenser la place des gares dans la l'intermodalité et la place du rail dans les mobilités métropolitaines. Cela devrait être un des objectifs de cette convention. Cela supposerait bien entendu que la SNCF en soit partenaire. Nous regrettons que ce ne soit pas le cas. Il est vrai que c'est cohérent avec votre choix de l'abandon du service public du rail, dont le Gouvernement prépare avec acharnement la privatisation.

J'en profite pour appeler les élus de gauche qu'il reste dans cette Assemblée à la solidarité avec les cheminots. Ils ont obtenu enfin un premier rendez-vous avec le Premier Ministre. Ils ont besoin de notre solidarité pour obtenir plus.

Nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Millet. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO;

N° 2018-2699 - déplacements et voirie - Projet européen CoGO covoiturage et gouvernance - Attribution d'une subvention à l'Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement (AURAE) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2699. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport nous propose d'intégrer le projet européen CoGO (covoiturage et gouvernance) et d'attribuer à Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement une subvention de 10 000 € pour intégrer et participer aux travaux de ce projet. Avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Da Passano. Trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots au nom de mon groupe et du groupe Socialistes et républicains métropolitains sur ce projet européen covoiturage et gouvernance qui nous semble tout à fait opportun.

Nous le savons tous, un des grands chantiers de notre Métropole est le déclassement de l'autoroute A6/A7. Ce projet a pour but de créer un boulevard urbain apaisé et de développer une nouvelle manière de penser la mobilité. L'un des buts affichés de cette requalification est aussi d'ouvrir les possibilités de mobilité en incitant au report modal et en faisant en sorte que ce dernier soit efficace.

Nous avons pu constater depuis quelque temps maintenant la volonté de notre Métropole d'engendrer une réelle multimodalité en maintenant évidemment une part pour la voiture mais en faisant également une place aux transports en commun, aux modes doux et au covoiturage. C'est sur ce dernier point que je voudrais insister aujourd'hui car c'est souvent sur ce sujet que les doutes se posent.

Avec la requalification, nous donnons la possibilité aux usagers de profiter d'aires, d'arrêts et de voies dédiées au covoiturage. Pour que ces mesures soient efficaces, et notamment l'expérimentation d'une voie de covoiturage réservée au nord et au sud du tronçon, nous nous devons de préparer au mieux les évolutions des pratiques.

C'est pourquoi ce rapport nous paraît important. Par les biais de l'Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement, nous avons la possibilité de nous enrichir des expériences en matière de covoiturage réalisées ailleurs, en France ou en Italie, que ce soit sur les pratiques à mettre en œuvre, sur les habitudes des usagers ou encore sur l'implication de ces derniers.

D'ailleurs, notre Métropole est concernée par deux temps d'échanges, cette année et en 2019 : d'abord sur les acteurs liés au covoiturage lors des Assises prospectives du covoiturage, puis avec les habitants via une enquête sur les pratiques de covoiturage.

Nous voterons ce rapport qui nous semble consolider un peu plus le projet ambitieux qu'est celui du déclassé A6/A7.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Desbos. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2018-2701 - déplacements et voirie - Renouvellement des portiques, potences et hauts mâts (PPHM) de la signalisation verticale et du jalonnement des voies rapides - Autorisation de signer un accord-cadre à bons de commande de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2701. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier concerne l'autorisation de signer un accord-cadre à bons de commande pour des travaux, à la suite d'une procédure d'appel d'offres pour le renouvellement des portiques et hauts mâts de la signalisation verticale et du jalonnement des voies rapides. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, cette délibération concernant le renouvellement des éléments de signalisation des voies rapides arrive à point nommé, tant les panneaux de jalonnement sont globalement en très mauvais état.

L'objet de mon intervention porte surtout sur la question concomitante du schéma directeur de jalonnement du périphérique. Au cours d'une réunion organisée le 11 janvier dernier, les services de la Métropole ont présenté aux élus de la Ville de Vénissieux le projet de ce schéma qui repose sur la notion de portes pour identifier les sorties. Les Villes ne seront dès lors plus identifiées sur le périphérique comme c'est encore le cas aujourd'hui. En accompagnement des portes seront mentionnés des équipements d'intérêt métropolitain tels que les parcs-relais, les universités, les pôles de santé, les pôles économiques, les pôles commerciaux.

Je regrette, monsieur le Président, que le choix de dénomination des portes ait fait disparaître le nom des villes desservies par le périphérique. Aussi, un citoyen d'un autre département qui se rendra bientôt dans la zone territoriale du Puisoz ne saura pas qu'il se trouve sur la commune de Vénissieux. Nous ne déplorons pas que les éléments de signalisation soient considérés dans la géographie métropolitaine en évolution. Pour autant, les villes ont une histoire et elles sont peuplées.

Je vous indique, par ailleurs, que la Ville de Vénissieux souhaite vivement l'organisation d'une réunion de travail avec la Métropole pour une réflexion partagée autour de la future signalisation des différents équipements. Ce schéma directeur de jalonnement du périphérique n'est pas une anecdote, ce n'est pas un point de détail. La suppression des communes sur nos panneaux de signalisation est aussi une disparition géographique. Tout cela entre dans une stratégie nationale politico-technocratique et montre une intention bien réelle : celle de faire tout simplement disparaître les Communes.

Notre groupe réaffirme ici son attachement à la Commune et refuse sa disparition. Le combat que nous menons pour la défense des Communes, premiers maillons de la République, est un combat pour la démocratie locale et pour des services publics de proximité. Nous voulons une Commune qui tende la main à tous ses habitants, reste un levier de l'aménagement de tous ses quartiers. Nous voulons une Commune qui soutienne la jeunesse, la création et la culture populaire, accompagne les enfants dans leur éducation et veille à la dignité de nos aînés.

Nous voulons une Commune solidaire, une Commune de toutes les chances, une Commune guidée par l'intérêt général. Nous voulons une Commune responsable dans son budget, autonome dans ses priorités, indépendante dans le choix de ses politiques de proximité, alors même que le principe de libre administration est attaqué par le Gouvernement Macron.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Picard. J'ai reçu aujourd'hui votre courrier daté d'hier, du 26 avril, qui reprend votre intervention, en tout cas sur la partie des panneaux moins la deuxième partie de votre intervention. Je partage votre demande et, immédiatement à la réception de votre courrier, j'ai donné instruction pour que les choses soient revues et corrigées et que sur les panneaux figure bien, comme vous l'indiquez –et c'est une demande légitime–, le nom de la commune. Les choses seront faites et revues telles que vous le souhaitez. Cela me paraît évident. Nous avons eu l'occasion de discuter de cela sur un certain nombre de sujets, y compris sur les panneaux qui flèchent les itinéraires en fonction de nouveaux aménagements. Il faudra veiller aussi à ce que, sur ces panneaux, on indique bien les bons itinéraires et en même temps le nom des communes.

Je vous remercie.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2018-2704 - déplacements et voirie - Desserte du secteur de Peyssilieu - Approbation du bilan de concertation et convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et d'indemnisation en nature - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2704. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport concerne la desserte du secteur de Peyssilieu et l'approbation du bilan de la concertation ainsi que de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et d'indemnisation en nature. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues, nous pourrions marquer sur ce panneau "Mezzieu Peyssilieu" du coup.

Quand la rocade a été inaugurée il y a 26 ans, elle a permis à Mezzieu d'être très proche de Lyon. Elle a aussi ceinturé la ville ; ceinture complétée par la rocade sud et le canal de Jonage. Pour rentrer à Mezzieu en venant de Lyon, il y a l'échangeur 6 de la rocade, l'avenue de France et la route de Jonage. Trois axes seulement pour 33 000 habitants. Chers collègues, cette rocade, mur infranchissable qui sépare Décines et Mezzieu, est aujourd'hui une coupure qui devient un peu plus urbaine chaque jour ; et je ne reprendrai pas les propos de mon collègue Pierre Hémon sur justement les dégâts que font ces coupures urbaines.

En 2015, le Grand Stade s'installe avec ses hordes de spectateurs prêts à tout pour stationner au plus près du stade. Chers collègues Maires, il faut bien saisir que Mezzieu doit assurer sur ses propres moyens la sécurité de plusieurs milliers de piétons avec sa seule police municipale. Cela pèse très fortement sur la Ville.

Aujourd'hui, en entrant dans notre ville, vous êtes accueillis par un centre Leclerc qui n'a pas changé depuis plus de 35 ans. Le projet de rénovation et d'extension de ce centre commercial, accompagné par la Ville et la Métropole, représente, hors foncier, 150 M€ d'investissement privé. Ce projet moderne, utile au territoire, est tourné vers l'avenir dans son fonctionnement.

Cette concertation qu'il nous est demandé d'examiner aujourd'hui traite de l'accessibilité de ce site. Elle était l'occasion de remarques liées à certaines difficultés dont celle de la rocade. Car Mezzieu a besoin de voir ses accès améliorés et l'organisation de son accessibilité complétée. Dans ce projet, il y a une nouvelle sortie de rocade et c'est une bonne chose ; sa réalisation dans le cadre de ce projet est quasi-unanimement acceptée. Cependant, ce qui ressort de cette concertation, ce sont majoritairement les points concernant l'adaptation au projet pour l'accessibilité hors voitures, les risques d'augmentation de bouchons et la pertinence de ce projet commercial.

Concernant la dangerosité de l'échangeur numéro 6, cet échangeur de type autoroutier est fréquenté par 3 000 à 7 000 piétons les soirs de match mais également de plus en plus fréquenté quotidiennement par un nombre croissant de piétons. Avec OL City et la nouvelle offre que va proposer le centre commercial Peyssilieu, le besoin

d'une liaison pour les usages cycles et piétons quotidiens est désormais crucial, indispensable. Jusqu'à maintenant, malgré les demandes insistantes de l'Etat, de l'Olympique Lyonnais, des Villes de Meyzieu et Décines, la Métropole a toujours opposé un refus, une sorte de veto, de façon dogmatique, à la création d'une passerelle entre nos deux villes, sous le prétexte de la défense du sacro-saint schéma d'accessibilité du Grand Stade.

Cependant –ou plutôt malheureusement–, monsieur le Président, les modèles mathématiques ne peuvent pas toujours anticiper les comportements humains. Depuis maintenant plus de deux ans, à chaque match, la Ville de Meyzieu met tout en œuvre pour faire respecter ce schéma, allant jusqu'à fermer physiquement le mois dernier, avec des plots en béton, toute la zone commerciale de l'entrée de ville. Mais rien n'y fait, il reste toujours plusieurs milliers de spectateurs qui empruntent à pied cet échangeur autoroutier très dangereux.

Monsieur le Président, les Villes de Décines et Meyzieu ont conjointement, dans leurs délibérations sur le PLU-H, demandé l'inscription d'une liaison modes doux pouvant accueillir également les services d'urgence et de secours. C'est pourquoi la réalisation de la nouvelle sortie de la rocade doit absolument intégrer dans sa conception et sa réalisation les mouvements de terrains et travaux préliminaires indispensables à la réalisation de cet ouvrage –je me permets de le rappeler– indispensable en termes de sécurité.

Concernant les autres remarques de cette concertation et notamment les moyens de reprendre la rocade en sortie du centre commercial et les risques d'augmentation de bouchons, la Ville de Meyzieu vous proposera très prochainement, au travers d'une délibération qui sera soumise au commissaire-enquêteur du PLU-H, la possibilité de valoriser les équipements réalisés pour relier les bus au stade.

Mutualiser cet équipement pourrait permettre de résoudre l'accès sud de Meyzieu, désenclavant le Mathiolan, quartier politique de la ville, permettant de relier Chassieu au tram T3. Cela aidera enfin la Ville à accueillir un établissement d'enseignement privé qui profitera à tout l'est lyonnais, Genas compris.

Notre groupe votera favorablement à cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Quiniou. Effectivement, le schéma d'accessibilité –qui n'est pas le "sacro-saint" schéma d'accessibilité mais le schéma d'accessibilité– ne prévoit pas de passerelle, comme vous l'avez indiqué. L'argument était que le fait de créer cette passerelle, dans un premier temps en tout cas, inciterait les spectateurs du Grand Stade à venir au plus près du Grand Stade au détriment d'autres solutions qui leur sont proposées avec des parkings plus éloignés et une liaison en transports en commun.

Mais vous avez raison aussi de dire que cette situation va évoluer. Vous en avez donné deux exemples : elle va évoluer à travers un Grand Stade qui, dans les prochaines années –et c'était annoncé–, va aussi se compléter non seulement d'un centre de loisirs mais d'un centre d'activités nombreuses, diverses et variées et va donc, de fait, générer des déplacements supplémentaires ; avec une particularité, c'est sans doute une activité 7 jours sur 7, ce qui rajoute aussi à la nécessité de regarder de plus près. Puis il y a le projet qui est engagé de rénovation du centre commercial que vous indiquiez.

À ces titres-là, il est effectivement nécessaire de regarder de nouveau cette question, sans dogme, sans frein, de se mettre au travail pour cadencer, planifier, objectiver cette demande qui ne me paraît pas déplacée, en tout cas telle que vous l'exprimez ici et telle que je l'ai en tête, autour des arguments que l'on vient de développer.

Je vous remercie.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2018-2708 - déplacements et voirie – Tassin la Demi Lune - Requalification de la rue Mermet - Approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2708. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Ce dossier concerne la commune de Tassin la Demi Lune et plus particulièrement la requalification de la rue Mermet. On doit approuver le programme ainsi que l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme et la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller CHARMOT : Monsieur le Président, chers collègues, "La première égalité, c'est l'équité" disait Victor Hugo. Dans la presse, il y a ce qu'on appelle les marronniers, ces sujets qui reviennent année après année pour meubler les pages des journaux ; le nôtre, c'est la programmation pluriannuelle des investissements qui, ce jour, vient de quitter le stade de l'indigence pour une programmation presque inactive ; presque car j'observe un frissonnement avec ce rapport et cette proposition de 750 000 € de crédits de paiement en vue d'aménager la rue Mermet.

J'ai en souvenir cette délibération qui concernait une petite commune de la Métropole qui, en cette occasion, s'est enrichie d'une jolie chaussée et d'un trottoir magnifique, où quelques très rares passants accompagnés de toutous peuvent exprimer leur satisfaction en laissant leur empreinte physique et olfactive qui justifient amplement la nécessité de cette action. Je ne suis pas sûr que cette Commune contribue autant que la nôtre. Mais nous ne nous plaignons pas : on nous avait annoncé 850 000 €, ce sera 750 000 €.

Plaute disait qu'il est plus facile de commencer que de finir. S'il vivait aujourd'hui, sur cette question de PPI, il ajouterait que "pour commencer, il faudrait déjà avoir avancé". Aujourd'hui, à cet instant, on sent qu'il y a une étincelle de vie, de l'espoir pour notre Ville, celui de voir des travaux démarrer en toute fin de mandat. L'idéal, vous voyez.

Néanmoins, hormis la validation du principe de deux opérations en PPI acceptées par la Métropole, dont celle-ci, rien de bien nouveau. Sauf que l'opération Mermet, objet du rapport, était déjà prévue dans le mandat antérieur en 2009-2010 en opération de proximité mais différée faute de financement suffisant relatif et reportée, de fait, sur une future enveloppe PPI, soit celle de 2015-2020 ; donc potentiellement 1,5 M€ en autorisations de programme sur le mandat en cours. La prochaine PPI serait en conséquence consacrée à la réalisation de ces deux opérations, soit un solde de 1,5 M€ de travaux, hors foncier. Ce qui se traduit, pour Tassin la Demi Lune, commune de 23 000 habitants, par un prévisionnel de 3 M€ de budget travaux PPI sur deux mandatures. Si on doit s'en contenter, sera-t-il seulement encore possible de les réaliser ? En effet, l'impact du déclassement A6/A7 sur la PPI actuelle et la prochaine nous inquiète.

Les engagements financiers de la Métropole restent décevants. Ramenés sur la période du mandat 2014-2020, ils sont équivalents à 250 000 € par an, soit la contribution de la Ville au FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal).

"Ne pas faire à autrui ce qui est insupportable pour soi" disait Montaigne. Monsieur le Président, je vais être sport : ça frémit, c'est un bon début et je soutiens bien évidemment ce projet qui concerne, entre autres, de nombreux usagers qui empruntent quotidiennement cette voirie, les élèves du collège situé dans le périmètre de la phase 1.

Cela étant, essayons de faire évoluer les dossiers dans le bon sens dans l'intérêt des Communes qui, si elles ne sont plus tout à fait les oubliées de la PPI, constatent aisément que le pacte métropolitain, dit exemplaire par ses concepteurs, ne l'est pas partout. Ayons pour objectif l'équité !

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur le Maire. J'apprends toujours des choses au Conseil de la Métropole. J'ai souvenir d'une intervention –qui n'était peut-être pas la vôtre– qui disait que les Maires souhaiteraient avoir les montants de la PPI par opération car ils ne les avaient jamais. Je constate que vous les avez mais pas tout à fait exactement, puisque ce ne sont pas 850 000 € qui étaient prévus à la PPI mais bien, comme vous l'indiquez, 750 000 € sur cette première phase.

Vous auriez pu rajouter pour être complet, quand vous avez parlé des "oubliés de la Métropole", que nous allons faire la requalification de la rue de façade à façade et nous allons passer au droit du collège qui va être rénové avec le concours de la Métropole –vous auriez pu, pour être complet, l'évoquer aussi–, avec un aménagement particulier pour les élèves, un parvis qui va renforcer la sécurité des élèves qui rentrent et sortent devant ce collège, un arrêt pour les bus, un dépose-minute et des aménagements cyclables sur une longueur de 100 mètres et bien évidemment la sécurisation des cheminements piétons pour 140 mètres sous la voie ferrée. Cela, c'est la première phase.

La deuxième phase, c'est celle que vous avez évoquée, qui n'a jamais été évoquée sur cette PPI mais sur la PPI prochaine de 2020-2026, avec les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une voie avec des bandes cyclables et les travaux sur les tronçons est et ouest sur 700 mètres. Donc les engagements que nous avons pris sont tenus.

Je rajouterai, pour une Commune oubliée de la Métropole, le projet de métro qui –si j'ai bien compris– viendra traverser –et ne pas simplement traverser– cette commune, ce qui n'en fait pas réellement le symbole d'une Commune oubliée de la Métropole.

Je vous remercie.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2018-2777 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2777. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour désigner deux représentants au SEPAL suite à deux démissions. Nous en comptons 18.

**Désignation de représentants au sein du Comité syndical
du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL)
(Dossier n° 2018-2777)**

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, monsieur Longueval. Nous devons désigner deux représentants titulaires pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL). Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Sarah PEILLON
- Mme Gilda HOBERT

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu.

M. LE PRÉSIDENT : Elles sont désignées. Je vous remercie.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2018-2757 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Délégation des aides à la pierre 2015-2020 – Bilans 2017 - Parc public et parc privé - Avenants n° 4 aux conventions de délégation pour l'année 2018 - Programme d'actions territorial 2018 - Individualisation totale d'autorisations de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2757. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération concerne la délégation des aides à la pierre au titre de la mandature 2015-2020, avec à la fois le bilan 2017, l'avenant n° 4 aux conventions de délégation 2018 concernant le parc public et le parc privé et l'individualisation totale d'autorisations de programme. Quelques éléments avant les prises de parole qui vont intervenir.

Concernant le résultat 2017, ce que l'on peut dire c'est que nous avons une production de logements conventionnés qui est en hausse par rapport à l'année passée. C'est la troisième meilleure année depuis 2006, ce qui montre la mobilisation de l'ensemble des bailleurs, des Communes et de la Métropole pour réaliser ces objectifs. Un chiffre : 4 349 logements financés ou agréés en 2017, avec une production en légère hausse par rapport à l'an passé, ce qui représente 80 % de logements familiaux et 20 % de la production dédiée aux foyers ou aux résidences sociales.

Concernant maintenant la dotation arrêtée pour l'année 2018 par le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), une dotation provisionnelle d'Etat qui progresse. À titre de comparaison –et pour peut-être faire taire

quelques esprits chagrins—, avec les deux années antérieures, en deux ans, nous avons quasiment gagné 2 M€ au titre des aides à la pierre versées par le fonds national des aides à la pierre, cela en sus de la subvention apportée par la Métropole au titre de la PPI, comme nous le faisons depuis le début de cette mandature, avec une autorisation totale de programmes individualisés qui ressort à 37,7 M€. Cela représentera un effort complémentaire, notamment au titre de la production des logements pour les plus démunis en PLAI, avec 200 logements supplémentaires.

Sur le parc privé, une bonne année aussi. Les chiffres sont là pour le rappeler —ils ont été présentés en commission—, avec une dotation arrêtée au CRHH pour l'année 2018 qui est aussi en progression.

Voilà les quelques éléments qui sont rappelés dans cette délibération, qui ont pu être présentés de façon détaillée en commission Urbanisme habitat.

Avis favorable sur cette délibération, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Perrin-Gilbert. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, le bilan 2017 montre une année de forte production de logements sociaux, supérieure aux objectifs avec notamment, outre l'offre classique de logements familiaux en PLUS et PLAI, une offre sur des segments où il en manque dans notre territoire : des logements étudiants et des établissements pour personnes handicapées et pour personnes âgées, qui explique la forte part de PLS dans l'ensemble de la programmation 2017. Notons aussi 182 logements construits au titre de la reconstitution de l'offre démolie dans les projets ANRU. Nous regrettons une baisse de la répartition dans les communes SRU et souhaitons que la tendance puisse s'inverser en 2018 pour un bon rééquilibrage dans le territoire métropolitain.

De même, la production de grands logements est inférieure aux objectifs, ce qui est dommage pour répondre à la demande des familles. À ce titre, le choix de plusieurs Communes de la Métropole, comme Villeurbanne, d'imposer des tailles de logements dans certains secteurs dans le cadre du futur PLU-H est une disposition intéressante pour s'assurer ce type de logements ; peut-être pourrait-elle être activée dans d'autres communes.

L'effort financier de la Métropole reste important en 2017 avec plus de 22 M€ consacrés à cette politique, tandis que l'Etat y a consacré 11,3 M€.

Concernant le parc privé, ce sont 1 700 rénovations qui ont été cofinancées par l'ANAH et la Métropole, soit près de trois fois plus qu'en 2016, avec une hausse en copropriété. Dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, la dynamique créée par Ecoréno'v permet de toucher des ménages à ressources modestes ou limitées ; nous sommes bien dans un double objectif social et environnemental de l'écoréno'v.

En revanche, la mobilisation du parc privé pour des logements à loyer maîtrisé est toujours difficile : à peine 70 logements privés conventionnés sur un an, soit le même niveau que les années précédentes ; ce n'est pas un résultat satisfaisant. Pour 2018, nous souhaiterions que les objectifs en matière de logements de propriétaires bailleurs financés dans ce cadre soient plus élevés. Nous souhaitons que l'appel à manifestation d'intérêt Le Logement d'abord, pour lequel la Métropole a été retenue, nous permette de dépasser ces objectifs jusqu'ici modestes. Mais il est probable que les fruits du Logement d'abord ne soient mûrs qu'en 2019.

Pour le parc social, l'Etat fixe des objectifs élevés de 4 010 logements sociaux avec une dotation de 12 M€, en effet plus élevée que l'année dernière. L'objectif de production est plus élevé qu'en 2017, ce qui est louable mais c'est un peu une injonction paradoxale après la loi de finances 2018 qui impose aux bailleurs une baisse des loyers pour compenser la baisse des APL ; une baisse —rappelons-le— décidée par le Gouvernement arbitrairement et unilatéralement. Et cela ne suffit pas, cher collègue Vice-Président, de dire que l'Etat augmente son enveloppe en 2018. C'est vrai mais, comme le montant de subvention par logement n'augmente pas et comme les bailleurs auront moins de fonds propres disponibles par logement neuf à cause de cette baisse des loyers, comment pourraient-ils produire plus ? On ne peut qu'être inquiets sur l'atteinte de ces objectifs.

Et qu'on ne dise pas non plus que la loi ELAN va demander une hausse du rythme des ventes de logements HLM pour créer des fonds propres. En effet, le projet de loi ELAN vise à passer de 8 000 à 40 000 ventes par an. Mais c'est une solution qui est un peu illusoire car les ressources des locataires d'HLM ne vont pas subitement augmenter —ou à peine avec la suppression partielle de la taxe d'habitation—, en tout cas pas suffisamment pour qu'ils aient la capacité à devenir propriétaires de leur logement si rapidement.

Pour conclure, si nous souscrivons aux objectifs quantitatifs de production de logements sociaux, bien nécessaires, nous sommes toutefois inquiets sur la capacité des bailleurs à atteindre ces objectifs dans le contexte nouveau et tout à fait particulier de 2018 pour le logement social.

Nous voterons bien évidemment ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Vessiller. Quatre minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain. Monsieur Millet.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération confirme une politique de logement nécessaire et qui a le mérite de la stabilité, dans un contexte perturbé, avec l'objectif maintenu de 4 000 logements sociaux par an. Mais la situation sociale qui, elle, s'aggrave nettement représente un défi, le défi de la ville, dans une économie qui précarise et appauvrit le travail. Il ne suffira pas d'un rapport d'une personnalité consensuelle multipliant les annonces à coups de milliards hier soir pour y répondre et le creux des données ANRU 2016 et 2017 de cette délibération souligne l'urgence de relancer la politique de la ville –Michèle Picard y reviendra tout à l'heure plus largement–.

Les engagements financiers pour 2018 sont de 37 M€, dont 12 M€ de l'Etat. Michel Le Faou se félicite de la petite hausse de 2016 à 2017 ; il oublie simplement qu'en 2009, les engagements étaient de 54 M€, dont 25 M€ de l'Etat. Et quand on dit l'Etat, il s'agit du fonds national d'aide à la pierre qui n'est financé en 2018 pratiquement que par Action Logement et les bailleurs sociaux ; l'Etat ne verse effectivement que 50 M€ au plan national ; donc, forcément, la Métropole maintient l'effort –le mot ambitieux me paraît faible par rapport à la réalité sociale–. Mais la vérité est que chaque logement est moins financé et qu'il doit faire appel à plus de fonds propres des bailleurs, bailleurs que le Gouvernement vient de saigner en les privant justement de 1,5 milliard –la moitié cette année et 1,5 milliard en 2020–.

Si nous voyons bien la différence sur ce point entre le choc de la politique nationale et le maintien d'une orientation métropolitaine, nous ne sommes pas à la hauteur de la situation sociale du mal-logement décrite chaque année par la fondation Abbé Pierre. Loin d'une tendance de sortie de la crise du logement, nos difficultés augmentent au rythme de la file d'attente du logement et de ses désormais 60 000 demandeurs métropolitains pour un délai moyen qui dépasse quatre ans. Un seul chiffre qu'il faut bien avoir en tête pour illustrer l'écart entre le besoin et les objectifs affichés dans cette délibération : nous avons lancé 2 400 logements familiaux neufs –j'arrondis– en 2017 ; c'est moins que l'augmentation de la file d'attente pour la même période.

Nous savons que cette situation est la conséquence de la précarisation du travail et de ses effets sur le logement. Les demandeurs sont de plus en plus nombreux et de plus en plus pauvres, plus pauvres que les bénéficiaires qui ont la chance d'en trouver un parce que nous n'avons pas suffisamment de réponses accessibles aux publics prioritaires et ces nouveaux locataires sont en moyenne plus pauvres que les locataires existants. Nous ne pourrions trouver de formule magique des attributions qui inverse cette paupérisation du travail qui rejailit sur le logement. C'est peut-être pour cela, cher Vice-Président, que nous attendons toujours la Conférence intercommunale du logement et son bureau qui semble bien fantôme.

Vous tenez un discours, face à cette crise, qui frise l'hypocrisie en parlant de rééquilibrage territorial et de mixité sociale. Car si la construction de logements sociaux dans Lyon-Villeurbanne a légèrement augmenté depuis dix ans, si la construction à l'est a nettement baissé de 1 500 logements en moyenne entre 2008 et 2014 à moins de 1 000 depuis, elle n'a pas du tout augmenté à l'ouest qui, en 2017, réalise 1 000 logements, exactement autant qu'en 2007. Et comment mieux répondre au public prioritaire si, comme en 2017, ce sont les PLS qui augmentent et que les PLAI stagnent, voire baissent ?

Face à ce mal-logement dû à la paupérisation du travail, le Gouvernement réforme à la hache un modèle du logement social généraliste qui, avec tous ses défauts, assurait à des millions de Français un taux d'effort de logement certes trop important pour eux mais plus mesuré que la moyenne européenne et augmentant nettement moins que dans le parc privé, ce qui explique d'ailleurs pourquoi la file d'attente augmente.

Mais la phrase-clé du Gouvernement pour le logement est "Faire circuler le capital". Dans cet esprit macroniste étroit qui se résume à un économiste digne de Guizot, le capital est la clé et la solution de tous les maux. "Enrichissez-vous !" –dit le Gouvernement aux acteurs immobiliers– "il y a des affaires à faire avec le parc social, des logements à vendre, à acheter, des bailleurs à restructurer". Cette illusion d'un mouvement de privatisation qui remplacerait les politiques publiques est largement entamée dans le secteur hospitalier, se renforce dans l'enseignement supérieur et on sent venir le moment où le Gouvernement cherchera à l'expérimenter dans le scolaire ; car si les bailleurs publics ne savaient pas qu'ils dormaient sur un énorme patrimoine qui était leur capital, c'est aussi le cas de nos écoles : imaginez ce qu'un financier ferait de cet énorme capital scolaire accumulé par le service public !

On voit bien vers quoi conduit cette logique du Gouvernement : au-delà de son désengagement du financement public du logement, confier le logement directement aux représentants du Medef. La montée en puissance des VEFA en est peut-être une étape, contribuant à l'affaiblissement interne des bailleurs sociaux.

C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération dont nous soutenons le maintien des engagements financiers de la Métropole mais qui passe sous silence le contexte d'une crise du logement que la saignée gouvernementale va aggraver. Il y a urgence pour un véritable service public du logement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Millet. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée JANNOT : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération sur laquelle nous sommes amenés à nous prononcer nous propose le bilan des aides à la pierre de la Métropole en 2017 ainsi que les perspectives pour 2018. C'est aussi l'occasion de faire le point sur la production de logements sur notre territoire, et ce point d'étape est incontournable.

Notre Métropole est attractive et doit répondre à une importante demande en logements. Nos objectifs de production sont ambitieux, répartis sur l'ensemble des communes dans le respect de nos documents-cadres.

Force est de constater que ces objectifs sont bien remplis. Et nous pouvons collectivement en être fiers car nos productions vont même au-delà des objectifs affichés ; ce sont plus de 4 340 logements sociaux financés sur l'année 2017 et plus de 1 600 logements accompagnés dans le parc privé sous différents aspects (rénovation thermique, accompagnement de copropriétés fragiles, adaptation au vieillissement, lutte contre l'habitat indigne), ce qui permet de rendre les logements mieux adaptés et plus responsables ; bref, plus agréables à vivre pour ceux qui ne peuvent s'engager seuls dans ce type de démarche.

En affichant ces objectifs atteints avec la même ambition pour cette année ainsi que le maintien d'un investissement de notre collectivité, nous donnons un signal fort de notre attachement et de nos convictions en faveur de logements pour tous mais aussi par tous. Par tous car cette ambition est le fruit d'un travail partenarial ; cette délibération le montre : l'Etat reste présent en accompagnant cette politique par la contractualisation mais aussi avec son agence, l'ANAH ; cet acteur essentiel de la politique nationale pour le logement a d'ailleurs vu son budget augmenter au niveau national avec une nouvelle subvention du Ministère de la cohésion des territoires. C'est une reconnaissance de l'importance de ses missions au service de locataires comme des propriétaires de nos territoires qui pourront ainsi en être directement bénéficiaires. L'Etat est engagé sur l'ensemble du parc, tant social que privé, et c'est un signe important pour nos concitoyens pour qui le logement demeure un espace de l'intime, structurant l'identité et l'équilibre de chacun.

Cette action partenariale avec l'ensemble de nos Communes accompagne ce développement de logements grâce à une connaissance fine de chaque territoire, un travail de dentelle à l'échelle des rues et des quartiers. Nous tenons à saluer ce partenariat des acteurs de la Ville, bailleurs sociaux, services de la Métropole, pour accompagner ce développement. Sans leur engagement et leur conviction pour des logements sociaux de qualité au bénéfice des plus fragiles comme des classes moyennes, dans une agglomération où les prix croissent, nous ne pourrions atteindre les chiffres présentés aujourd'hui.

Néanmoins, la production de logements ne peut être appréhendée uniquement par l'aspect quantitatif. Ces chiffres sont certes importants mais notre groupe tient à insister également sur la qualité de la production, tant sur sa répartition que sur son intégration, élément fort de notre vision de la politique de l'habitat.

Le rééquilibrage territorial est souligné dans ce bilan comme dans les orientations de ce plan portant jusqu'en 2020. Soucieux de cette équité, nous nous sommes engagés à stopper la production sociale dans les territoires surdotés tout en déconstruisant et en reproduisant une offre libre et intermédiaire. À l'inverse, nous sommes convaincus que l'effort nécessaire doit porter sur l'ensemble des communes. La politique de l'habitat est ainsi à l'image de nos territoires : plurielle et diverse. Ouest, centre et est de notre agglomération gardent un dynamisme de la construction propre à la Métropole de Lyon tout en diversifiant l'offre, dans le respect des quartiers de nos communes.

Sur la forme, la qualité du bâti est au rendez-vous, avec une conception de qualité observable à la livraison des projets –où nous nous rendons régulièrement– et avec une intégration urbaine bien éloignée des contre-modèles des Trente glorieuses.

Les procédures sont parfois un peu longues et complexes avant de voir sortir de terre les programmes lancés mais la Métropole de Lyon conserve volonté et dynamisme et nous soutenons cet élan.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera bien sûr cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Jannot. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention sur ce dossier ne sera pas très différente de celles que j'ai pu faire l'année dernière ou encore l'année d'avant. Le Ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, disait que la répétition est l'art de la pédagogie ; peut-être qu'un jour, j'arriverai à vous faire entendre ce que je veux vous dire.

La répétition est donc l'art de la pédagogie et, une fois encore, je vais vous dire que je regrette que, dans la bouche du Vice-Président comme dans la bouche de la plupart des intervenants, nous parlions plus de quantitatif que de qualitatif ; c'est dommage. Le logement conventionné ne doit pas s'appréhender avec un nombre en bas de la page. Rien ne m'insupporte plus que d'entendre Michel Le Faou nous dire que c'est la troisième meilleure année depuis 2006. D'ailleurs, il m'a semblé dans l'intervention de madame Vessiller que quelques points qualitatifs commençaient à sortir et qu'une voix dissonante dans votre majorité, monsieur le Président, se faisait entendre –une fois n'est pas coutume–.

Nous avons demandé, sur ce dossier –et je l'ai encore fait en commission l'autre jour– que la liste précise opération par opération avec adressage nous soit communiquée et non pas un bilan global sur les trois grands secteurs de l'agglomération. Michel Le Faou tout à l'heure me demandait entre deux portes si c'est moi qui intervenais sur cette délibération et me disait que cette information était dans les tuyaux ; les tuyaux sont manifestement relativement longs mais l'espoir perdure et il n'y a pas de problème, nous l'aurons.

Mais, au-delà de cette liste précise, ce qui est intéressant aussi est d'avoir une liste qualitative. On a vu qu'aujourd'hui même, certaines Communes dans notre agglomération commençaient à être sanctionnées pour leurs carences en logement social. On a vu également que ces carences n'étaient pas sanctionnées sur l'aspect qualitatif de la production de logement social, ce qui est dommage. Une fois encore, pour pouvoir le faire, il faudrait que nous ayons des données précises, ce qui n'est pas le cas. On a vu –et monsieur Millet en a parlé– que la loi ELAN va bouleverser les équilibres et la délibération qui nous est soumise fait comme si de rien n'était : on continue à afficher les mêmes objectifs et tout va bien dans le meilleur des mondes possible.

Pour autant, monsieur le Président, nous avons aujourd'hui plus que jamais besoin de savoir ce qui existe réellement dans notre agglomération pour savoir ce qui doit être fait.

Ce qui inspire ma réflexion, c'est que cette demande a été faite il y a deux ans, il y a trois ans, l'année dernière et encore cette année. J'ai cru longtemps que c'était de la rétention d'information. J'ai abandonné cette idée un moment et, depuis quelques mois, depuis le mois de décembre, j'ai enfin la réponse. Nous avons, monsieur le Président, saisi la CADA (commission d'accès aux documents administratifs) pour avoir la répartition précise des logements conventionnés par IRIS. La CADA nous a fort évidemment donné raison et il n'est pas normal qu'une Métropole comme la nôtre ne soit pas en mesure de communiquer à ses élus des informations précises. Ce qui est plus intéressant, c'est qu'une fois que la CADA a été saisie, nous avons demandé au Préfet de vous demander de nous communiquer ces chiffres. Il nous a fait une réponse assez drôle puisqu'il nous a dit que les derniers chiffres à jour dataient de 2014 ; ce qui veut tout de même dire que toute la prospective que nous bâtissons en termes de logement social aujourd'hui, en termes de logement conventionné, repose sur un état des lieux qui a plus de quatre ans et ce n'est pas normal. Il nous a également dit –et cela va vous faire sourire– que ces chiffres nous seraient communiqués au premier trimestre 2018. Je vous laisse apprécier : la fin du premier trimestre 2018, pour moi, c'est derrière nous.

Donc, monsieur le Président, comme nous l'avons dit, le problème c'est que le quantitatif dans votre politique prime sur le qualitatif. Aujourd'hui, vous nous proposez de voter l'individualisation des autorisations de programme pour les années à venir, à savoir 2018, 2019, 2020 et 2021, vous nous proposez de valider vos objectifs quantitatifs sur ces quatre années. C'est dommage, nous le dénonçons depuis un moment.

Mais je vous rassure, nous voterons ce rapport. Nous voterons pour ce rapport pour deux raisons : la première, c'est que, contrairement à ce que vous imaginez –et ne vous en déplaise–, nous sommes très attachés au logement conventionné dans le groupe Les Républicains et apparentés ; la deuxième, c'est que dans les années d'individualisation que vous nous proposez, il y a 2020 et 2021 et je ne doute pas que l'alternance qui interviendra nous permettra enfin de mettre en place une politique qualitative.

Je vous remercie, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Le Faou, vous voulez dire quelques mots ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots en réponse aux différentes interventions.

D'une part, concernant la granulométrie des logements et la production qui serait orientée vers les petits logements actuellement, c'est vrai qu'elle est orientée plutôt dans cette direction parce que l'essentiel de la demande aujourd'hui, notamment en logements conventionnés, porte sur des T1, T2, T3 et moins majoritairement sur des grands logements, hormis le cas des mutations qui peuvent être gérées à l'intérieur du parc.

Sur le parc privé et notamment sur le conventionnement, je pense que nous avons quelques efforts à faire, notamment en termes de communication. Mais, généralement, les propriétaires privés qui aujourd'hui s'insèrent dans ces dispositifs sont déjà les gens les plus vertueux en la matière. Pour que des propriétaires privés s'engagent dans la voie du conventionnement, c'est que généralement il faut aussi être en mesure de leur proposer un intérêt, notamment sur le plan financier.

Concernant l'intervention de notre ami Pierre-Alain Millet, je constate qu'il relève les bons chiffres de l'année 2019 au titre des aides à la pierre mais je pense qu'il oublie que ceux-là faisaient suite au plan de relance, et notamment le plan des 30 000. Enfin, il mentionne dans son intervention que tout allait mieux avant alors que je constate aujourd'hui que monsieur Millet soutient avec retard le Gouvernement Hollande. C'était mieux avant mais aujourd'hui tout est pire.

Concernant les PLS, certes, nous avons une production qui est en augmentation mais c'est essentiellement dû à un effort particulier que nous faisons en direction du logement étudiant et des résidences à destination des publics séniors. Aujourd'hui, ces produits sont essentiellement financés par le biais du PLS. Si on fait le détail du décompte de cette production, seuls 342 logements familiaux sont produits en PLS, donc à destination du logement familial classique, le reste étant en majeure partie le logement étudiant et les résidences gérées pour les personnes âgées.

Sur le financement du fonds national des aides à la pierre, c'est vrai qu'il est aujourd'hui essentiellement financé par l'abondement du 1 % patronal, ce qu'on appelle la participation des employeurs à l'effort de construction. C'est normal que cet argent prélevé au niveau des entreprises ne soit pas non plus thésaurisé et qu'il soit bien évidemment redirigé sur le financement du logement conventionné. Cela permet de soutenir la production, les chiffres pour l'année 2017 sont là pour le prouver ; quoiqu'il arrive, les chiffres sont de temps en temps têtus et ils reflètent aussi une réalité.

Sur la question du rééquilibrage, ce rééquilibrage est intervenu à l'échelle de l'agglomération. Vous vous en plaignez même de temps en temps dans votre Commune, regrettant le fait que le taux de logements sociaux sur la commune de Vénissieux a baissé et est passé en dessous des 50 %. Cela montre bien qu'un rééquilibrage, y compris à l'échelle de la commune de Vénissieux, s'opère et qu'il se fait en direction de l'ouest et du centre. Je rappellerai juste un chiffre –parce que la réalité des chiffres est aussi par moments têtue– : sur Lyon intra-muros, le nombre de logements conventionnés a été multiplié par quatre en production par an, comparativement à ce qui pouvait se réaliser il y a encore une quinzaine d'années.

Enfin, tout ceci est aussi le fruit d'un partenariat public-privé qui permet la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne du logement pour faire en sorte que nous ayons une production équilibrée et répartie à l'échelle du territoire.

Pour répondre à notre collègue Stéphane Guillard, notamment sur l'aspect qualitatif et non pas quantitatif, je rappellerai que jusqu'à présent, au titre des conventions triennales –celles qui régissent les relations entre l'Etat, les Communes, la Métropole sur la production des logements conventionnés–, seuls étaient à respecter les chiffres de la programmation quantitative. Un certain nombre de Communes, à l'échelle de notre agglomération, ont été sanctionnées pour la non-atteinte de leurs objectifs quantitatifs, dont un certain nombre de vos collègues Maires qui siègent dans cette assemblée ; c'est à regretter. Tout à l'heure, vous indiquiez que vous souteniez cette délibération et que vous voteriez pour mais –cela va mieux en le disant–, quelque part, votre affirmation sur le sujet pourrait être interprétée de façon dubitative au regard de ce qui peut exister aujourd'hui sur un certain nombre de Communes, pour lesquelles les exécutifs siègent sur vos bancs. Ensuite, sur les objectifs qualitatifs, ils seront à atteindre maintenant et dès cette convention triennale, c'est-à-dire pour la convention triennale 2017, 2018, 2019. C'est pour cela que l'Etat nous a fixé une répartition de cette production avec un certain nombre de PLAI, de PLUS, de PLS et que la déclinaison de ces objectifs triennaux sera à respecter à la fois sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif au niveau de chaque Commune éligible à la loi SRU.

J'enjoins les différents Maires qui siègent dans cette assemblée à respecter ces objectifs, à la fois sur le quantitatif et sur le qualitatif, parce que si l'on suit les préceptes de ce qui s'est passé au titre de la convention précédente –et notamment les pénalités qui ont été sollicitées en la matière et uniquement sur l'objet qualitatif sur certaines communes–, si le cumul des deux facteurs intervient, je pense que les pénalités exigées seront largement significatives. Cela permettra, je pense, de faire en sorte que ces critères soient respectés, à la fois le qualitatif et le quantitatif et que comme vous le soulignez, il faudra s'engager dans ce mouvement.

En tout cas, au regard des propos qui sont portés par votre voix au nom de votre groupe, j'espère que tout ceci sera suivi d'effet, et notamment par les Maires Les Républicains qui siègent ici dans cette assemblée.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Le Faou. Je mets donc le rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ainsi que M. Casola (non-inscrit) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-2758 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon - Mobilisation de l'offre de logements dans le parc existant, adaptation des logements au vieillissement et au handicap, prévention et lutte contre la précarité énergétique - Attribution de subventions 2018 aux associations - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2758. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Il s'agit des actions avec nos partenaires associatifs pour mettre en œuvre le plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Vessiller. La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, nous ne pensons pas que la règle des moins 6 % doive s'appliquer à toutes les actions soutenues par notre collectivité. Il existe en effet des priorités qui ne devraient pas être concernées par ce coup de rabot : selon nous, l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap, la lutte contre la précarité énergétique font partie de ces priorités.

Aussi, le GRAM regrette que l'Agence locative sociale du Rhône, qui travaille pour la médiation et permet la mobilisation de logements abordables dans le cadre privé, subisse une baisse de 6 % comme AILLOJ et Entre 2 Toits, qui permettent la prospection et la mise à disposition d'offres de logement abordable dans le parc privé ; moins 6 % également pour la subvention qui concerne SOLIHA Rhône et Grand Lyon, une association qui lutte contre la précarité énergétique et pour l'adaptation des logements au vieillissement.

Nous nous abstenons donc sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2018-2759 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) - Convention de partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et la Caisse des Dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2759. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable pour l'animation du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (le POPAC).

M. LE PRESIDENT : Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller VINCENTET : Monsieur le Président, chers collègues, si la convention de partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat semble pertinente pour venir en aide aux copropriétés les plus fragiles, il apparaît qu'elle ne poursuivra pas les mêmes objectifs du plan 3A que la Métropole s'apprête à arrêter.

Pour rappel, le plan 3A est un dispositif visant à aider les ménages à revenus modestes et moyens à devenir propriétaires d'un logement neuf dans la Métropole. Il s'applique aussi bien aux logements collectifs qu'aux logements individuels groupés, développés dans plusieurs ZAC métropolitaines. Ce plan repose sur deux actions cohérentes : d'une part, la Métropole verse une prime de 2 000 à 4 000 € à l'acquéreur en fonction de ses revenus, de sa situation familiale et du prix au mètre carré du bien acheté ; d'autre part, la collectivité encourage le développement de logements à un prix abordable en apportant un label Plan 3A aux opérations qui respectent des prix de vente plafonnés.

Enfin, pour accompagner cet effort et cet effet, certaines Communes viennent compléter ces aides en versant à leur tour des primes substantielles. Ainsi, à Rillieux la Pape, notre contribution peut atteindre 5 000 € alors qu'à Saint Priest, elle est de 4 000 €. Le succès de ce programme est assez impressionnant : en seulement deux mois, 34 primes ont été demandées à Saint Priest et 77 ont été attribuées à Rillieux depuis la création de notre dispositif.

Les bénéficiaires sont souvent des personnes seules ou de jeunes couples aux revenus modestes, avec un apport souvent relativement faible. Les promoteurs reconnaissent que cette prime est d'ailleurs une réelle aide à l'accession.

Alors pourquoi mettre fin à un tel programme et laisser les Communes assurer seules la poursuite de ce dispositif quand il est de la responsabilité de la Métropole de veiller au maintien d'une certaine mixité sociale sur son territoire ? Car oui, c'est bien de mixité dont il s'agit.

La Métropole est un fait et il appartient aux responsables politiques qu'elle profite à tous. C'est une chance en effet pour nos territoires de faire partie d'une des plus importantes Métropoles de France, c'est une chance de pouvoir bénéficier de toutes ses synergies.

Mais, sans l'intervention des politiques, la métropolisation deviendra gentrification. La croissance constante des prix de l'immobilier dans les métropoles exclut peu à peu les classes moyennes et populaires. Cette migration immobilière se réfugie dans les périphéries, laissant les classes les plus aisées profiter des avantages de la métropolisation. Une étude statistique immobilière publiée en 2018 par Notaires de France met en évidence ce phénomène dans les 17 métropoles de province. De onzième Métropole la plus chère en 1997, Lyon est passée en troisième position actuellement.

Si rien n'est fait, peu à peu, la Métropole de Lyon deviendra une citadelle imprenable, une agglomération réservée aux classes les plus aisées et aux quelques bénéficiaires du parc social qui occuperont les postes à faible qualification qu'une Ville-Etat exige. Une agglomération qui fera tout pour dissuader les habitants de sa périphérie, relégués au rang de métropolitains de seconde zone, de s'y rendre en voiture. Capitale de la soie, Lyon deviendrait ainsi la ville de l'entre-soi. Ici, pourtant, c'est la Métropole de Lyon, pas la Métropole de Paris. La colline qui prie vit en face la colline qui travaille. Vous me direz que cette ségrégation immobilière est inacceptable pour une Métropole qui vante partout son ouverture au monde et vous aurez raison.

Alors, pourquoi se priver du plan 3A, sans réelle solution de remplacement ? Avec cette suppression, vous refusez l'accès à la propriété et au droit de vivre ensemble dans cette Métropole aux populations parfois modestes. Je pense que nous avons tous à cœur de combattre la grande fragmentation territoriale qui morcelle peu à peu notre pays, notre République et que nous devons, en tant qu'élus, garder une et indivisible.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, M. Casola (non-inscrit) s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2018-2760 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Volet habitat du plan climat - Dispositif Ecoréno'v - Evolution du règlement des aides aux travaux du parc privé - Création d'une aide à l'audit énergétique pour les maisons individuelles - Attribution d'une subvention à l'association Oikos - Individualisation d'une autorisation de programme complémentaire - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2760. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Ce rapport concerne notre politique d'éco-rénovation mise en place en 2015 pour inciter les propriétaires de maisons individuelles et de copropriétés à rénover leur logement, avec des programmes de travaux ambitieux. Une politique pour laquelle nous proposons aujourd'hui des évolutions réglementaires de nos aides financières sur trois aspects : mieux accompagner les maisons individuelles, d'une part, inciter à des projets plus ambitieux, d'autre part, et, enfin, favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés, c'est-à-dire d'origine végétale.

Le bilan à mars 2018 montre que la dynamique de l'éco-rénovation est désormais bien lancée avec près de 4 000 logements financés dans le parc social et dans le parc privé sur l'ensemble des communes de notre Métropole, essentiellement en copropriété. De nombreux dossiers sont déposés et actuellement en cours d'instruction et viendront augmenter le bilan 2018. Les premiers résultats après travaux montrent des réductions significatives de consommation d'énergie de 35 à 55 %. On est donc bien dans nos objectifs à la fois environnementaux mais aussi sociaux de lutte contre la précarité énergétique, d'autant que nous savons que nous touchons des ménages modestes qui, en plus des aides Ecoréno'v, bénéficient des aides de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat.

La commission a donné un avis favorable à ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Vessiller. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Juste quelques mots pour saluer le succès de ce dispositif qui est tout à fait extraordinaire dans l'espace de temps pendant lequel il s'est déployé. C'est vraiment une vraie réussite. Une question néanmoins concernant le parc immobilier public, des bâtiments publics dont la Métropole est propriétaire,

notamment sur les collèges et d'autres bâtiments publics : est-ce qu'il existe actuellement un diagnostic des besoins en matière d'éco-rénovation de ces bâtiments publics et si oui, est-ce qu'il existe un début de plan dans les années à venir pour intervenir sur ce champ ? Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PEYTAVIN : Retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Madame Vessiller, vous voulez dire quelques mots sur les questions qui ont été posées ?

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Merci pour votre intervention. Sur notre patrimoine immobilier, notamment tertiaire, à ce jour, pas de dispositif particulier si ce n'est la prise en compte des questions énergétiques dans la rénovation des collèges. Mais je crois qu'en effet, c'est un chantier à ouvrir. On l'a ouvert dans le cadre du plan climat de notre agglomération. On sait bien qu'il faudra s'atteler à notre patrimoine de bâtiments tertiaires, avec une priorité sur les collèges. Et comme c'est ce qu'a aussi réaffirmé hier le Ministre Hulot dans l'annonce du plan de bâtiment durable, qu'il doit y avoir une priorité sur le tertiaire et notamment les établissements d'enseignement, espérons que nous serons un peu aidés par l'Etat, monsieur le Président, pour engager des projets ambitieux sur ce type de bâtiments. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Vessiller. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2018-2763 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Opération urgente de démolition dans le cadre du protocole de préfiguration - Parilly UC1 - Attribution d'une subvention d'équipement à Lyon Métropole habitat - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2018-2764 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vénissieux - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Opération urgente de démolition dans le cadre du protocole de préfiguration - Barres 1 à 21 rue Gaston Monmousseau - Attribution d'une subvention d'équipement à Immobilière des chemins de fer (ICF) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2018-2765 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vénissieux - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Opération urgente de démolition dans le cadre du protocole de préfiguration - Minguettes Darnaise - Attribution d'une subvention d'équipement à Grand Lyon habitat - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2018-2766 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 9° - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Opération urgente de démolition dans le cadre du protocole de préfiguration - La Duchère Sauvegarde - Barres 520 et 530 - Attribution d'une subvention d'équipement à Grand Lyon habitat - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2763 et 2018-2766. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : On se situe dans le cadre du protocole de préfiguration du nouveau plan national de rénovation urbaine (NPNRU) sur lequel on avait délibéré ici en juillet 2015. Le protocole prévoyait la démolition de 856 logements. Nous délibérons aujourd'hui pour la première aide à 10 % de la subvention qui était dédiée, qui elle-même représente 10 % du coût de ces opérations. Cela concerne les villes de Bron et de Lyon –qui seront suivies ensuite de Vénissieux– : pour la Ville de Bron, ce sont 330 logements de l'UC1 en cours de relogement ; pour Lyon, ce sont 189 logements sur La Sauvegarde. Pour ces opérations, la commission a donné un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Longueval.

Madame la Conseillère Peytavin a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2764 et 2018-2765. Madame Peytavin, vous avez la parole.

Mme la Conseillère PEYTAVIN, rapporteur : Dans la suite de ce que vient de dire monsieur Longueval, il s'agit de deux délibérations toujours dans le cadre du NPNRU.

La première concerne une opération de démolition dans le cadre du protocole de préfiguration pour la barre qui va du 20 au 21 rue Gaston Monmousseau, qui concerne 197 logements. Le coût prévisionnel de la démolition, porté par le bailleur ICF, s'élève à 9 800 000 €. Vous avez la décomposition entre le relogement et les coûts techniques. La participation totale de la Métropole est estimée à 980 000 €. Il s'agit de délibérer sur le premier versement de cette subvention, à savoir 98 000 €.

La deuxième concerne le quartier de la Darnaise. Là, le bailleur est Grand Lyon habitat. Il s'agit de la tour 36 avenue Lénine ; cela concerne 76 logements. La démolition devrait intervenir en 2020. C'est du prévisionnel bien sûr parce qu'elle ne sera faite qu'à l'issue de l'opération de relogement qui a démarré en juillet 2016. Le coût prévisionnel de cette opération qui est portée par Grand Lyon habitat s'élève à 3 500 000 € hors taxes. Vous avez la même décomposition pour les coûts de relogement et les coûts techniques. La participation totale de la Métropole est estimée à 350 000 € et le premier versement de cette subvention, qui fait l'objet de cette délibération, s'élève à 35 000 €.

La commission a donné un avis favorable aux deux délibérations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Peytavin. Huit minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller RUDIGOZ : Monsieur le Président, chers collègues, je vais prendre la parole au nom de ma collègue Catherine Panassier qui a dû malheureusement s'absenter pour des contraintes personnelles. Ces projets – nous le souhaitons vivement – vont apporter aux sites concernés à Bron, Vénissieux et Lyon 9^e un renouveau ardemment attendu. Ces quartiers ont une importance cruciale pour notre Métropole, d'abord parce que ce sont des quartiers prioritaires de la politique de la ville sur lesquels nous nous devons d'avoir un regard vigilant et, ensuite, parce que ces sites retenus par l'Agence nationale de la rénovation urbaine – que l'on appelle communément ANRU – ont été qualifiés de quartiers d'intérêt national. Ils sont donc doublement prioritaires – si j'ose dire – et ils méritent toute notre attention.

Je rajouterai quelques mots sur le travail qui a été fait il y a maintenant trois ans par Michel Le Faou et les équipes de la Métropole, que ce soit pour la politique de la ville, l'aménagement urbain et le logement, dans la négociation avec l'ANRU pour obtenir de tels résultats en matière de contractualisation.

Nous souhaitons pouvoir engager au plus vite le processus de renouvellement urbain tant espéré dans ces quartiers. Pour cela, ces démolitions doivent nécessairement démarrer rapidement. C'est ce qui semble se profiler avec cette délibération et avec des opérations de démolition commençant dès cette année et, pour les plus tardives, attendues en 2020.

Mais ces démolitions ne sont qu'un premier pas dans l'objectif du NPNRU de donner à ces territoires – et, de manière plus large, à notre Métropole – l'attractivité qu'ils méritent. En effet, si nous démolissons, c'est pour mieux reconstruire dans un objectif de mixité, aussi bien résidentielle que sociale, pour au final rattacher durablement ces quartiers à la ville et les intégrer dans la dynamique de développement de notre territoire métropolitain.

Notre volonté avec ces quatre rapports est surtout de renforcer l'intervention publique dans ces quartiers qui se sentent bien trop souvent – et à juste raison – laissés pour compte. Cela passe notamment et de plus en plus par une végétalisation affirmée, afin de rendre ces quartiers plus agréables à vivre pour les habitants et de promouvoir la transition écologique qui est la marque de fabrique de notre Métropole. Cela passe aussi par le développement de l'attractivité économique et commerciale ; notre groupe l'a souvent souligné, le levier économique est très important pour redynamiser ces quartiers, assurer un service aux habitants et *in fine* permettre une réelle mixité fonctionnelle. Cela passe également par l'implication grandissante des habitants dans la construction de ces projets, nous permettant de construire des actions toujours plus proches des besoins quotidiens de ces habitants tout en assurant une cohérence avec les autres facettes du logement et de l'habitat comme le PLU-H ou le dispositif Ecoréno'v, volet habitat du plan climat sur lequel nous avons d'ailleurs à nous prononcer.

À terme, nous espérons voir des quartiers inclus dans le développement durable, agréables à vivre et plus attractifs, aussi bien en matière économique qu'environnementale et d'habitat. En somme, des quartiers à l'image de notre Métropole.

Et surtout, mes chers collègues, nous souhaitons un renforcement efficace de l'action publique dans ces quartiers, bien sûr en matière d'éducation mais aussi de sécurité et d'emploi car le premier problème dans ces quartiers n'est pas seulement l'urbain – grâce à toutes les opérations réalisées ces vingt dernières années par la Communauté urbaine devenue Métropole – mais aussi le social et le sociétal bien évidemment. L'urbain n'est pas le principal handicap dans ces quartiers et cela vaut la peine d'être souligné. Nous souhaitons que le rapport Borloo, présenté hier, insiste sur cette dimension et c'est le cas – cela avait été écrit avant la présentation du rapport Borloo –.

Notre groupe votera donc ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Rudigoz. Six minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, les quartiers des Minguettes, ce sont 22 000 habitants de Vénissieux, elle-même la troisième Ville de la Métropole, sixième Ville de notre région, 82^e Ville de France. Dès lors, chacun peut comprendre que la métamorphose de ces quartiers soit un enjeu qui dépasse leurs frontières.

Je ne reviendrai pas sur l'histoire des Minguettes. Ces grands ensembles qui, à leur construction, étaient synonymes de progrès, de confort, sont ensuite devenus avec la crise des zones sans perspectives. L'explosion brutale de l'été 1981 a montré l'urgence d'ouvrir le dialogue avec les populations, pour le maintien du pacte républicain mais aussi pour interpeller les pouvoirs publics, exiger une rénovation urbaine, le désenclavement social, économique et culturel, le retour des forces régaliennes de l'Etat et des services publics.

Dans la métamorphose des Minguettes débutée depuis plus de trente ans, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a constitué un réel progrès. Le PNRU 2005-2015, c'est près de 70 opérations d'aménagement conduites par l'ensemble des partenaires. Par effet levier de l'arrivée du tram, la construction de logements privés sur le secteur a enclenché la dynamique de la mixité. Ainsi, entre 2007 et 2022, ce sont environ 550 logements privés et 465 logements sociaux qui auront été construits sur le quartier des Minguettes en lien direct avec le PNRU.

Je voudrais ici saluer le cabinet Passager des Villes pour son accompagnement. Ensemble, nous avons fixé un cap pour le NPNRU 2018-2025 pour toujours mieux lier les Minguettes au cœur de ville et aux grands projets, poursuivre la diversification de l'habitat et avancer vers un rééquilibrage de la composition sociodémographique. Ce programme ambitieux, qui prévoit notamment l'implantation d'équipements publics, pourrait –et je le regrette– être revu à la baisse au regard de la diminution des financements de l'ANRU et des difficultés budgétaires croissantes de la Commune compressée par des mesures gouvernementales insoutenables.

Pourtant, le NPNRU est un dispositif utile à une transformation positive de la ville et de ses quartiers pour les habitants. Vénissieux, ville populaire, s'est engagée dès le début dans la politique de la ville. Nous, élus et techniciens, architectes et urbanistes, avons œuvré à ce que les Minguettes soient une réussite en matière de rénovation urbaine. Mais, en réalité, c'est la présence active des habitants qui donne vie à un quartier. Il ne suffit pas d'accoler ici des logements, là des magasins, quelque part un arrêt de tram, il faut trouver avec la population l'alchimie d'un quartier vivant.

La politique publique que nous défendons parle avant tout d'humain, avant de parler de chiffres et de pourcentages. L'avantage d'être Maire de Vénissieux, c'est de pouvoir s'appuyer sur près de trente ans de conseils de quartiers pour connaître assez précisément les besoins de la population et la vie des habitants. Et voici ce que j'entends : une très grande majorité des ménages vénissiens à reloger après les démolitions souhaite retrouver un logement social à Vénissieux, voire dans leur quartier, parce qu'ils y sont nés, y ont grandi, y sont investis dans une association, parce que cette ville de première couronne bien dotée en transports en commun leur apporte la proximité de l'emploi, des centres de soins, parce qu'ils sont tout simplement attachés à leur ville, à leurs racines et à leur histoire.

Fin 2013, notre programme s'inspirait de principes ayant fait leurs preuves, à savoir construire des logements visant une pluralité des publics avant de démolir des immeubles. Les dispositions prises par le Gouvernement actuel et le précédent ont sérieusement changé la donne, notamment en matière de reconstruction des logements sociaux démolis. Selon les règles actuelles de l'ANRU, les 1 013 logements sociaux envisagés en démolition au titre du NPNRU 2018-2025 sur les quartiers des Minguettes seraient reconstitués hors de Vénissieux, ce qui ne laisse aucun espoir aux ménages les plus modestes d'être relogés sur la commune et proche de leur quartier où ils ont leurs habitudes de vie.

Dès lors, monsieur le président, difficile voire impossible de convaincre du bien-fondé des démolitions. La crispation ne se fera pas attendre. C'est toute une population légitimement attachée à son territoire que nous sommes en train de déplacer contre sa volonté. Il y a un principe de réalité que nous ne pouvons ignorer : à Vénissieux, 8 ménages sur 10 ont un revenu en dessous des plafonds PLUS et PLAI. Chaque année, près de 3 000 ménages demandent en premier choix un logement social à Vénissieux. Le taux de rotation dans le parc existant est faible, aux alentours de 7%. La nécessité de poursuivre une production de logements sociaux est donc impérieuse pour répondre aux besoins des ménages et renouveler le parc existant.

Le souhait de la Ville de Vénissieux de reconstituer un logement social sur deux sur son territoire ne rentre pas en contradiction avec l'objectif de mixité. Si nous cessons aujourd'hui de construire du logement social neuf en QPV, que se passera-t-il dans vingt ou trente ans ? Nous aurons un parc qui sera devenu très ancien, à faible loyer, mais très dégradé. Le projet social et urbain de la Ville de Vénissieux voit loin et nous protestons ici contre une politique à courte vue. Avec la baisse des financements de l'ANRU et la compression des budgets des Villes, il n'est pas exagéré d'affirmer que les actions engagées dans le cadre de l'ANRU sont remises en cause, notamment le financement des projets de réhabilitation et de construction.

De plus, faut-il le rappeler, l'Etat –qui ne finance plus l'aide à la pierre– vient de baisser les APL tout en obligeant les bailleurs sociaux à puiser dans leur budget pour compenser cette baisse. Une perte de recettes qui réduit d'autant plus leur capacité d'investissement dans la production de logements neufs. Les offices HLM, fragilisés

économiquement, ne pourront plus assurer les services rendus quotidiennement aux locataires. C'est la dégradation accélérée assurée du parc social.

Avec la loi ELAN, le Gouvernement propose ouvertement la privatisation massive du parc de logements pour transformer les bailleurs sociaux en gestionnaires d'actifs immobiliers. Aussi, je ne peux m'empêcher de m'interroger sur la politique nationale du logement et sur certains choix qui pourraient, à mon sens, fragiliser encore plus les populations. Aujourd'hui plus qu'hier, nous avons pourtant besoin d'une réelle ambition de l'Etat, accompagné par tous les partenaires de terrain, pour mettre fin à une crise du logement intenable et insoutenable et renforcer la continuité territoriale à travers une rénovation urbaine, humaine et solidaire.

Ce sont ces caps multiples que notre Ville s'est fixés : répondre à l'urgence sociale, diversifier les logements, tirer vers le haut tous les quartiers de façon simultanée. Monsieur le Président, avec beaucoup d'autres Maires et d'élus locaux, nous nous posons une question légitime au regard de la situation actuelle et des décisions prises : l'adjectif "prioritaire" de la formule QPV a-t-il toujours un sens ? Pour tous les acteurs de terrain mobilisés au quotidien sur les territoires de la politique de la ville, sans aucun doute ; pour le Gouvernement, nous doutons sérieusement que nos quartiers restent une priorité. Mais attendons de voir quelle sera sa réaction face au plan d'urgence Borloo qui préconise notamment la relance de l'ANRU.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Picard. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL : Monsieur le Président, ce protocole prévoyait la démolition de 856 logements dans un premier temps. Je vous rappelle qu'on avait délibéré en janvier 2018 pour 64 logements à Rillieux. Cela concerne quatre villes : Lyon, Vénissieux, Rillieux et Bron. Je rappelle aussi que l'ensemble des logements sera reconstitué sur la durée du NPNRU, dont déjà un tiers, soit 285 sont financés dans le cadre de ce même protocole de préfiguration.

Cela a été dit précédemment et je rejoins dans le fond un certain nombre de ces interventions sur l'enjeu majeur que représente pour nos villes et pour les 14 sites retenus le nouveau plan de rénovation urbaine.

Vous l'avez compris, cette délibération arrive le lendemain de la remise du rapport Borloo sur les quartiers prioritaires. Un certain nombre de Maires était en attente de ce rapport et surtout bien sûr de sa prise en compte future par le Gouvernement. C'est vrai que monsieur Borloo était le Ministre de la ville à la base de la création de l'ANRU en 2004 et beaucoup ont souligné que cette Agence nationale de la rénovation urbaine avait pu permettre des avancées réelles de la rénovation dans nos quartiers.

On avait entendu des prémices le 6 avril aux rencontres nationales de France urbaine, avec des propos intéressants. Je cite par ailleurs que, dans le rapport Borloo, il y a une référence aux 35 000 travailleurs sociaux de France qui sont nommés "armée de la République solidaire". Le rapport appuie le fait que ces travailleurs sociaux ont besoin de notre soutien, non pas parce qu'ils ont été transformés d'année en année en chasseurs de subventions mais bien parce qu'ils sont souvent dans l'ombre et qu'ils sont témoins tous les jours de la précarité et des difficultés des habitants de ces quartiers prioritaires qu'on appelle les QPV.

Je pense que ce qu'il faut retenir aussi des éléments de ce rapport –et c'est ce qui avait été dit à France urbaine– c'est que "délaisser les quartiers prioritaires des villes où toutes les difficultés du pays sont concentrées peut devenir fatal". Il a été dit aussi à France urbaine que "la situation est totalement redressable, rapidement, à condition qu'on ait un vrai plan de bataille". Cela avait été d'ailleurs suivi par le Président de l'association des Maires de ville et banlieue, Marc Vuillemot.

À ce titre, les deux associations des grandes intercommunalités Métropoles, France urbaine et l'Assemblée des communautés de France, ont préparé un pacte pour la cohésion urbaine et sociale en listant des engagements ; un certain nombre d'engagements que je pense que tout le monde peut rejoindre, notamment :

- relancer d'urgence les programmes de renouvellement et d'aménagement urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville –l'ANRU a pris du retard ces dernières années– ;
- modifier l'équilibre social de l'habitat par des politiques de peuplement adaptées et encourager les parcours résidentiels au sein des métropoles,
- simplifier les procédures d'instruction et de validation de l'ANRU ;
- revisiter le règlement général de l'ANRU pour lancer les chantiers sans délai ;
- faire confiance aux projets émanant des territoires dans leur diversité –ce qui est le cas quand on va défendre les projets à Paris à l'ANRU–.

Ce pacte de France urbaine se termine ainsi : "Rien ne se fera sans l'action des agglomérations et Métropoles mais rien ne se fera non plus sans action de l'Etat. Rien ne se fera sans un engagement collectif, réciproque et

coordonné, en évitant d'opposer rural et urbain au profit de nouvelles solidarités vers celles et ceux qui en ont le plus besoin, avec un défi de taille qui est un enjeu urbain, social, territorial" –et notamment pour notre Métropole–.

Je voudrais aussi reprendre un certain nombre de points sur les propositions sur la rénovation urbaine. C'est vrai que le rapport Borloo parle beaucoup de la politique de la ville et moins de la rénovation urbaine puisqu'un certain nombre d'éléments vise à augmenter les financements et à créer une fondation. On ne sait pas encore comment cette question peut trouver écho. Il insiste aussi beaucoup sur les copropriétés dégradées et notamment sur la question du rachat et des expropriations. On a vécu cela dans un certain nombre de villes, à Bron, à Saint Priest, où ces procédures sont très longues.

Je voudrais aussi insister –comme cela a été dit– sur la pression qui est exercée sur les bailleurs, notamment pour qu'ils vendent la partie la plus rentable de leur parc de logements aux locataires. Cela occasionne des surloyers qui font partir les habitants des logements sociaux qui participent à la mixité de ce parc. On peut aussi interroger la cohérence de cette politique de logement : à la fois développer du logement social, vendre des logements, mettre les bailleurs dans une certaine difficulté sur leurs fonds propres. On sait très bien que dans le PNRU il y a besoin de bailleurs en bonne santé qui ont des fonds propres ; si les bailleurs n'investissent pas, il n'y a pas de PNRU. Je pense qu'il faut le savoir, dans notre agglomération.

J'ai dépassé mon temps mais je vais finir. J'aimerais tout de même rappeler qu'on peut être fiers ici à la Métropole de toutes nos actions de renouvellement urbain, menées très activement, dans le cadre du premier PNRU, dans bon nombre de nos quartiers. Je pense qu'on est regardés comme une Métropole assez exemplaire en la matière.

Il est probable qu'on ait besoin aussi d'un PNRU 3 puisqu'on a des opérations en continuité –on en a parlé sur les aides à la pierre–, notamment, par exemple au parc de Parilly, pour les UC de Parilly le long de l'autoroute A43, qui –je le rappelle– sont des barres où des ménages vivent à dix mètres de l'autoroute A43. Il y a des formes d'impasses parce qu'il faut tellement d'argent pour traiter ces copropriétés qu'on a besoin de la mobilisation de tous, de dérogations, de lettre de l'ANRU, du soutien de la Métropole. Ce sont donc des politiques auxquelles on ne peut qu'adhérer sur l'idée d'accélérer la rénovation urbaine.

Je rappelle qu'on entend beaucoup parler aujourd'hui de l'action dans les territoires ruraux. Je pense que l'on n'a pas à opposer rural et urbain –cela a été dit par le Président tout à l'heure–. Je pense qu'on ne peut que rassembler les problématiques et faire attention à ces questions. En tout cas, pour cette agglomération, si on ne s'occupe pas de ces quartiers populaires, si on ne s'occupe pas de ces ménages en précarité, si on ne soutient pas les travailleurs sociaux, je pense qu'on va dans le mur.

C'est pourquoi le groupe Socialistes et républicains métropolitains soutiendra cette délibération qui sera suivie rapidement d'autres, puisque ce seront les conventions ANRU des 14 sites en renouvellement urbain. Nous voterons bien entendu favorablement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Longueval. Je mets ces quatre rapports aux voix.

Adoptés, M. Casola (non-inscrit) s'étant abstenu.

N'ont pas pris part aux débats ni au vote, à leur demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*) :

- sur le dossier n° 2018-2763, M. Michel LE FAOU,

- sur les dossiers n° 2018-2765 et n° 2018-2766, M. Michel LE FAOU et Mme Catherine PANASSIER.

Rapporteurs : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL (n° 2018-2763 et 2018-2766) – Mme la Conseillère PEYTAVIN (dossiers n° 2018-2764 et 2018-2765) -

N° 2018-2768 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Contribution de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2768. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'une délibération concernant la contribution de la Métropole de Lyon dans le cadre de l'élaboration du SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), qui est porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre des compétences qui lui ont été confiées au travers de la loi NOTRe. Ce schéma régional constitue un nouveau document de planification avec une dimension prescriptive réelle pour des documents de rang inférieur, notamment ceux qui relèvent des syndicats mixtes lorsqu'ils élaborent leur SCOT.

La Région porte deux grands schémas structurants : le SRADDET et le SREII (schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation). Ce SRADDET sera adopté par l'Assemblée régionale et arrêté par le Préfet de Région. C'est dans ce cadre que nous avons à verser une contribution dans la phase de

concertation, qui va venir ensuite enrichir le fameux SRADDET qui sera élaboré par la Région –parce que cela relève de sa compétence–. Lorsque ce projet de SRADDET sera produit, nous serons consultés au titre de personne publique associée, suivant un schéma de consultation analogue à ceux qui peuvent exister pour les SCOT ou les PLU-H.

En la matière, nous avons produit une contribution qui comprend un certain nombre de messages qui reprennent aujourd'hui les grandes politiques publiques portées par la Métropole en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de soutien à l'activité d'enseignement mais aussi sur les sujets qui comprennent les infrastructures de transports en vue d'une compétitivité accrue et d'un cadre de vie amélioré, sur les enjeux relatifs à la transition écologique, avec notamment le volet climat énergie, les éléments concernant la biodiversité et l'agriculture périurbaine.

Enfin, nous souhaitons que dans l'élaboration de ce SRADDET soient pris en compte un certain nombre de grands projets urbains ou de territoire, qui sont à la fois des projets aux enjeux métropolitains mais qui sont aussi manifestement d'intérêt régional ; je pense bien évidemment aux projets suivants :

- la Porte sud de la Métropole, en lien avec le déclassement de l'autoroute A6/A7. Cela va de la Confluence à la Vallée de la chimie et comprend aussi le projet de la Saulaie dont nous parlerons tout à l'heure ; ce sont des territoires d'extension des fonctions métropolitaines ;

- les opérations de renouvellement urbain. On y faisait référence tout à l'heure et on a oublié de souligner qu'au titre des opérations de renouvellement urbain, il faut une mobilisation de l'ensemble des acteurs et notamment de la Région au titre de sa compétence pour le soutien financier pour les projets d'intérêt régional ; on attend aussi que la Région soit au rendez-vous sur ces sujets.

- le projet de la Part-Dieu, au titre du hub tertiaire et du pôle d'échanges métropolitain que constitue la gare de la Part-Dieu ;

- bien évidemment, les enjeux liés au développement de la plaine de Saint-Exupéry ;

- enfin, la prise en compte du patrimoine du site historique de Lyon au titre de l'UNESCO ainsi que le patrimoine fluvial, élément essentiel pour l'économie touristique, métropolitaine et régionale.

Nous souhaitons que, dans le cadre de cette contribution que nous versons dans cette phase de concertation, la Région puisse prendre tout ceci en compte.

Nous aurons ensuite, au titre de notre qualité de personne publique associée, dès que la Région aura produit son projet de SRADDET, à émettre un avis en qualité. Nous aurons alors à débattre de ces sujets.

Ces avis et contributions ont été versés dans le cadre de la procédure initiée par la Région. Nous avons eu aussi des échanges, notamment avec le deuxième Vice-Président de la Région, monsieur Brice Hortefeux, lors d'une phase de concertation qu'il a initiée en direction des territoires, notamment de la Métropole et des Conseils départementaux. C'est dans ce cadre que nous avons versé cette contribution. Un certain nombre d'autres collectivités verseront aussi des contributions ; je pense notamment au réseau des agglomérations et des métropoles de notre Région Auvergne-Rhône-Alpes et à un certain nombre de collectivités qui viendront aussi agrémente, au travers de différentes contributions, l'élaboration de ce schéma régional.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Le Faou. Trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, nous nous abstenons sur la contribution de la Métropole de Lyon à l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette abstention est motivée par les principaux attendus présentés par notre Métropole dans le cadre de l'élaboration de ce schéma.

Premièrement, nous ne partageons pas l'objectif –je cite– "d'assurer le rôle moteur de la Métropole dans sa capacité de développement et d'entraînement" car nous pensons que le fait métropolitain est urbain. Tel qu'il est mené aujourd'hui, à savoir avec le leitmotiv de la compétitivité à tout crin entre les territoires, il assèche et appauvrit les territoires voisins plus qu'il ne les irrigue.

D'autre part, et une fois de plus, la Métropole se positionne en faveur de grands projets tels que l'Anneau des Sciences mais toujours sans rien dire de la manière dont elle compte financer ou faire financer ces grands projets. Il en résulte une série de délibérations, dont celle qui nous est présentée ici, qui orientent l'action des services et mobilisent des millions d'euros de financement d'études préalables pour des projets sur lesquels il n'existe pas de consensus et dont on peut se demander s'ils verront le jour.

Enfin, il existe un paradoxe à inscrire en attendant la transition écologique, avec un volet climat air énergie et un volet biodiversité ou bien encore inscrire la défense d'un –je cite– "maintien d'une agriculture périurbaine forte" et de soutenir en même temps le développement et l'extension de la plaine de Saint-Exupéry, son aéroport et les industries qui s'y greffent.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, permettez-moi, puisque nous avons inauguré hier le nouvel Hôtel-Dieu, d'invoquer la mémoire d'un grand humaniste qui a œuvré en tant que médecin dans l'hôpital –qui s'appelait alors l'hôpital du pont du Rhône–, je veux parler de François Rabelais. Dès le XVI^e siècle, Rabelais nous a prévenus que "science sans conscience n'est que ruine de l'âme". Au lieu d'écouter cette voix sage, nous avons laissé la technique détruire les écosystèmes et la biosphère au nom de la compétition économique. Or, comme le disait le grand humaniste, "Par le temps, toutes choses viennent en évidence ; le temps est père de vérité". Et, de fait, nous sommes entrés dans le temps des conséquences écologiques.

La période temporelle couverte par les documents de planification que nous élaborons aujourd'hui, c'est-à-dire la décennie 2020-2030, sera celle où la contrainte écologique va peser de plus en plus fort sur l'organisation de nos sociétés. Je pense bien sûr au réchauffement climatique, à la crise de la biodiversité mais aussi à l'érosion rapide et dangereuse des terres cultivables dans le monde, aux pollutions de l'air, de l'eau, etc. Et c'est ce constat qui doit guider notre avis sur le futur SRADDET.

Cela appelle notre première remarque : nous approuvons bien sûr ce qui, dans l'avis que nous votons ce soir, va dans le sens d'une réponse à la crise écologique, à savoir la nécessité de favoriser les déplacements sobres, décarbonés et faiblement émetteurs en polluants ainsi que le fait de porter une ambition forte en faveur des modes alternatifs à la voiture individuelle.

Par contre, nous rappelons notre opposition à la réalisation de nouvelles voiries autoroutières, que ce soit l'Anneau des Sciences ou le grand contournement. Peut-on en conscience souhaiter développer les alternatives à l'automobile et développer de nouvelles voiries ?

Notre seconde remarque sera notre volonté d'éviter ce que Rabelais aurait appelé des "guerres picrocholines", qu'elles soient d'ailleurs territoriales ou partisans, entre la Métropole de Lyon et les autres territoires de la région. Bien plus que de compétition entre les territoires, c'est de complémentarité dont nous avons besoin. Prenons deux exemples :

1° - La transition énergétique de la Métropole, que nous entamons au travers du plan climat et du schéma directeur des énergies, ne pourra réussir qu'en pensant la production d'énergie à une échelle bien plus grande que celle de la Métropole, au moins au niveau de la région. C'est le cas par exemple de l'organisation de la filière bois pour fournir nos réseaux de chaleur ou de l'installation d'éoliennes et de centrales photovoltaïques hors du territoire métropolitain mais pour la consommation de la Métropole. Les 3 milliards d'euros que dépensent chaque année les entreprises, les administrations et les habitants de la Métropole pour leur consommation d'énergie doivent créer des emplois dans les territoires proches plutôt que de financer les régimes dictatoriaux et corrompus du pétrole ou du gaz.

2° - Deuxième exemple, celui de l'agriculture et de l'alimentation. Nous sommes aujourd'hui dans une situation absurde. Si on prend un cercle de 50 kilomètres autour de Lyon –j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici–, 98 % de l'alimentation des habitants est importée et, pire encore, 97 % de la production agricole du même secteur est exportée. Nos agriculteurs sont concurrencés par des pays à bas coûts salariaux alors que nous importons des aliments de mauvaise qualité, pleins de pesticides et avec un bilan carbone élevé.

Nous devons au contraire faire en sorte que l'alimentation des habitants de notre Métropole permette de faire vivre les agriculteurs de notre région et qu'à l'inverse, les producteurs régionaux fournissent des aliments de qualité. Concrètement, nous avons besoin que la région développe fortement l'agriculture biologique. Il y a quelques jours, l'Assemblée nationale a voté un amendement stipulant que les repas dans la restauration collective publique devront, d'ici 2022, comporter au moins 50 % de produits issus de l'agriculture biologique ou tenant compte de la préservation de l'environnement. Il serait absurde d'être obligés d'aller chercher des produits dans d'autres pays parce que le rythme des conversions à l'agriculture biologique est trop faible.

Sur ces deux points, nous approuvons l'avis qui nous est proposé sur les volets climat, air et énergie, d'une part, biodiversité et agriculture, de l'autre.

Nous avons la conviction que c'est la transition écologique de notre Métropole qui permettra de limiter les concurrences et d'encourager les complémentarités entre territoires. Nous approuvons donc l'essentiel de l'avis de la Métropole, réserve faite des infrastructures routières qui nous paraissent inutiles et contestables.

Pour conclure avec Rabelais, s'il est vrai que "le vin est ce qu'il y a de plus civilisé au monde", prenons garde à ce que notre lenteur à changer notre mode de développement ne rende sa culture impossible". Car si le rire est le propre de l'Homme, en accusant nos faiblesses et notre imprévision, nos enfants deviendraient hélas agélastes.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, ce nouveau schéma issu de la loi NOTRe est éminemment stratégique car il aura valeur prescriptive –comme cela a été rappelé tout à l'heure–. En effet, il va devenir opposable aux documents de planification infrarégionaux de type SCOT, PLU-H, PDU, plan climat air énergie. À l'avenir, ces documents devront donc prendre en compte les règles générales édictées par ce SRADDET.

Dans ce contexte, la contribution de la Métropole à l'élaboration de ce schéma est cruciale. Avant d'aborder cette contribution, deux remarques d'ordre général :

- nous regrettons que la version de travail de ce schéma n'ait pas été présentée en commission urbanisme et qu'elle ne soit pas jointe au dossier ;

- deuxièmement, dans le rapport adopté par la Région en mars dernier, un axe de travail non obligatoire a été introduit : il concerne les infrastructures numériques. C'est une bonne chose. C'est un sujet sur lequel notre Métropole travaille depuis de nombreuses années. Il nous paraît très important que des synergies soient développées pour garantir très rapidement le déploiement du très haut débit à l'ensemble des habitants et des entreprises de la Métropole. Il y a là un enjeu d'attractivité mais aussi un enjeu d'équité territoriale.

Globalement, nous approuvons la contribution de la Métropole de Lyon au SRADDET, notamment vis-à-vis de la demande de prise en compte du fait métropolitain comme étant une opportunité régionale d'attractivité et de développement. Logiquement, cette reconnaissance devrait s'accompagner d'une contribution régionale aux équipements et au financement des infrastructures de centralité.

De même, nous partageons les objectifs de transition écologique et énergétique incluant les énergies renouvelables, la biodiversité et l'agriculture périurbaine.

Dans le même temps, nous sommes déçus car la contribution de la Métropole reste vague, succincte et ne permet pas d'avancer concrètement vers une synergie des politiques régionales et métropolitaines. J'illustrerai ces propos par quatre exemples pris dans le domaine des transports :

1° - La contribution de la Métropole ne prend pas position vis-à-vis de l'A45 alors que la réalisation de cette autoroute est inscrite et qualifiée d'essentielle dans le document de travail adopté le 29 mars dernier par le Conseil régional. Cette absence de prise de position est pour nous une occasion manquée voire même une erreur.

2° - La Métropole de Lyon a la chance de compter 35 gares TER sur son territoire. C'est une opportunité pour construire avec la Région un Réseau express métropolitain (REM), sorte de RER à la lyonnaise. Un tel développement du réseau ferré ne peut être envisagé que par un copilotage des investissements et des investissements communs Région-Métropole. Cette proposition permettrait d'optimiser les investissements publics tout en améliorant le service aux voyageurs.

C'était l'objet du courrier que les élus UDI ont adressé à madame la Ministre des transports. Nous proposons que la future loi d'orientation sur les mobilités mette en place des syndicats mixtes associés en régions et métropoles. La gare Jean Macé, qui est un succès, n'existe que parce qu'un travail partenarial a été conduit à l'initiative –je dirai même sous la pression– du Grand Lyon et de son Président de l'époque. Sans un tel syndicat, sans ce copilotage, nous n'avancerons pas sur de nombreux dossiers ; par exemple, sur le dossier Lozanne-Saint Paul que la Métropole demande à la Région depuis quinze ans, voire plus.

3° - Comme vous, les élus UDI défendent un système multimodal de mobilité durable. Mais que mettons-nous en place concrètement vis-à-vis de la complémentarité TER-TCL ? Il aurait été intéressant d'aller vers une tarification commune TER-TCL sur le territoire de la Métropole de Lyon. C'est possible, la Métropole de Grenoble l'a fait : un abonné aux transports en commun grenoblois peut emprunter les TER avec son abonnement urbain ; Il y a donc convergence tarifaire. C'est une contribution très concrète à soumettre dans le cadre du travail sur l'élaboration du SRADDET.

4° - Dernier point –et là c'est un point d'accord avec Pierre-Alain Millet–, la réussite du déclassement de l'A6/A7 passe nécessairement par le développement ferroviaire. Sous forme de RER en interne de la Métropole –avec un copilotage Région-Métropole, comme déjà évoqué– mais aussi sous forme de TER au niveau de l'aire urbaine lyonnaise et de l'agglomération stéphanoise en particulier. Les propositions alternatives à l'A45 portées par monsieur le Préfet Bouillon (allongement des quais, modernisation de la voie ferroviaire) nous paraissent

intéressantes pour la Métropole car elles permettraient de réduire à court terme le nombre de véhicules sur la partie sud de l'axe A6/A7. Nous regrettons là aussi l'absence de propositions de la Métropole sur ce thème dans le cadre de sa contribution au SRADDET.

Les élus UDI voteront cette contribution métropolitaine mais avec le sentiment qu'elle manque d'ambition et que c'est une occasion manquée pour construire une vision globale des mobilités au niveau de l'aire urbaine lyonnaise.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Geourjon. Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VERON : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, juste quelques mots pour souligner l'importance de ce que la Métropole rappelle dans cette contribution et l'intérêt d'engager un dialogue avec les instances régionales.

Ce nouveau document de planification relève de la compétence de la Région, chef de file, et sera arrêté par le Préfet. Il fixe les objectifs à moyen et long termes qui en découlent en matière d'équilibre et d'équité des territoires, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt général –notamment les voies et axes routiers qui, par leurs caractéristiques, constituent des itinéraires d'intérêt régional–, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.

Cependant, il est important de rappeler que la Métropole assure un rôle majeur, à l'instar des autres métropoles et grandes agglomérations, dans la création de richesses et de développement économique par son attractivité et sa capacité à entraîner l'ensemble du territoire périurbain. Il est donc nécessaire d'organiser le développement de notre territoire selon les principes de la multipolarité telle que l'ont définie dans ses grandes lignes le SCOT et la DTA.

La contribution métropolitaine a transmis plusieurs messages dont ceux de reconnaître et soutenir la Métropole de Lyon comme un territoire dynamique et entraînant –ce qu'elle est assurément–, en garantissant une offre d'habitat pour tous au niveau de chaque grand bassin de vie, en promouvant les interdépendances et les complémentarités entre les territoires urbains et ruraux, d'assurer le développement en prenant en compte les enjeux de la transition écologique, de prendre en compte les grands projets urbains de territoires portés par la Métropole et, enfin, de soutenir les infrastructures de transports renforcées par une compétitivité accrue et un cadre de vie amélioré.

Je souhaite m'attarder et souligner particulièrement ce dernier point en ma qualité de Conseiller délégué. La Métropole souhaite que les orientations en matière de mobilité accompagnent les dynamiques urbaines économiques métropolitaines et protègent le cadre de vie et la santé des populations. C'est pourquoi défendre le développement d'un système multimodal est capital.

Comme je le signalais en préambule, il est intéressant et impérieux de dialoguer avec la Région, notamment en charge de la compétence ferroviaire. Il est également important qu'elle puisse soutenir et affirmer son engagement au travers des conventions financières territoriales dans les grands projets structurants. La Région ne peut ignorer des enjeux tels que le nœud ferroviaire lyonnais, son impact sur l'ouverture de lignes nouvelles et l'arrivée de grands projets, parmi lesquels le CFAL.

Ce dialogue, nous nous y employons également à l'échelle du bassin de vie, ce qui n'est pas une vision restrictive car elle impacte les conséquences bien au-delà d'un espace limité. Pour exemple, depuis de longues années, voire des décennies, le projet de la ligne Sathonay-Trévoux ou Saint Paul-Lozanne est en suspens et mérite l'arrêt d'une décision politique ; la mise en place de ces lignes concourrait évidemment à la désaturation et limiterait l'engorgement de plus en plus prégnant du val de Saône et dans l'ouest du territoire métropolitain, non pourvu d'équipements ou de lignes suffisantes. Les migrations pendulaires sont en constante progression. Le coût du foncier plus attractif de l'Ain éloigne davantage de citoyens de la ville centre Lyon-Villeurbanne, dans laquelle ils se rendent pour travailler tous les jours. Les lignes structurantes étant insuffisantes, le recours à l'automobile est privilégié, accentuant la saturation du trafic. Il est donc impératif pour nos territoires et notre bassin de vie de s'attacher à ces problématiques de déplacements, dont les conséquences sont bien entendu multiples et interagissent : conséquences sur la santé par la pollution engendrée, sur la sécurité, en matière économique par l'absence de fluidité, l'impact sur les temps de transport domicile-travail –réel critère d'attractivité pour les entreprises–, sur l'amélioration du cadre de vie, etc.

Le SRADDET est une réelle opportunité de dialogue, en gageant que les partenaires impliqués, les acteurs, puissent dialoguer efficacement pour la satisfaction de nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Retirée.

M. LE PRESIDENT : Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Retirée également.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Le Faou, vous voulez dire un petit mot ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Juste indiquer en complément que, pour l'instant, le SRADDET n'est pas produit, la Région est dans sa phase d'élaboration, donc nous ne pouvions pas présenter un projet qui n'avait pas encore été produit. Ceci est en réponse à l'intervention de notre collègue Christophe Gourjon : nous sommes dans la phase des contributions. Une fois que la Région aura intégré l'ensemble des contributions et produit son projet, il sera ensuite délibéré par l'Assemblée régionale, soumis à l'avis des personnes publiques associées –et la Métropole l'est–. C'est dans ce cadre que nous pouvons ensuite produire un avis définitif sur la base du projet qui aura été présenté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ceci viendra en son temps, sachant que la Région souhaite boucler cette affaire dans le cadre de l'année 2019.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Le Faou. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-2769 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Saint Genis Laval - Aménagement des voies de desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B - Approbation du programme, d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec les Hospices civils de Lyon et d'une convention de financement avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2769. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit ici d'une délibération relative au projet dit du Vallon des hôpitaux, qui sera un projet structurant et majeur de développement de notre Métropole dans les années qui viennent, avec le développement d'un projet urbain au terminus de la ligne B du métro que le SYTRAL a engagée en travaux et qui sera livrée pour l'année 2023. Dans ce cadre va se développer un projet urbain majeur, avec une capacité a minima d'environ 200 000 mètres carrés de surface de plancher.

Pour irriguer ce nouveau quartier aux confins des trois communes de Pierre Bénite, Saint Genis Laval et Oullins, il convient de réaliser un certain nombre d'opérations de voirie. L'objet de cette délibération est d'acter une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec les Hospices civils de Lyon et une convention de financement avec le SYTRAL afin de réaliser ces aménagements de voirie de desserte.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Le Faou. Cinq minutes pour le groupe Centristes et indépendants – Métropole pour tous.

M. le Vice-Président CRIMIER : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, juste quelques mots– et pas cinq minutes– pour réduire la longueur des débats. Je voudrais rappeler que l'aménagement du Vallon des hôpitaux est sans aucun doute l'une des opérations d'avenir portées par la Métropole de Lyon –et j'y reviendrai–.

Ce projet urbain dans le sud-ouest lyonnais, qui fait l'objet d'une coopération de la Métropole de Lyon, de la Commune de Saint Genis Laval, des Hospices civils de Lyon et du SYTRAL, se concrétise chaque jour davantage. Comme l'a dit Michel Le Faou, les premiers travaux ont commencé la semaine dernière par les parkings provisoires et les installations de chantier préalables à l'implantation du tunnelier.

Les études préalables nécessaires pour l'aménagement des voies de desserte du site sont aujourd'hui terminées et ont conduit à la définition d'un programme d'aménagement partagé sur le vallon avec l'ensemble des acteurs, même si les accès transports en commun plus éloignés restent à compléter sur notre bassin de vie et d'emploi, de même que la connexion aux différents réseaux de pistes cyclables et de bandes cyclables pour développer les mobilités actives sur l'ensemble du secteur. Rappelons qu'à terme, ce secteur va être largement redessiné, avec pour objectif l'émergence d'un véritable lieu de vie comportant 1 600 logements et 3 000 habitants supplémentaires d'ici 2035. Logements, commerces, services et équipements publics, entreprises s'intégreront intelligemment dans un cadre préservé. Le Vallon des hôpitaux, ce sont en effet 75 hectares, dont 25 occupés actuellement par les hôpitaux, 23 constructibles et 22 hectares d'espaces verts.

Ce projet d'aménagement illustre en somme parfaitement ce que nous devons privilégier pour le développement de nos territoires, conformément aux orientations de notre SCOT et de notre futur PLU-H, c'est-à-dire la création

d'une nouvelle polarité urbaine sous la forme d'un écoquartier connecté au réseau de transports, assurant la mixité des fonctions territoriales. Le terme écoquartier prend ici tout son sens, puisque c'est la constitution d'un véritable territoire d'application et d'innovation sur la ville intelligente, de transition énergétique, sociétale et écologique qui est proposée dans ce projet.

La dimension transports est centrale dans l'aménagement du Vallon des hôpitaux, avec la réalisation du futur terminus de la ligne B du métro Saint Genis Laval-Hôpitaux Sud –nous attendons bien entendu son prolongement jusqu'à l'A450 mais cela est une autre page de l'histoire– qui deviendra un grand pôle multimodal constitué d'un parc-relais offrant 900 places et 200 places pour les deux-roues. Ce parking-relais sera d'ailleurs exemplaire en matière de gestion d'énergie. Plus largement, la future station Saint Genis Laval-Hôpitaux Sud deviendra une nouvelle porte d'entrée vers l'agglomération pour les habitants du sud-ouest lyonnais. Elle contribuera ainsi à favoriser le report modal au profit des transports collectifs ou des modes actifs, ce qui est l'objectif principal de notre PDU, particulièrement dans ces secteurs de seconde couronne encore très dépendants du recours à l'automobile.

Pour toutes ces raisons, chers collègues, nous devons veiller à tout mettre en œuvre pour concrétiser et réussir ce projet d'intérêt métropolitain avec tous les partenaires et acteurs cités dans la délibération.

Notre groupe se prononcera bien évidemment favorablement sur ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-2770 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - La Mulatière - Oullins - Zone d'aménagement concerté (ZAC) la Saulaie - Bilan de la concertation préalable - Prise en considération du processus d'évaluation environnementale - Approbation du dossier de création de la ZAC - Lancement de la consultation d'aménageurs - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2770. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, une délibération importante pour la Métropole mais aussi pour les communes d'Oullins et La Mulatière. Il s'agit, au travers de cette délibération, de tirer le bilan de la concertation préalable en vue de la création d'une zone d'aménagement concerté sur le secteur de la Saulaie, de prendre en considération le processus d'évaluation environnementale, d'approuver le dossier de création de la ZAC et enfin de lancer la consultation d'aménageurs.

Juste quelques rappels sur les objectifs que poursuit la Métropole sur le développement de ce secteur.

Le secteur de la Saulaie est un site exceptionnel à bien des égards. Il présente un potentiel de développement important pour le développement de la Métropole dans les années qui viennent. Il a été identifié comme étant un territoire stratégique dans le cadre du SCOT. Il est positionné en entrée sud-ouest de l'agglomération, situé au voisinage d'un certain nombre de projets urbains d'envergure qui sont d'ores et déjà en cours et qu'avec ce projet, nous viendrons compléter. Enfin, il est situé à proximité du centre-ville d'Oullins et participera au développement de cette commune.

Je voudrais aussi rappeler l'action qu'a déjà engagée la Métropole ainsi que le SYTRAL sur ce territoire : le prolongement de la ligne B du métro, qui est déjà effectif, avec la création d'un pôle d'échanges multimodal, le déplacement de la halte ferroviaire, le réaménagement d'un certain nombre de voiries qui permettent d'irriguer aujourd'hui ce secteur et, enfin, la gare de bus et le parking-relais qui est déjà présent sur le site.

Nous allons développer ce projet dans un lien étroit entre la Métropole et les Communes d'Oullins et La Mulatière. Ce projet viendra compléter les projets d'ores et déjà menés sur les territoires limitrophes. Je pense notamment à la Vallée de la chimie, au biodistrict de Gerland, le secteur des hôpitaux sud avec le projet du Vallon des hôpitaux que nous venons d'évoquer et la requalification de l'axe A6/A7. Vous le voyez, un territoire en mutation importante, un territoire de projets importants pour le développement de la Métropole.

Ce projet va permettre le développement d'une offre de logement importante. Il va permettre aussi le développement d'une offre en matière d'immobilier tertiaire et d'activités, parce que nous escomptons l'arrivée de pas moins de 3 500 salariés supplémentaires dès que le projet sera terminé et livré. Soucieuse d'accompagner ce projet et de garantir un cadre de vie de qualité à ses habitants, la Métropole, en lien avec les Communes d'Oullins et La Mulatière, a veillé à ce que la création de nouveaux services et équipements soit intégrée à la hauteur des nouveaux besoins : un nouveau groupe scolaire, une crèche, un gymnase, une maison du projet.

Au travers de cette action d'envergure, la Métropole mettra un point d'honneur à préserver aussi le caractère apaisé du site en développant un véritable quartier à vivre, connecté à l'ensemble de l'agglomération avec la présence du métro mais aussi connecté à la nature parce que nous bénéficions ici d'un environnement exceptionnel en bordure du Rhône et de l'Yzeron.

Il s'agit, avec cette délibération, d'avancer concrètement sur ce projet d'envergure pour la Métropole et les habitants du secteur, en approuvant le bilan de la concertation préalable, le dossier de création de ZAC ainsi que son périmètre, de permettre la création de la ZAC de la Saulaie et de lancer la consultation d'aménageurs pour la réalisation des différents projets immobiliers qui s'y établiront.

Ce projet –je n'en doute pas– recueillera l'assentiment positif des Communes d'Oullins et La Mulatière. Il a recueilli un avis favorable de la commission urbanisme.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Le Faou. Trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots pour souligner la qualité –une fois n'est pas coutume– du bilan de concertation de ce dossier. Effectivement, je suis souvent amenée à déplorer le manque d'informations concernant les concertations, notamment en quartiers de politique de la ville mais pas uniquement, concernant les ZAC en général, où nous avons très peu d'éléments des contributions des habitants. Là, la contribution est vraiment de qualité, elle est classée par thématiques et c'est vraiment à souligner, je tenais à le dire. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, vous nous demandez d'approuver le bilan de la concertation sur le projet urbain de la Saulaie et le dossier de ZAC. La première étape de la concertation –la concertation réglementaire– a fortement mobilisé les Oullinois, et c'est tant mieux ; il y a une forte demande de participation citoyenne pour coconstruire le projet, c'est un point positif.

Le rapport de bilan figurant en annexe mentionne le conseil citoyen de la Saulaie qui devra échanger régulièrement sur le projet. Nous souhaitons que ce conseil citoyen soit effectivement mis en place au plus vite pour participer le plus en amont possible aux réflexions que conduira l'urbaniste en chef dès sa désignation pour concevoir le projet dans toutes ses dimensions.

Nous partageons les objectifs d'un projet urbain ambitieux sur le plan environnemental et social : nécessité d'une attention particulière aux habitants du quartier ou de ses abords, des besoins de relogement des ménages dont les logements seront démolis ou de réhabilitation des logements indignes situés à proximité immédiate de la ZAC.

En matière environnementale, nous serons attentifs à la place de la nature dans le projet, aux questions énergétiques. L'étude de la récupération de chaleur des eaux usées nous semble une piste intéressante. Nous pourrions même fixer un objectif d'écoquartier à énergie positive avec production d'énergie, par exemple d'électricité photovoltaïque.

En revanche, nous sommes étonnés que le dossier ne mentionne pas du tout la requalification de l'autoroute A7 alors qu'il fait largement état du projet d'Anneau des Sciences et de son échangeur de la Saulaie. Sans refaire le débat de l'Anneau des Sciences –auquel nous sommes toujours opposés, cela ne vous étonnera pas–, il nous apparaît évident qu'avec le déclassement de l'axe A6/A7, l'arrivée d'une nouvelle voirie quasi autoroutière sur le futur boulevard urbain n'a plus beaucoup de sens ; elle n'en avait déjà pas beaucoup avant pour nous.

Ce projet de périphérique nous semble antinomique avec le projet d'écoquartier et les objectifs de développement durable affichés pour ce futur quartier. De plus, il constituera une barrière infranchissable, un enclavement supplémentaire alors qu'il nous semble qu'il faut, dans ce projet, s'attacher à réduire les autres barrières (le fleuve, la voie ferrée) et à désenclaver le quartier.

Aménager la Saulaie, ce devrait être désormais penser le quartier sans l'autoroute, sans l'Anneau des Sciences, avec une forte réduction du trafic le long du Rhône, une mobilité augmentée pour les transports en commun et les modes actifs en lien avec les quartiers existants d'Oullins et avec une ouverture paysagère et l'accès des modes actifs vers les berges. Le passage de la ViaRhôna sur la rive droite du Rhône, largement motivé par ce déclassement, peut être l'occasion de reconquête des berges, dans la continuité de Lyon au nord et d'Irigny-Vernaison au sud mais aussi dans la continuité du réaménagement des berges de l'Yzeron prévu dans le projet, le tout contribuant à renforcer la trame verte et bleue de ce secteur sud-ouest de la Métropole.

Nous vous proposons ainsi des pistes d'amélioration du projet. Nous voterons favorablement sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller BRAVO : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, à la lecture de la délibération et du bilan de la concertation, on retrouve une bonne partie de nos observations suite à la présentation du projet en septembre dernier.

Nous regrettons que l'actuel quartier de la Saulaie ne soit pas concerné directement par le projet à court terme. Il est bien dans le périmètre de la mission d'urbanisme mais pas dans le périmètre de la ZAC. Le bâtiment et le logement ne seraient pris en compte que lorsque les propriétaires feraient une demande de permis de construire pour réhabiliter ou rénover leurs biens. Or, ce quartier est à l'abandon depuis de nombreuses années, tant par les collectifs que par les propriétaires et bailleurs sociaux. De plus, c'est le dernier quartier concerné par la politique de la ville ; le taux de chômage y est élevé et la précarité sous toutes ses formes est importante.

Le projet présenté ne répond en rien aux attentes exprimées depuis de nombreuses années par les habitants et les acteurs économiques et sociaux. Il y aura deux quartiers côte à côte : l'ancien, délaissé et pauvre et le nouveau, aménagé et riche. De plus, le périmètre de la politique de la ville étant limité par l'ancien quartier, le conseil citoyen, malgré les promesses faites par monsieur le Maire d'Oullins, ne sera pas associé au projet. Le plan montre bien le périmètre de la ZAC qui exclut l'avenue Jean Jaurès et le sud du quartier de la Saulaie. Or, je cite la délibération : "Concernant le bruit routier, l'avenue Jean-Jaurès est la zone identifiée comme pouvant entraîner un risque pour la santé des occupants de logements. Outre le choix de n'importer que des immeubles de bureaux, activités et/ou commerces le long de cette avenue afin de protéger et d'apaiser le site au cœur du quartier, les occupants des logements et/ou des équipements publics de proximité (groupes scolaires, crèches) seront également protégés des nuisances sonores. Cela grâce à une atténuation particulière qui sera portée à la répartition des usages, dans les logements par exemple, ou encore à des dispositifs constructifs adaptés (isolement acoustique des façades neuves)".

Plus loin, au sud, le périmètre de la ZAC est délimité par la limite communale avec Pierre Bénite. Il y a donc des intentions claires d'aménagement de l'avenue Jean Jaurès mais hors concertation. De nombreux immeubles de cette avenue sont encore habités mais laissés à l'abandon. Que vont devenir les habitants ? Et pourquoi y a-t-il une différence entre le périmètre de la ZAC sur le plan et celui défini par la délibération ? Quel est le périmètre réel de la ZAC ? Compte tenu de ces aménagements qui vont changer le quartier de la Saulaie, est-ce qu'un périmètre politique de la ville sera maintenu ?

Pour ce qui est des logements, il n'y a rien de clair quant au type de logements qui seront construits, particulièrement les logements sociaux. Les documents sont suffisamment flous pour qu'on entrevoie plutôt une mixité sociale dont on ne sait rien et des loyers qui sont éloignés des réalités sociales du quartier et peu accessibles à tous.

Concernant l'Anneau des Sciences, dont il était une nouvelle fois question dans le bilan de la concertation, il me semble qu'il faut mettre l'accent sur le développement des transports en commun sur un Anneau des Sciences de transports en commun et un aménagement du territoire favorisant les circuits courts. À terme, cela permettra aussi d'alléger le transit dans l'est lyonnais et donc de prévoir une requalification des grands axes qui le jalonnent, améliorant ainsi la qualité de vie de toutes et tous dans la Métropole.

Nous avons des doutes quant à un réel apaisement de la circulation dans Oullins. Les voiries desservant l'échangeur risquent d'être saturées car l'opportunité d'accès rapide à cette voie serait perçue comme une aubaine pour les usagers actuels. D'autre part, avec la requalification de l'A6/A7, il conviendrait d'étudier l'opportunité d'un transport en commun fluvial qui pourrait avoir une station à hauteur de la Saulaie.

Enfin, en ce qui concerne l'activité économique, ce nouveau quartier va accueillir de nouvelles entreprises, juste à côté de celui qui est classé politique de la ville. Nous demandons qu'il soit envisagé que des conventions soient passées avec ces entreprises pour qu'elles créent des emplois réservés aux habitants. Cela est possible via les clauses d'insertion ; or, ce n'est pas prévu aujourd'hui. Nous vous demandons que cela soit rajouté au projet et que cela soit inscrit dès maintenant dans le projet de la ZAC. On retrouve d'ailleurs cette proposition dans le bilan de la concertation.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère POUZERGUE : Monsieur le Président, chers collègues, notre satisfaction de voir aujourd'hui présentée cette délibération en Conseil de la Métropole est proportionnelle au nombre d'années où nous l'avons attendue.

En effet, la Métropole maîtrise les principaux fonciers de cette opération depuis plus de dix ans ; c'est en effet la Communauté urbaine qui les a acquis pour partie en 2007. La nouvelle station Gare d'Oullins du métro B, dont la fonction est entre autres de desservir ce nouveau quartier, a quant à elle été inaugurée en décembre 2013, il y a presque cinq ans. C'est donc vraiment aujourd'hui un soulagement de créer cette ZAC et de lancer la consultation d'un aménageur, que l'on espère voir désigné pour le premier trimestre de l'année prochaine.

Le temps administratif –mais aussi politique dans certains cas– n'est pas celui des citoyens et aujourd'hui, beaucoup d'habitants et de commerçants du quartier désespèrent du démarrage opérationnel de ce projet urbain. Nous n'en sommes pas encore aux premières grues et les premiers permis de construire ne seront sans doute pas signés avant 2021 voire 2022 mais cette délibération est un signe fort.

Aujourd'hui, cette opération est attendue par l'ensemble des habitants du quartier historique de la Saulaie –ils sont plus de mille– car elle représente un véritable enjeu pour leur quotidien à moyen et long termes. Cependant, leur impatience va sur le court terme. Sur ce point, nous espérons que les réhabilitations annoncées depuis longtemps sur certaines résidences, de la part notamment des bailleurs sociaux qui possèdent du patrimoine à réhabiliter dans le secteur, permettront de donner des premiers signes significatifs.

Le projet de la Saulaie est également attendu plus largement par tous les Oullinois, auxquels j'associe également mon collègue de La Mulatière, Guy Barret, qui est concerné car une partie du périmètre se situe sur sa commune, le long des berges de l'Yzeron. Les ambitions ne sont pas pour autant étioilées et nous nous réjouissons que les objectifs de la Métropole et de la Ville d'Oullins pour ce projet urbain –vous l'avez souligné– soient partagés.

Au niveau de l'habitat, ce sont environ 650 nouveaux logements qui sont attendus et qui devraient permettre, à terme, d'attirer près de 2 000 nouveaux habitants. Tout l'enjeu de cette opération est de trouver de la cohérence entre le moderne et le contemporain à construire et le bâti plus ancien. L'objectif n'est pas de juxtaposer les quartiers mais bien de construire une nouvelle histoire commune.

L'enjeu également est de réussir la mixité des usages, avec des espaces publics à réaménager et à repenser, sans compter l'opportunité offerte par le déclassement de l'A6/A7 qui va nous permettre de travailler sur des pénétrantes dans le quartier et même, demain, de regarder de l'autre côté du Rhône avec des connexions attendues en modes doux pour relier Oullins au parc de Gerland par exemple.

Ce projet urbain de la Saulaie constitue également, à l'échelle du sud-ouest lyonnais mais également au niveau métropolitain, une formidable opportunité de développement économique. Là aussi, une cohérence est à regarder avec le biodistrict de Gerland ou le pôle d'excellence de la Vallée de la chimie plus au sud. Ce sont surtout 50 000 mètres carrés de surface de bureaux tertiaires, formidablement bien desservis par le métro, qui vont sortir de terre.

Pour notre Commune, c'est une vraie opportunité de pouvoir construire une tranche de ville ; les 40 hectares du projet représentent presque 10 % du territoire communal. Ce sont également des défis à relever avec l'obligation d'être exemplaires :

- exemplaires sur la qualité écologique des constructions : plus qu'un écoquartier, nous avons une volonté commune, avec la Métropole, d'être à la pointe de l'innovation en matière de quartier durable ;
- exemplaires, nous devons aussi l'être sur les schémas de mobilité que nous proposerons, avec évidemment une part prépondérante donnée aux modes doux ;
- exemplaires, nous le sommes également sur la concertation avec l'ensemble des Oullinois car ces grands enjeux correspondent aux attentes relevées au cours des premières concertations. Plus de 300 personnes ont d'ailleurs participé aux différentes réunions organisées depuis le mois de septembre : habitants de la Saulaie, des autres quartiers d'Oullins, représentants du monde économique, avec également une mention spéciale pour le conseil citoyen qui fonctionne bien à la Saulaie et qui constitue un très bon relais. Plus de 35 contributions, pour certaines très argumentées, ont également été déposées dans le cahier de concertation, directement en mairie ou par voie électronique. Tous ces éléments montrent l'attente et l'intérêt de notre population pour ce projet urbain.

Tant qu'on n'espère pas, on ne s'impatiente pas. Nous avons été patients, nous avons maintenant beaucoup d'espérance pour réussir ce projet urbain de la Saulaie qui marque véritablement l'entrée sud de la Métropole.

Vous l'avez donc compris, bien évidemment, nous voterons favorablement pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quelques mots très rapides pour vous dire que –comme d'ailleurs pour la délibération précédente sur le Vallon des hôpitaux– je considère que ces deux projets sont des projets d'envergure métropolitaine pour les dix prochaines années. Nous aurons l'occasion –je n'en ai aucun doute– dans les prochains mois de travailler ensemble avec la Commune d'Oullins et l'ensemble des Communes et des services de la Métropole pour faire que ces deux quartiers en fort développement puissent résonner bien au-delà des frontières de leur commune, des frontières de la Métropole.

Nous avons eu l'occasion de tester un peu cela lors du dernier MIPIM : quand nous avons évoqué ces projets, nous avons bien senti une résonance extrêmement intéressante de la part des acteurs potentiels sur ce secteur, aussi bien sur le volet économique que sur le volet logement. Bien évidemment, la Métropole accompagnera de façon extrêmement dynamique ces projets, que ce soit sur la mobilité, que ce soit sur le développement économique et –vous l'avez souligné aussi– avec une forte implication des habitants, ce qui est plutôt un très bon signe.

Je vous remercie.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-2772 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville – Lyon 3° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Approbation de l'avenant n° 2 au traité de concession - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2772. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit ici d'approuver l'avenant n° 2 au traité de concession de la zone d'aménagement concerté Part-Dieu ouest. Avis favorable de la commission sur ce projet d'avenant.

M. LE PRESIDENT : Quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport relativement technique se situe dans le droit-fil de la méthode impulsée sur ce dossier par la Métropole depuis le début : un programme plutôt ficelé depuis 2013 et pas vraiment négociable, une absence de véritable débat autour des enjeux du projet, une concertation de pure façade pour répondre aux exigences réglementaires.

Le rapport confirme toutes les orientations initiales, dénoncées par ailleurs par le collectif d'habitants qui suit ce projet depuis plusieurs années, à savoir :

- une priorité à la réalisation d'un quartier d'affaires sur environ 105 000 mètres carrés de surface de plancher, de 350 000 mètres carrés de logements, soit un rapport de 1 à 3 entre logements et bureaux, aggravant le caractère monofonctionnel de ce quartier ;
- un nombre dérisoire d'équipements publics : seulement une crèche et une extension d'un équipement scolaire ;
- un seul espace vert de pleine terre, rue du Lac.
- la forte priorité donnée à la forme tour qui va impacter fortement le paysage lyonnais et grand lyonnais, sans qu'un véritable débat ait eu lieu sur cette forme urbaine et ses conséquences en termes de paysage, de fonctionnement urbain, etc. D'autres alternatives étaient et sont toujours possibles à cette forme qui n'est pas forcément une solution d'avenir et qui est relativement coûteuse en termes de construction et de gestion ;
- une insuffisance du nombre de logements envisagés sur le projet qui empêche de réaliser un véritable quartier à vivre pour les habitants et les usagers. Certes, il est bien question de 25 % de logements sociaux réglementaires ; mais, une fois de plus, de quel type de logement social est-il question ?
- la sous-estimation des questions liées aux déplacements, qui vont exploser vu le doublement du nombre de bureaux, l'extension du centre commercial (plus 100 000 mètres carrés), l'augmentation des usagers de la gare (doublement d'ici 2030). Les projets en matière de transports en commun sont particulièrement indigents dans ce projet ;
- l'insuffisance en équipements publics et en espaces verts de pleine terre qui sont pratiquement tous supprimés.

Aussi, nous souhaiterions que ces grands axes de réflexion soient publiquement discutés, ce qui n'est pas vraiment le cas aujourd'hui. Est-il normal, par exemple, que des projets aussi majeurs pour l'image et le fonctionnement de la ville tels que l'extension de la gare de la Part-Dieu ou le projet de construction de la tour To-Lyon de Vinci n'aient fait l'objet d'aucune forme de concours, d'aucun débat public ? Le collectif qui tente de sensibiliser les habitants, les salariés et les usagers du quartier sur ces questions propose que des universitaires, des professionnels, des décideurs, des membres d'associations diverses s'expriment sur ce projet de la Métropole et sur des méthodes plus innovantes de concertation et de travail autour de cet enjeu majeur.

Enfin, un mot du semblant de concertation qui est fait par la SPL elle-même, qui est avant tout de la com' ou de la propagande bien faite. Aucune association, hors SPL, ne peut en effet s'exprimer sur le site dédié de la Part-Dieu. En effet, ce sont les impôts des habitants qui financent cette mission disposant de moyens plus que substantiels. Il serait donc légitime qu'ils aient aussi un droit d'expression plurielle sur ce site.

Nous nous abstenons sur ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller BRAVO : Merci, monsieur le Président. Comme le groupe GRAM, nous sommes d'accord avec ce qui vient d'être dit. En conséquence, on fait une intervention simple.

Je voudrais juste compléter en disant que ce rapport, avec l'avenant que vous nous demandez de voter, rajoute encore plus de flou au projet et démontre par là même son aspect technocratique bien peu accessible à tout un chacun. La notion d'un tiers, dont on ne sait rien, pouvant être chargé du portage du foncier en est un exemple. Il en va de même de l'action de la SPL sur le domaine public qui pourrait se résumer par le fait de lui laisser les mains libres sans réel contrôle et surtout pas de transparence.

Cette opacité technocratique ne change en rien –ou à la marge– les orientations du projet Part-Dieu. Nous regrettons et contestons que cette orientation soit immuable aujourd'hui.

Je ne reviens pas sur ce qui a été dit par le GRAM et que nous partageons entièrement. La vision de la verticalité dans ce quartier est un réel dommage pour l'histoire de la ville de Lyon, est un dommage aussi pour les Grand Lyonnais. Cela va énormément transformer le paysage. Les villes environnantes sont concernées par le projet mais il y a peu de concertation avec elles. Je pense que vous pourriez organiser un débat contradictoire sur ce sujet avec d'autres personnalités qui pourraient intervenir et proposer d'autres orientations, que j'avais déjà évoquées lors d'une précédente intervention.

Nous voterons contre ce projet.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets donc ce rapport aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot, Casola, Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ;

- abstention : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-2773 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 1^{er} – Lyon 2° - Cœur Presqu'île - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2773. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération suivante concerne un projet important pour le cœur de la presqu'île sur le 1^{er} et le 2^e arrondissement de Lyon, avec le réaménagement d'un certain nombre d'espaces publics qui sont vieillissants et usés. C'est l'objet de ce programme Cœur Presqu'île, qui a déjà fait l'objet d'une présentation ici en Conseil métropolitain. Il s'agit, au travers d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme, de financer cette opération. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et Indépendants (UDI) et apparentés. Monsieur Broliquier

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes heureux de pouvoir voter enfin ces travaux tellement attendus, tellement nécessaires pour l'image et le rayonnement de notre cœur d'agglomération. Nous avons suffisamment appelé à l'action et défendu la nécessité de ces projets pour nous réjouir aujourd'hui de les voir enfin en voie de réalisation. Et ce n'est pas la mauvaise volonté voire le mépris que vous nous avez manifesté qui gâcheront notre plaisir. La victoire est trop belle, la victoire est vraiment trop belle !

Pourtant, les raisons ne manqueraient pas : absence totale de concertation, rétention d'information à l'égard des élus de l'arrondissement que je conduis mais aussi envers les riverains. Vous ne nous avez rien épargné. Sans nouvelles du projet, nous vous avons même imposé un CICA (comité d'initiative et de consultation d'arrondissement) sur le réaménagement de la rue Victor Hugo, partie la plus importante de ce cœur de Presqu'île sur le deuxième

arrondissement, pour avoir enfin des informations ; CICA au cours duquel, monsieur Le Faou, vous avez évoqué tant le projet que la méthode. Alors, vous nous aviez assuré vouloir mieux communiquer avec les élus, avec les riverains, les commerçants, les associations.

Mais, depuis novembre dernier, rien n'a changé, en tout cas envers les élus ; concertation : zéro, informations : zéro, malgré nos demandes. Jusqu'à cette convocation le 22 mars, deux heures avant la conférence de presse de présentation du projet Cœur Presqu'île, à laquelle les deux Maires d'arrondissement concernés n'étaient même pas invités. Vous ne pouvez pas ainsi siffler les élus d'arrondissement à votre guise, deux heures avant une conférence de presse, pour pouvoir dire après que bien évidemment, vous aviez informé les élus du territoire. Et je ne parle pas du fait que les commerçants soient informés avant les élus d'arrondissement. Nous ne comptons même plus le nombre de documents que vous avez opportunément omis de nous transmettre. Quant au mot "co-construction", il ne fait visiblement pas partie de votre vocabulaire.

Dans votre esprit, sur l'échelle des priorités d'information, les élus d'arrondissement arrivent après les journalistes, après les commerçants, après les associations d'intérêt local et parfois même après les habitants. L'autre jour, monsieur Le Faou, vous me répondiez que je n'avais pas de raison de me plaindre car votre majorité avait la double souveraineté d'agir comme elle l'entendait : la souveraineté de lever l'impôt d'abord –cela, les Grand Lyonnais s'en sont aperçus depuis quelques années où les impôts augmentent régulièrement– et, d'autre part, la souveraineté démocratique. Mais visiblement cette souveraineté démocratique est une démocratie à géométrie variable, une démocratie où le suffrage universel direct ne compte visiblement pas quand il ne vous est pas favorable.

Voyez-vous, tout cela n'entame ni notre détermination à travailler ni notre satisfaction de voir avancer ce projet pour lequel nous nous sommes tant battus. Car ce n'était pas votre projet, il faut le rappeler ; vous ne l'aviez même pas inscrit dans votre première PPI. Mais face à la pression que nous avons portée, accompagnés en cela par nombre d'acteurs locaux, vous avez finalement cédé.

Alors oui, aujourd'hui, nous savourons cette si belle victoire collective au service de notre Métropole. Certes, le projet n'est pas aussi ambitieux que nous l'aurions souhaité. En témoigne le budget global assez modeste vu le nombre de chantiers annoncés. On se demande d'ailleurs comment il va suffire mais là, on vous laisse gérer ; c'est à vous de garantir les travaux de qualité, une qualité à laquelle nous serons très attentifs.

Sur le fond, vous nous avez annoncé les grandes lignes de ce Cœur Presqu'île, dans l'ensemble très minéral. Songez tout de même que de la place des Terreaux à la rue Victor Hugo, en passant par Pradel, Comédie, Joseph Serlin et la rue de la République, sur tous ces espaces, aucune végétalisation supplémentaire n'est prévue d'ici 2020 ; d'où sans doute votre idée de concentrer la végétalisation sur les rues adjacentes à la rue Victor Hugo. Nous sommes bien sûr favorables à apporter ombre, fraîcheur, chlorophylle à notre cœur d'agglomération mais encore faut-il en vérifier la faisabilité. Avez-vous fait des études de fonctions, d'usages sur ces portions de rues, les terrasses, les livraisons, le stationnement, les nuisances sonores, la luminosité ? Avez-vous étudié l'impact de votre choix, qui semble déjà arrêté, sur le fonctionnement du quartier ? Une concertation est-elle prévue sur ce projet ?

Ces questions méritent de vraies réponses que nous pensions avoir lors de notre entretien avec vous en début de semaine. Mais la seule vraie information que nous avons obtenue –visiblement involontairement– était qu'une réunion publique avait été fixée le 23 mai ; et si vous aviez pris la peine de me consulter en amont, je vous aurais dit que je n'étais pas disponible le 23 mai. Lors de notre échange toujours, vous nous aviez promis que nous nous reverrions pour évoquer toutes ces questions avant leur présentation au public mais aucune date n'a été fixée. Vous nous avez présenté des documents lors de cette réunion, documents que vous deviez nous adresser il y a déjà quatre jours ; ces documents ne nous sont pas encore parvenus.

Alors, aujourd'hui, je vous dispense, monsieur le Président, d'un énième discours d'intention, je vous demande seulement de nous apporter enfin les vraies réponses puisque tout semble déjà bien arrêté. Ce sera déjà un progrès considérable pour cette méthode contestable.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Broliquier. Monsieur le Maire de Lyon, vous vouliez dire un mot, je crois.

M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN : Oui, je vais juste dire un mot, cela évitera peut-être à monsieur Le Faou de réargumenter. Voilà un excellent réquisitoire, quasiment d'avocat général, cher collègue. Je trouve que la procédure n'est pas très sympathique –je dis sympathique au sens de notre méthode de travail–. Ensemble, nous essayons effectivement d'avancer largement.

Je vous rappelle qu'hier, à l'occasion de l'ouverture magnifique de cet Hôtel Dieu –je crois même que vous l'avez trouvé magnifique– ; la concertation que vous aviez menée à l'époque n'était pas une concertation, c'était d'être contre, si vous me permettez de vous rappeler toutes ces minutes. Pour concerter, il faut être deux. Or, je crois qu'il faut peut-être que nous changions un petit peu d'attitude –je vais y revenir– mais il faudrait aussi que vous changiez d'attitude.

Je prends juste l'argument sur la végétalisation de la rue Victor Hugo. Vous savez très bien que le métro passe sous la rue Victor Hugo, qu'on n'a pas de fond pour mettre des arbres. Nous serions très amoureux des arbres, autant que vous l'êtes. Nous le faisons par ailleurs dans toute la ville et dans toute la Métropole. Ensuite, vous dites qu'il y a eu zéro consultation mais que c'est grâce à vous, ce qui voudrait dire qu'on vous a tout de même écouté quelque part.

Je ne veux pas aller plus loin, je trouve que ce procès est un peu déplacé, monsieur Broliquier. Je pense qu'on peut essayer de travailler différemment. Mais encore une fois, pour concerter, il faut être deux. Et je m'en tiendrai là pour répondre.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-2722 - développement solidaire et action sociale - Transport par véhicule des élèves et étudiants handicapés de leur domicile à leur établissement scolaire - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

N° 2018-2723 - développement solidaire et action sociale - Règlement métropolitain du transport des élèves et étudiants en situation de handicap - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Rabatel a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2722 et 2018-2723. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ces deux rapports concernent le transport des élèves et des étudiants en situation de handicap de leur domicile à leur établissement scolaire quand ils ne peuvent se déplacer de façon autonome.

C'est un sujet important car cela concerne la vie quotidienne de presque 1 300 jeunes scolarisés. Ce service de transport doit être le plus efficace possible en termes de sécurité, d'horaires, de bon accueil des jeunes en situation de handicap. C'est un sujet sensible car il y a eu des dysfonctionnements inacceptables lors du précédent marché, en particulier avec une entreprise.

C'est un marché détaché désormais de celui du Département et repris totalement par la Métropole sur son territoire. Nous avons donc travaillé depuis plusieurs mois à améliorer le marché pour un meilleur service qui débutera à la rentrée scolaire prochaine. Nous avons rencontré des associations de personnes handicapées et l'établissement scolaire Elie Vignal ainsi que notre collègue André Gachet qui était intervenu en conseil sur le sujet. Nous avons beaucoup travaillé le cahier des charges du marché concernant les transporteurs, avec des exigences qualitatives renforcées, en particulier pour les chauffeurs et les véhicules.

Nous avons inversé le pourcentage d'évaluation des offres entre prix et qualité de la prestation : désormais, 40 % pour le prix et 60 % pour la qualité du service. Nous avons fortement réduit le nombre de lots, à six lots géographiques, pour mieux regrouper les jeunes, pour simplifier l'organisation pour les transporteurs et pour aussi faciliter nos contrôles.

Nous exigeons une formation des conducteurs dans un délai d'un mois au lieu de deux auparavant. Nous avons mis en place des pénalités en cas de service mal ou non rendu par les accompagnateurs ou les conducteurs. Nous avons créé un poste de référent sur ce transport des élèves handicapés. Nous avons augmenté le budget consacré, soit 5,83 M€ au BP 2018 contre 5 M€ au BP 2017 ; ceci est lié à l'augmentation des prix sur le marché des véhicules et à l'augmentation du nombre d'élèves. Nous avons aussi développé un numéro de téléphone unique ouvert plus largement et un flyer très clair sera distribué aux usagers. Enfin, nous avons décidé de faire une réunion annuelle de bilan du service avec les usagers pour améliorer le service si besoin est.

Les quatre modalités de transport proposées aux familles demeurent inchangées :

- le service de transport par véhicule réalisé par une entreprise, service qui est utilisé à plus de 80 % par les jeunes et qui fait l'objet du marché ;
- le service d'un accompagnateur dans le cadre de marchés d'insertion, un accompagnateur porte-à-porte ;
- l'accompagnement par la famille sur la base d'une allocation kilométrique ;
- la prise en charge des frais de transports en commun pour l'élève et son accompagnateur si l'élève est en capacité de se déplacer ainsi.

Nous avons aussi et encore amélioré la possibilité du transport par les familles en revalorisant l'indemnité kilométrique pour les trajets de moins de cinq kilomètres. C'est intéressant financièrement pour les familles et aussi pour nous car cela peut réduire un peu le nombre de jeunes transportés par les deux entreprises.

Onze entreprises ont candidaté sur ce marché. Le marché a été attribué au final à deux entreprises : JL International pour quatre lots et la Méditerranéenne de Voyageurs pour deux lots ; une nouvelle entreprise qui est connue en France et une ancienne qui n'a pas été reprise au vu de nos critères.

Une délibération ce soir porte sur ce marché, une autre délibération sur le règlement de ce transport concernant la prise en charge des jeunes. Je précise que les devoirs des transporteurs sont écrits de façon ferme dans le marché lui-même.

Laura Gandolfi et moi-même remercions le Vice-Président Gérard Claisse pour son implication et les services Personnes handicapées, le service juridique et le service des marchés publics de la Métropole qui ont été d'une grande aide et dont nous avons vu qu'ils suivaient le service au jour le jour avec beaucoup de précision.

Nous espérons que cette rigueur réduira au maximum les aléas qui peuvent survenir dans un transport. Nous travaillons en effet pour des enfants et des jeunes, qui plus est en situation de handicap. Il faut donc que ce service soit le meilleur possible. Un service public de haut niveau, c'est notre objectif.

Avis favorable de la commission sur ces deux rapports.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Rabatel. La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, une observation tout d'abord : nous souhaitons que soit corrigé le titre de la délibération 2722 définitive afin qu'il ne mentionne plus des élèves et des étudiants "handicapés" –comme vient d'ailleurs de le redire madame Rabatel– mais que l'on puisse bien parler des élèves et des étudiants "en situation de handicap".

Après cette première observation, une remarque : les délibérations 2722 et 2723 font suite aux nombreuses plaintes des usagers, des familles, des salariés, d'un lanceur d'alerte également en la personne d'Alain Gauthier. Elles font suite aussi aux nombreux échanges que nous avons eus ici même en séance publique, notamment au sujet de la société Vortex, société dont nous observons qu'elle n'a pas été retenue par notre Métropole dans ces nouveaux marchés d'attribution.

En effet, la Métropole a voulu revoir les conditions du transport des élèves et étudiants en situation de handicap, avec des évolutions qui consistent notamment en la réduction du nombre de lots, l'obligation de formation des conducteurs sous un délai d'un mois, l'évolution des horaires des standards téléphoniques et numéros d'urgence des prestataires et surtout la pondération du critère prix à 40 %.

Nous notons ces évolutions mais elles sont loin d'être suffisantes.

Tout d'abord, notre collectivité continue de sous-estimer le coût réel du transport des élèves en situation de handicap. Ainsi, quand on reprend les chiffres et pourcentages de la délibération que vous nous soumettez, nous voyons qu'environ 1 050 élèves et étudiants bénéficient du service de transport en véhicule adapté depuis leur domicile à leur lieu de scolarisation. L'engagement de commande minimale que notre collectivité prend vis-à-vis des entreprises retenues s'élève au total à 4 312 000 € TTC, soit un coût annuel de 4 100 € TTC par élève ou étudiant. Avec ces 4 100 € TTC, notre Métropole reste bien en deçà des 5 100 € TTC par élève ou étudiant que consacrent annuellement les autres Départements et Métropoles.

Nous avons bien noté que notre collectivité a provisionné plus que cet engagement minimum de commande mais, même en prenant en compte ce provisionnement, nous restons encore en dessous du niveau moyen des autres Départements et collectivités. Cela veut dire que nous continuons, dans notre Métropole, à tirer vers le bas les conditions de transport des élèves et étudiants en situation de handicap, que nous continuons aussi à précariser les employés des entreprises retenues.

Et, comme d'habitude, nous passons à côté du vrai sujet politique qui est celui de notre responsabilité politique et du choix de l'exécutif métropolitain d'externaliser des services et en particulier d'externaliser le service de transport adapté. La délibération mentionne que nos services "ont réalisé une étude auprès des Départements, consulté différents prestataires", etc.

Alors, monsieur le Président, vous nous avez conviées tout à l'heure, Corinne lehl et moi-même, à nous rendre plus souvent au CentSept, voire à y aller en votre compagnie. Nous vous convions à notre tour et vous proposons un petit voyage d'études pas très loin, dans le département de l'Ain, où il a été fait le choix de passer en régie directe. Nous déplorons que l'hypothèse du retour en service public de cette régie directe n'ait même pas été envisagée sur notre territoire. L'accès au transport scolaire participe du principe d'égalité entre les usagers. Nous

avons pour conviction que l'égalité des droits et des chances aide à la responsabilité du politique et relève du service public et que cela ne peut être délégué à des entreprises.

Nous voterons donc contre les délibérations que vous nous présentez ce soir.

M. LE PRESIDENT : La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés votera favorablement ces deux rapports dans la mesure où leur lecture montre que, sous la responsabilité de notre collègue, madame Rabatel, la Métropole s'engage fortement dans les moyens mis à disposition d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes en situation de handicap dans leur parcours d'éducation, indispensable à en faire des adultes responsables, autonomes et inclus dans la société et le monde du travail.

Nous apprécions le souci d'avoir une organisation qui s'appuie sur le critère principal des temps de trajet, malgré la difficulté que nous connaissons à organiser ces transports et la formation des conducteurs de sorte qu'ils soient sensibilisés à l'accueil et à la communication avec des personnes souffrant de handicaps, quels qu'en soit l'origine, le type et la cause. Ces démarches sont bien entendu de nature à contribuer à l'inclusion dans la société, qui est la demande essentielle des personnes porteuses de handicap, de façon à rendre le handicap inopérant.

Ceci dit, nous avons encore de gros efforts à effectuer car nous avons noté que si ce dispositif concerne 58 % d'enfants en primaire, ils ne sont plus que 31 % au collège, 10 % au lycée et seulement 1 % dans l'enseignement supérieur. Nous sommes encore bien loin de l'objectif d'inclusion. D'autres leviers sont donc à actionner.

Pour finir, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés souhaiterait que soit présenté l'an prochain en commission un bilan de l'efficacité de ce service, en faisant état des dysfonctionnements constatés et des évolutions qui y seront apportées. Car –si nous avons bien compris– ce nouveau règlement vient pallier les dysfonctionnements de l'ancienne organisation.

Par ailleurs, nous souhaiterions que les étudiants en alternance ou en apprentissage bénéficient tout de même de la prise en charge de leurs frais de transport, même s'ils sont payés. D'une part, ce ne sont pas les sommes que cela représente qui viendront creuser le budget de la Métropole ; d'autre part, pour ces étudiants porteurs de handicap qui gagnent un petit pécule leur permettant de gagner en autonomie, il serait dommage que cet argent disparaisse en transports.

Naturellement, nous poussons cette proposition pour les activités sportives, éducatives ou périscolaires et aussi pour les rendez-vous médicaux en lien avec leur processus d'éducation.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés votera naturellement ces deux rapports.

M. LE PRESIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Union des démocrates et Indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, chers collègues, ces deux délibérations me permettent de revenir sur l'intégration des enfants en situation de handicap dans les établissements scolaires de la Métropole, donc les collèges. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées –c'est l'intitulé de la loi qui mentionne "personnes handicapées"– pose comme principe une meilleure intégration dans le milieu ordinaire des personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, je me réjouis vraiment de l'ouverture enfin d'un dispositif ULIS pour le collège Vendôme à destination des enfants présentant des troubles de la famille des "dys-". Le dispositif ULIS –je le rappelle– permet la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation, chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficiant, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement concerné. L'enseignant coordinateur chargé d'un ULIS est un enseignant supplémentaire qui fait partie de l'équipe pédagogique de l'établissement et organise le travail des élèves en situation de handicap en lien avec les enseignants.

Ces éléments nous ont été présentés lors du dernier conseil d'administration du collège Vendôme. Lors des deux derniers Conseils de la Métropole, monsieur le Président, je vous ai interpellé sur le dossier du collège Vendôme en vous indiquant que la mise en place d'une cantine sur le site annexe, où sont installées uniquement des classes de sixième, et non sur le site principal occultait totalement toutes les difficultés techniques, pédagogiques et financières actuellement rencontrées.

Une nouvelle preuve aujourd'hui : le dispositif ULIS ne pourra pas être mis en place pour les classes de sixième l'an prochain, à cause de l'existence et de l'éloignement de deux sites : un site principal pour les classes de cinquième, quatrième et troisième et un site annexe pour les classes de sixième. Il ne sera donc mis en place que pour les classes de la cinquième à la troisième.

Plus tard –on ne sait pas trop quand–, il faudra trouver comment résoudre la problématique de transport et d'accompagnement de ces enfants. Et même si là encore des dépenses supplémentaires de personnel sont

possibles –puisque finalement, à chaque fois, c'est la réponse–, les deux sites limiteront forcément la gestion du dispositif et l'intégration des enfants porteurs de handicap dans le milieu scolaire. Je rappelle par ailleurs que les bâtiments de sixième ne sont toujours pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Tous ces détails qui n'en sont vraiment pas, monsieur le Président, sont des éléments que monsieur le Maire du sixième et moi-même aurions eu beaucoup de plaisir à vous présenter très rapidement. Mais nos messages, malgré vos engagements en séance à deux reprises, n'aboutissent pas. Par contre, j'ai bien noté les propos de monsieur le Maire de Lyon disant que pour concerter, il faut être deux. Allons-nous donc vraiment rater une opportunité qui ne se représentera pas ? Car la mise en place de cette cantine sur le bâtiment des classes de sixième scelle définitivement l'avenir des deux sites. J'espère que nous pourrons enfin en parler ensemble.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère LE FRANC : Monsieur le Président, chers collègues, le transport des élèves et étudiants en situation de handicap est un réel enjeu pour notre collectivité. Depuis 2015, les nécessaires évolutions de cette compétence rythment nos débats. Ce nouveau marché, avec notamment la diminution du nombre de lots, les nouvelles modalités de lien avec les familles, permettra effectivement –je l'espère– un suivi plus fin et encore plus qualitatif des deux entreprises retenues.

J'insiste cependant sur la question délicate de la formation des chauffeurs aux différents handicaps. En effet, ces postes de travail connaissent un fort taux de rotation puisqu'il s'agit de quelques heures de travail par jour, très fragmentées. Il n'est pas toujours simple pour des parents de laisser partir leur enfant avec une personne inconnue, qui plus est quand cet interlocuteur change. Rassurer et assurer ce transport est la première de nos responsabilités. Mais, en tant que donneurs d'ordres, nous avons également des responsabilités vis-à-vis de ces travailleurs précaires à travers leur formation et donc leur qualification professionnelle.

Ces transports permettent également par exemple aux plus jeunes de fréquenter les groupes scolaires de nos villes, et ce d'autant plus depuis la loi de février 2005. Ces transports sont donc essentiels à l'inclusion scolaire qui est le premier pas de l'inclusion sociale. Mais une Ville, une Métropole inclusive, se doit d'avoir une action plus large, ne pas se borner seulement à appliquer la loi. Aussi, par exemple, devons-nous penser ces transports en lien avec la fréquentation de plus en plus importante des activités périscolaires par les enfants en situation de handicap ; ces temps sont eux aussi des moments forts de socialisation pour eux mais aussi pour tous les autres élèves. Ainsi, notre Métropole participera à l'évolution de notre société, passant véritablement d'une logique de prise en charge à une logique de prise en compte des différences.

Nous voterons ces deux délibérations.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Claisse, vous vouliez apporter quelques précisions.

M. le Vice-Président CLAISSE : Sur le prix, encore une fois –j'ai eu l'occasion de le dire souvent–, c'est un marché peu mature sur lequel des entreprises sont en train de se professionnaliser. Historiquement, ces entreprises ont fait du *dumping* sur le prix par élève.

Même si c'est un indicateur qui peut être discutable, dans le précédent marché passé par le Département, ce prix était en moyenne à 4 000 € par an et par élève. Vous vous rappelez que nous avons passé des avenants visant à réajuster les prix, un avenant d'augmentation de 15 % des prix. Cela veut dire que, pour l'année 2017, les prix ayant été revalorisés de 15 %, le prix moyen par an par élève était de 4 600 €. Le prix moyen qui ressort du marché –donc moyenné sur les deux entreprises sélectionnées et les six lots que nous avons attribués– sera supérieur à 5 000 €. Donc nous sommes parfaitement dans la moyenne nationale.

Madame Perrin-Gilbert, nous sommes au-delà des 5 000 €, très proches des 5 100 €. Soit nous n'avons pas la même calculette, soit la vôtre fait des erreurs mais je suis prêt à vous expliquer pourquoi vous avez fait une telle erreur. Le prix demain sur ces marchés sera bien dans la moyenne nationale, à la hauteur de ce que vous estimez être le juste prix.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Claisse. Je mets donc ces deux rapports aux voix.

Adoptés, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL.

N° 2018-2725 - développement solidaire et action sociale - Actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon - Subventions 2018 - Avenants 2018 aux conventions triennales conclues avec l'association Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion (ARALIS) et le Foyer Notre-Dame des sans-abri (FNDSA) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° 2018-2726 - développement solidaire et action sociale - Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Programmation et engagement financier 2018 - Demande de participation financière - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2725 et 2018-2726. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : Il s'agit de la présentation de deux rapports conjoints comme cela a été accordé en Conférence des Présidents.

Le premier rapport concerne l'attribution de subventions pour l'année 2018 ainsi que la signature d'avenants à des conventions triennales pour deux de nos partenaires : le foyer Notre-Dame des sans-abri et ARALIS, dans le cadre de la politique de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon. Ce rapport a obtenu un avis favorable en commission.

Le suivant, toujours dans le cadre de la politique du logement, concerne le FSL (fonds de solidarité pour le logement) et sa programmation financière pour 2018. Il a également obtenu un avis favorable en commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Runel. Quatre minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens sur la délibération sur le FSL. Elle concerne au tout premier plan notre démarche de solidarité envers les personnes et les familles les plus défavorisées de notre Métropole, et cela dans le cadre du PLALHPD (plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées).

Le contexte social qui se développe actuellement dans notre pays conduit à ce que tous les indicateurs soient au rouge. Je n'en prendrai que deux exemples en lien avec la délibération.

Premier exemple : nous avons tenu ici une demi-journée sur la prévention des expulsions locatives avec tous les acteurs des associations comme des institutions et des autorités. Les préconisations qui ont été travaillées sont intéressantes, tant du point de vue de l'attention à apporter aux personnes concernées et à leurs parcours très complexes qu'il faut comprendre que du point de vue des objectifs de l'action publique pour réduire le nombre de décisions de justice, ce qui suppose un travail d'accompagnement très en amont, dès les premiers impayés repérés. Pour autant, malgré toutes ces attentions et ce travail, le nombre des expulsions effectives ne cesse de croître, reflétant la crise sociale profonde de notre pays.

Deuxième exemple : les dispositions d'accueil des femmes victimes de violences sont elles aussi saturées, plus encore depuis que les femmes ont fortement pris la parole ces derniers mois sur ce grave problème des violences. À la permanence hebdomadaire de l'association spécialisée financée par la Ville de Lyon, qui se tient dans la mairie du troisième arrondissement, il arrive maintenant que des femmes repartent sans avoir pu être écoutées, du fait du trop grand nombre de personnes en attente. Qu'en est-il alors de la mise en sécurité dans les logements lorsque cela est nécessaire ?

Dans ce contexte ainsi décrit rapidement, les subventions du FSL aux associations que nous examinons aujourd'hui constituent un repère politique. Si le budget global du FSL, de 5,4 M€, est stable ces dernières années, le cadrage budgétaire pour les 16 associations concernées baisse de 6 % avec, pour deux d'entre elles, une disparition –je vous renvoie au tableau présenté en commission–.

Il faut bien comprendre que la moindre baisse de subvention se traduit par moins de personnes accueillies et accompagnées. Comme nous l'avons déjà souligné l'an passé par une alerte sur le soutien de la vie associative présentée par Thérèse Rabatel, lorsque les baisses de 6 % des aides aux associations se succèdent chaque année et se cumulent entre Ville, Région et Métropole, l'addition devient lourde voire difficilement supportable.

Certes –et c'est à souligner favorablement–, le dialogue de nos services avec ces associations existe. Mais entre une résignation polie face à la réduction de 6 % présentée par la Métropole comme une règle obligatoire –c'est le cadrage budgétaire– et la baisse réelle révélée par notre délibération à l'association, la réalité peut apparaître douloureuse. Ainsi, monsieur le Président, chers collègues, avec ces moins 6 %, le message adressé à ces associations, aux personnes concernées et à la société est plutôt négatif.

Heureusement qu'il y a des contributions redéployées, que de nouvelles actions émergent et que la volonté est bien de toujours mieux répondre aux attentes et aux besoins. C'était d'ailleurs tout le sens de l'augmentation de 3 % du budget 2018 de l'action sociale de la Métropole examinée à l'occasion du débat d'orientations budgétaires en décembre dernier. Nous avons acté –et nous nous en étions félicités– l'affectation de 22 M€ supplémentaires à l'action sociale. En conséquence, les subventions dans le cadre du FSL auraient dû être exemptées du plan marges de manœuvre. Il en est encore temps et c'est pourquoi nous proposons que, lors du budget rectificatif en septembre prochain, nous rétablissions le niveau des subventions à ces associations à celui de 2017.

En attente de cette décision, notre groupe Lyon Métropole gauche solidaires s'abstiendra.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président, chers collègues, ces deux délibérations sont relatives à l'accès au logement et à la participation de notre Métropole dans le financement du fonds de solidarité pour le logement. Il s'agit d'un domaine crucial de l'action sociale puisque le logement est non seulement une préoccupation quotidienne pour un nombre toujours trop important d'habitants de notre Métropole mais aussi parce que le logement est –rappelons-le– un droit fondamental. C'est pourquoi la Métropole se doit de mener une politique garantissant ce droit fondamental du logement au plus grand nombre possible.

Les délibérations qui nous sont présentées démontrent d'ailleurs parfaitement les enjeux essentiels qui sont liés à l'action et à la politique de l'habitat et du logement.

Dans la première délibération, les associations et groupements recevant notre concours financier illustrent l'étendue du travail nécessaire pour lutter contre le mal-logement et pour l'accès au logement. Ces structures entendent toutes consolider et développer leur programme d'actions pour cette année, à l'instar de l'ADIL qui propose d'amplifier son action de sensibilisation et de prévention contre les expulsions pour impayés, notamment au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il ne s'agit ici que d'un exemple mais toutes les structures qu'il nous est proposé aujourd'hui de financer, qui disposent d'une grande expertise et qui travaillent de concert avec la Métropole, se donnent pour 2018 des objectifs plus ambitieux encore que ceux de l'année précédente, eu égard à l'importance des enjeux.

Paradoxalement, les engagements financiers de la Métropole pour l'année 2018 sont, eux, moins ambitieux que ceux de l'année précédente. L'ADIL citée à l'instant devra remplir sa mission, qui inclut plus de 23 000 consultations annuelles, avec environ 10 000 € de moins, soit une baisse de 5 %. Cette baisse est d'autant plus difficile à saisir que l'ADIL est définie, par la délibération elle-même, comme un acteur au quotidien de la politique de l'habitat et du logement de la Métropole. De même, le soutien aux actions en faveur du logement des jeunes est en baisse globale d'environ 8 %. Cette diminution de nos engagements financiers répétée chaque année, selon un rythme presque mathématique, risque au fil des années de compromettre notre politique en la matière. Le CLLAJ (comité local pour le logement autonome des jeunes) de Lyon a ainsi perdu plus de 26 % de son financement depuis la création de la Métropole en 2015 ; pour l'URHAJ (Union régionale pour l'habitat des jeunes), c'est 31 % sur la même période.

Il nous semble donc contradictoire, d'une part, d'affirmer que les associations et groupements qui reçoivent le soutien de la Métropole sont indispensables par leur expertise et par la diversité de leurs actions et, d'autre part, de réduire globalement le volume de nos engagements financiers en la matière.

Dans la seconde délibération, il nous est proposé d'entériner la participation financière de la Métropole pour certains volets du FSL. Dans ce second cas, la délibération nous indique dès la première page que les aides en direction des associations qui réalisent des mesures d'accompagnement font l'objet d'une diminution afin de tenir compte du chantier marges de manœuvre.

De même, l'aide à la gestion locative adaptée et le volet haut du FSL sont en baisse, contrairement à ce qu'indique la délibération qui parle d'un soutien conforté pour le volet haut alors qu'il fait l'objet d'une baisse de 10 %. Le cadrage budgétaire voulu par l'exécutif est donc bien respecté. Cela représente, pour les mesures individuelles d'accompagnement, l'ASLL (accompagnement social lié au logement), une économie d'environ 200 000 €, soit 0,01 % du budget métropolitain. Cela représente surtout 342 ménages qui ne seront pas accompagnés en 2018.

Cette diminution du soutien aux associations qui favorisent l'accès et le maintien dans le logement des ménages en difficulté nous semble vraiment regrettable.

Le cadrage des 6 % n'est certes pas aveugle –comme il a été rappelé en commission– dans la mesure où les baisses sont calibrées différemment selon les structures. Mais ces diminutions restent systématiques et n'épargnent aucun des acteurs qu'il nous est proposé de soutenir. Pour certains, le manque à gagner ne représente chaque année que quelques centaines d'euros. Pour d'autres, le soutien financier s'effondre de 8 %, de 12 % ou même de 20 %.

Ce cadrage budgétaire se traduit dans la pratique par une baisse annoncée de l'ASLL, mesure d'accompagnement individuel, qui passe donc de 1 220 mesures l'année dernière à 880 cette année. Ce sont donc les 342 familles dont je parlais tout à l'heure qui ne seront pas accompagnées en 2018. Rappelons-le, les mesures d'ASLL permettent un accompagnement individuel sur une durée de six mois, renouvelable une fois, et s'adressent à des publics en très grande difficulté. Ces mesures constituent –si l'on peut dire– le noyau de ce qu'est l'action sociale en matière de logement. Il est regrettable que notre Métropole fasse le choix d'en réduire le périmètre et le volume.

La délibération justifie également cette baisse par l'augmentation des diagnostics de prévention d'expulsion qui devraient passer de 100 à 150.

Dans le même sens, la mise en place de l'appel à projets action innovante pour mieux répondre aux besoins de certains publics en situation de fragilité vient renforcer la diversification des dispositifs et des modes de prise en charge. Mais la méthode de réaffectation des crédits ne nous satisfait pas et nous pose problème. Il conviendrait d'affecter de nouveaux crédits à ces nouveaux dispositifs qui complètent l'existant.

En effet, il semble paradoxal d'augmenter les diagnostics et de réduire l'accompagnement si ces nouveaux diagnostics révèlent la nécessité de plus d'accompagnements individualisés. Les structures d'action sociale n'auront alors pas la capacité de les mettre en œuvre. Nous ne devrions donc pas avoir à choisir entre diagnostic et mesures d'accompagnement. Ces deux modes d'action nous semblent complémentaires et devraient être tous les deux suffisamment financés.

Pour conclure, nous, élus du groupe PRG, sommes désappointés par les baisses successives des engagements financiers en faveur du logement. Il nous semble nécessaire que certaines de nos dépenses soient sanctuarisées. Notre politique de l'habitat et du logement en général et le soutien à l'ASLL en particulier ne devraient pas être tributaires de cadrages budgétaires préétablis. Nous ne devrions pas transiger ni même fléchir dans notre action pour garantir à tous le droit de se loger.

Pour toutes ces raisons mais également parce qu'il nous semble inopportun de voter contre des mesures sociales, les élus du groupe PRG s'abstiendront sur ces deux délibérations.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ROUSTAN : Monsieur le Président, chers collègues, la mise en œuvre du volet social de notre politique de l'habitat est largement confiée à des partenaires associatifs qui sont des professionnels de l'accès, du maintien ou de l'accompagnement social dans le logement. Ceux-ci sont financés par le FSL et vous nous proposez, à budget constant, un redéploiement des aides. Certes, le budget global est stable par rapport à 2017 mais, sur certaines actions, notamment les mesures individuelles d'accompagnement, nous regrettons que le nombre de ménages concernés soit en baisse car les besoins en matière de volet social du logement sont, eux, en hausse.

Dans l'autre délibération, la 2018-2725, qui concerne aussi des subventions aux associations pour l'habitat, le budget global est en baisse. Si des actions nouvelles intéressantes sont proposées sur le logement social des jeunes, les gens du voyage ou pour les personnes sortant de détention, la subvention versée à la Maison de la veille sociale est insuffisante compte tenu des missions à assurer –le 115 a été saturé cet hiver–, notamment le rapprochement offre-demande.

Nous voterons cette délibération mais, comme les intervenants précédents, nous redisons que la contrainte forte de baisse globale de moins 6 % imposée aux associations doit être desserrée l'année prochaine, au risque que nos missions confiées aux associations ne puissent plus être assurées.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes toujours très attentifs à ces délibérations qui traitent de notre engagement pour le fonds de solidarité logement et des subventions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement dans la Métropole. Nous sommes tous confrontés aux difficultés d'accès au logement de milliers de citoyens, ceux qui sont dans la rue, ceux qui attendent depuis des mois un logement social qui leur convienne, ceux qui n'arrivent plus à assumer leur loyer faute de revenus suffisants, sans compter les copropriétaires endettés.

Pour beaucoup, l'accès au logement reste un parcours du combattant et surtout, pour le plus grand nombre, il reste le poste numéro un d'un budget personnel et familial souvent déjà étriqué. Notre pays compte 6 millions de personnes –ce sont les chiffres officiels– avec un effort financier excessif pour leur logement au regard de leur revenu. La fondation Abbé Pierre décrit chaque année l'état du mal-logement en France. : 4 millions de personnes mal logées, dont 900 000 dans des conditions très difficiles. 4 millions en précarité énergétique, un million de copropriétaires en difficultés, un million de locataires en impayés et des procédures d'expulsion qui restent très prégnantes aujourd'hui.

Nous prenons aussi la mesure des difficultés des bailleurs, surtout après les décisions prises par le Gouvernement sur l'APL, qui pénalise au final locataires et bailleurs sociaux, fragilise entretien et investissement, pousse à des restructurations qui profiteront à la marchandisation du logement.

Les actions et engagements décrits dans ces délibérations ne sont pas à prendre à la légère et ils contribuent –nous n'en doutons pas– à ce que des familles, des habitants sortent de la galère logement. Mais, en même temps, ils ne sont pas suffisamment offensifs pour empêcher que des milliers de citoyens restent dans la difficulté, passent à côté des actions dont ils auraient besoin tout simplement parce que les besoins augmentent toujours plus alors que notre offre d'engagement tend à rester la même et à diminuer, ce qui est encore pire.

Oui, les difficultés sociales, économiques, les conflits internationaux avec leurs cortèges de migrations pèsent lourd dans notre Métropole comme ailleurs. Notre engagement pour le FSL maintien dans les lieux et impayés de loyers est maintenu et reconduit à l'identique, c'est bien. Mais l'endettement des ménages progresse. Par contre, notre engagement pour le FSL impayés d'eau baisse, comme notre engagement dans l'ASLL et le supplément de gestion.

Les arguments avancés pour justifier la disparition des subventions aux bailleurs concernant l'ASLL ne nous ont pas convaincus dans ce moment périlleux pour le logement social. Nous retrouvons des baisses du même type dans les subventions aux associations, concernant notamment l'information des ménages et la gestion des demandes de logement social, la concertation et l'implication des habitants, le conseil aux ménages, la prévention des expulsions, le GIP de la maison de la veille sociale.

Vous savez que, sur les dépenses sociales –comme l'ont dit certains de mes prédécesseurs–, nous souhaitons que les baisses ne soient pas appliquées et sanctuariser ces crédits-là. Nous ne voterons donc pas ces deux rapports, ni sur les subventions aux associations ni sur le FSL, nous nous abstiendrons.

Nous rappelons notre demande faite en 2017 de la mise en place de CCAPEX (commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives) systématiques et d'aucune expulsion sans relogement décent. Nous soutenons l'action de Michèle Picard, Maire de Vénissieux, qui prend des arrêtés interdisant les expulsions pour les familles en difficulté, arrêtés qui évidemment sont systématiquement retoqués par le Préfet et renvoyés vers le Tribunal.

Monsieur le Président, engageons-nous pour d'autres mesures gouvernementales, engageons-nous pour arrêter le surendettement du locataire et pour assurer l'accompagnement social. Nous disons "priorité à l'aide à la pierre". Nous disons "garantie d'un taux d'effort maximal des locataires prenant en compte les charges locatives". Relançons les dispositions du foncier public à des prix accessibles. Mutualisons les ressources des bailleurs solidairement pour un véritable service public du logement permettant la réduction de l'endettement des bailleurs et la baisse réelle des loyers.

M. LE PRESIDENT : Merci. Huit minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère RUNEL : Monsieur le Président, chers collègues, au regard du contexte actuel, si les dépenses de solidarité assurent un filet de sécurité à l'ensemble de nos concitoyens, nous ne pouvons nous satisfaire d'intervenir une fois la précarité installée. Le concept de solidarité territoriale que nous défendons pour notre Métropole est un vrai facteur de développement. Le projet métropolitain des solidarités que nous avons adopté en fin d'année dernière permet désormais de renouveler l'organisation du service social métropolitain afin de garantir un accueil inconditionnel de proximité.

Les deux rapports proposés ici, que cette assemblée a pris l'habitude d'entendre chaque année, concernent effectivement différents acteurs. Ils s'inscrivent désormais dans le cadre du plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées pour 2016-2020 et le projet métropolitain des solidarités. Ces différentes actions proposées et conduites, entre autres, par le foyer Notre-Dame des sans-abri comme celles engagées par l'association ARALIS permettent d'accueillir et d'héberger les plus démunis mais aussi de développer des actions collectives favorisant le lien social et restaurant l'exercice de leur citoyenneté. C'est plus de 1 500 bénévoles qui sont engagés et 350 salariés qui œuvrent pour les plus fragilisés d'entre nous, dans une solidarité de proximité à laquelle nous contribuons.

Pour l'année 2018, il est proposé :

- de soutenir six thématiques d'intervention, autour notamment de l'information sur le logement ou du conseil des ménages ;
- de développer des actions d'innovation sociale et d'accompagnement de l'évolution des politiques publiques de l'habitat et du logement, notamment autour du logement des jeunes, de l'habitat participatif et de la réponse aux besoins émergents ou à l'accompagnement des publics spécifiques comme le fera l'ARTAG avec les gens du voyage ;
- également, de favoriser la fluidité et la sécurisation de l'accès au logement et la prévention des expulsions locatives.

Il est facile de ne voir que le verre à moitié vide et de ne se focaliser que sur la baisse des subventions. Mais ce serait malhonnête intellectuellement parce que si la baisse de ces subventions est bien réelle, elle se justifie au regard de nombreux points.

Tout d'abord, les échanges engagés entre la Métropole et les bailleurs sociaux, à qui nous avons demandé d'assumer pleinement leur rôle, ont permis de réaliser des économies sur les mesures d'ASLL précédemment financées par la Métropole et qui, désormais, leur incomberont.

Si des baisses s'appliquent, elles correspondent de fait à une réalité, celle d'associations qui, l'an dernier, n'ont pas réalisé l'ensemble de ces accompagnements et qui, dans le cadre d'une relation de confiance et d'un dialogue constructif, ont fait l'objet d'un réajustement. Pour répondre aux interventions précédentes et à certains de mes collègues, le resserrement du nombre d'opérateurs ASLL n'est donc pas subi mais concerté.

En outre, il est à signaler que cette programmation prévoit quatre actions nouvelles par rapport aux années antérieures et qui sont financées dans le cadre de ce redéploiement. C'est là le cœur de nos ambitions.

La première action concerne l'association AILLOJ, qui propose une action expérimentale qui vise à mobiliser des logements meublés et en colocation proposés à des jeunes relevant du dispositif Garantie Jeunes. Cette action, menée en lien avec les missions locales, permettra de consolider le parcours de dix jeunes entre 18 et 26 ans qui sont sans emploi ni formation inscrits dans le dispositif. Cela leur permettra d'être accompagnés vers un logement définitif à l'issue de ce dispositif.

Egalement, trois autres actions nouvelles qui s'inscrivent pleinement dans le projet métropolitain des solidarités, autour de projets visant à éviter les ruptures, à assurer la continuité des parcours et à prévenir les situations de vulnérabilité. C'est pour nous le sens de notre action et c'est avec ce genre d'actions et de projets que nous permettrons de réduire le nombre de ménages dans ces situations de précarité.

Enfin, la politique de l'habitat et du logement de la Métropole s'inscrit dans le cadre d'une coopération inter-institutionnelle, dans une démarche de logement d'abord, qui a déjà fait ses preuves depuis de nombreuses années chez nos voisins européens et que, monsieur le Président, comme nous avons pu le constater récemment, vous soutenez personnellement.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera ce rapport et soutiendra la politique de logement de notre Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Runel, merci de ces explications qui apportent des éclaircissements sur certaines baisses, qui ne sont pas des baisses aveugles mais des baisses concertées dans un contexte particulier pour chaque organisme concerné.

Le dossier numéro 2018-2725 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres :

Dans le paragraphe 3° du **DELIBERE**, il convient de lire :

"Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Métropole de Lyon - exercices 2018 et suivants - comptes 6574, 657381 et 65748 - fonctions 758, 552 et 444"

au lieu de :

"Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Métropole de Lyon - exercices 2018 et suivants - comptes 6574 et 65748 - fonctions 758 et 552"

Je mets donc ces rapports aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot, Casola, Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Communiste, Parti de gauche et républicain ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adoptés.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

N° 2018-2734 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Conseil d'administration du Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Eymard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2734. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit, suite au décès de monsieur Arthur Roche, de désigner un nouveau représentant au poste de titulaire au sein du conseil d'administration du service départemental métropolitain d'incendie et de secours. Je vous rappelle que le conseil d'administration du SDMIS du Rhône est composé de trois collèges : le collège du Département, le collège des Communes du département du Rhône et le collège de la Métropole. Ce dernier est composé de quatre sièges pour les membres titulaires et 14 pour les membres suppléants. J'en ai terminé.

**Désignation d'un représentant au sein du
Conseil d'administration du service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS)
(Dossier n° 2018-2734)**

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Eymard. Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein du Conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS). Je vous propose la candidature de madame Valérie GIRAUD.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

M. LE PRESIDENT : Madame Giraud est désignée.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD.

N° 2018-2735 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Délégations d'attributions accordées par le Conseil de la Métropole au Président - Modification n° 2 de la délibération n° 2017-1975 du Conseil du 10 juillet 2017 - Abrogation de la délibération n° 2017-2369 du 6 novembre 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kabalo a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2735. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président KABALO absent momentanément : Monsieur le Président, chers collègues, en l'absence de Prosper Kabalo, j'indique que la commission a émis un avis favorable.

Je vais dire quelques mots sur cette délibération dont l'objectif est d'accélérer la mise en œuvre de la PPI en gagnant quelques mois sur nos délais de procédures, de l'ordre de deux mois pour des marchés de travaux avec maîtrise d'œuvre interne et de l'ordre de quatre mois pour des marchés de travaux avec maîtrise d'œuvre externe. Je ne doute pas que, sur l'objectif, nous puissions le partager très largement mais, nous le savons, toute délibération qui vise à attribuer de nouvelles délégations à l'exécutif peut être un sujet sensible. C'est la raison pour laquelle je vais prendre quelques minutes pour vous la présenter.

Cette extension de délégation à l'exécutif concerne uniquement –et j'insiste bien sur "uniquement"– les délibérations qui portent autorisation de signer des marchés –je souligne "autorisation de signer des marchés"– relatifs à des opérations inscrites en section d'investissement à titre exclusif –et je souligne "en section d'investissements à titre exclusif"– d'un montant supérieur à 221 000 €. Cela signifie que rien ne changera pour les marchés dont les dépenses sont inscrites en section de fonctionnement ou les marchés mixtes qui comportent à la fois des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Rien ne changera donc pour les marchés à forts enjeux tels que les marchés de collecte, d'enrobés, d'exploitation de station d'épuration, de centres de tri, d'usines d'incinération mais aussi pour des marchés de communication, de fournitures courantes, la très grande majorité des marchés de prestations de services, de nettoyage, de propreté, de maintenance, d'entretien, etc.

J'en viens donc maintenant aux marchés qui seront concernés par cette délibération, c'est-à-dire les marchés d'investissement à titre exclusif d'un montant supérieur à 221 000 €.

Pour l'initialisation de ces marchés, pour la désignation de l'attributaire –qui est, selon le montant du marché, soit de la responsabilité du Vice-Président, soit de la responsabilité de la commission d'appel d'offres– et pour ce qui est de la signature des marchés, rien ne changera par rapport à la situation actuelle. Seules les décisions d'autorisation de signer ces marchés seront concernées. Elles ne feront plus l'objet d'une délibération, qui peut être à ce jour votée soit par la Commission permanente pour les marchés dont le montant est compris entre 221 000 € et 5 548 000 €, soit par le Conseil pour les marchés d'investissement à titre exclusif d'un montant supérieur à 5 548 000 €.

Afin d'assurer la bonne information des élus et la transparence des décisions de l'exécutif, les autorisations de signer ces marchés qui auraient été prises précédemment, soit par la Commission permanente, soit par le Conseil, feront systématiquement l'objet d'un compte-rendu au Conseil le plus proche, ce qui garantira à chacun d'entre nous la possibilité d'intervenir en Conseil sur ces décisions.

Afin de vous donner quelques ordres de grandeur des impacts éventuels de cette extension de délégation à l'exécutif, j'ai regardé sur les quatre dernières années le nombre de délibérations prises par notre Conseil qui concernent des autorisations de signer des marchés. Sur les quatre dernières années, 2014-2017, nous en avons voté 179 ; sur ces 179 délibérations, 144 concernent des marchés de fonctionnement ou des marchés mixtes, qui ne sont donc pas concernées. Seules 35 délibérations auraient été concernées par l'extension de ce périmètre de délégation, soit en moyenne une délibération par Conseil. Chacune de ces décisions, demain, sera consignée dans le compte-rendu qui sera fait à chaque Conseil. Sur ces 35 délibérations, 7 seulement ont fait l'objet de prises de parole. Les délibérations concernées qui passent en Conseil font donc assez rarement l'objet d'une prise de parole. Lorsqu'il y a prise de parole, elle ne porte pas sur l'attribution du marché à l'entreprise lauréate mais porte bien sur le projet concerné par le marché dont il est question.

Nous le savons également, les débats qui ont lieu sur tel ou tel projet de la PPI peuvent avoir lieu en bien d'autres occasions qu'au moment de l'autorisation de signer le marché et souvent très en amont de la passation des marchés. Ces débats ont lieu lors de l'individualisation des autorisations de programme, lors d'attributions complémentaires d'autorisations de programme, lors des délibérations de lancement du projet ou de la concertation, lors de la délibération du bilan de la concertation ; ils ont lieu également lors de l'approbation du programme et de l'enveloppe financière. En conclusion, cette extension de délégation à l'exécutif ne comporte pas de risque de restriction de la capacité d'expression des différents groupes politiques de notre assemblée sur tel ou tel projet de la PPI.

Alors, quand on peut gagner en efficacité et raccourcir les délais de la mise en œuvre de notre PPI sans perdre en qualité démocratique, pourquoi s'en priver ? C'est sans doute la raison pour laquelle –et je termine par cela– de nombreuses collectivités ont mis en place non pas une délégation partielle à l'exécutif en matière de marchés publics mais bien une délégation totale à l'exécutif ; pour n'en citer que quelques-unes en France : Bordeaux Métropole, Brest Métropole, Toulouse Métropole, la Ville de Paris, le Département du Rhône ; dans notre agglomération, de nombreuses Communes l'ont aussi fait : les Villes de Lyon, Villeurbanne, Saint Priest, Caluire et Cuire, Rillieux, Meyzieu, Oullins, Tassin la Demi Lune, Saint Genis Laval... –la liste n'a pas la prétention d'être exhaustive–.

Voilà, monsieur le Président, chers collègues, ce qu'il me semblait utile de préciser sur cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, dans la lignée de ce que nous disons du fonctionnement de notre collectivité, de la confusion entre l'exécutif et le délibératif, parfois de la confusion entre le Cabinet du Président et les élus, également parce que nous avons beaucoup de difficultés à faire vivre le droit d'information des élus –monsieur le Président, j'attends toujours des réponses à mes demandes concernant des affaires qui concernent la Métropole et des dossiers que nous votons–, parce que le règlement intérieur n'a toujours pas été révisé, n'a toujours pas été soumis à une clause de revoyure malgré l'engagement de l'ancien Président et de vous-même, monsieur le Président, nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Union des démocrates et Indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, vous sollicitez un élargissement des délégations d'attribution accordées par le Conseil de la Métropole au Président. L'objectif est que vous puissiez directement attribuer des marchés d'investissement sans limitation de montant ; ces attributions ne seraient plus décidées par le Conseil ou la Commission permanente qui n'auraient donc plus qu'une validation *a posteriori*.

Ce projet amène de notre part quatre remarques :

- les élus UDI souhaitent comme vous une accélération de la mise en œuvre de la PPI. Cet élargissement de délégation ne pose pas de problème juridique ;

- les élus UDI approuvent l'enrichissement du compte-rendu des décisions du Président par la réalisation d'un tableau listant ces attributions de marchés mais nous regrettons que ces informations ne soient pas synthétisées pour l'ensemble des attributions. Cela aurait été une étape de plus vers plus de transparence ;

- le rapport indique que cet élargissement des délégations pourrait permettre de gagner jusqu'à quatre mois dans le processus d'attribution des marchés. C'est une illustration frappante de la lourdeur de nos administrations ;

- à l'heure où on parle beaucoup de simplification administrative, de modernisation, nous pensons qu'il aurait été plus pertinent de mettre en œuvre une modernisation en profondeur de nos processus internes de validation et de contrôle, afin de faire de la Métropole de Lyon une collectivité plus agile et plus réactive.

Bien que le problème mis en évidence soit réel, nous estimons que la solution proposée est une solution de facilité qui ne modernise pas le fonctionnement de la Métropole de Lyon. Pour cela, les représentants UDI s'abstiendront sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, vous avez décidé, en créant la Métropole, de concentrer dans une seule collectivité l'ensemble des compétences et cela pose évidemment des questions de fonctionnement.

Vous nous demandez, au prétexte de gagner du temps –ce qui peut s'entendre–, de vous exonérer d'un certain nombre de contraintes et transparences concernant les marchés publics. Nous n'accéderons pas à votre demande, essentiellement pour trois raisons :

- d'abord, parce que la densité des décisions que nous avons à prendre tend déjà à les rendre illisibles pour les citoyens et parfois même pour les élus ;

- ensuite, parce que nous avons dénoncé dès la création de la Métropole le risque d'opacité des décisions, d'éloignement du citoyen de la décision et que nous ne voterons pas des mesures qui vont dans ce sens ;

- enfin, parce que la composition de la Commission permanente n'en fait pas un organe représentant l'assemblée délibérante mais un élément de votre exécutif et de votre majorité ni droite ni gauche. Cette Commission permanente ne permet pas d'assurer la transparence, la démocratie et l'égalité de l'information des élus, puisque tous les groupes n'y sont pas représentés.

C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération nous convient dans la mesure où cela doit nous permettre de gagner plusieurs mois sur les plannings et en particulier sur l'exécution de la PPI. C'est vrai qu'elle a déjà pas mal pris de retard, donc je pense que c'est une mesure qui peut accélérer les choses. Et nous irions même plus loin : le groupe Synergies-Avenir vous avait fait une proposition, monsieur le Président, de pouvoir déléguer certains crédits de la PPI directement à la Commune afin que celle-ci puisse mettre en route plus rapidement certains investissements, en particulier dans le domaine de la voirie ou autre ; on continue dans cette voie et nous sommes prêts à travailler pour mettre en place une procédure dans ce sens. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération montre la maturité de notre Métropole et sa mise en ordre de marche pour la réalisation de son plan d'investissement. En effet, il s'agit d'un signe de maturité car l'allègement dans nos procédures délibératives qui nous est proposé ce soir par cette extension de délégation en matière de commande publique est une situation partagée par d'autres grandes collectivités territoriales telles que Marseille ou Paris.

L'allègement de procédure se traduira par un raccourcissement des délais d'exécution de la section d'investissement. C'est donc un levier supplémentaire pour tenir nos engagements envers les Grand Lyonnais, nos engagements en termes d'investissement car ceci ne concerne bien évidemment pas les dépenses de fonctionnement qui n'ont pas ce besoin d'accélération –bien au contraire, dirai-je–.

La transparence démocratique est préservée car la Commission d'appels d'offres garde bien sûr tout son rôle et son caractère transpartisan. Le Conseil métropolitain garde aussi bien sûr la maîtrise budgétaire par la délibération des crédits nécessaires à l'exécution financière des marchés, à travers les votes de la programmation pluriannuelle des investissements, des budgets prévisionnels et des délibérations modificatives du budget.

Notre groupe, face à une telle évidence d'intérêt général, votera favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller MARTIN : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous proposez aujourd'hui au vote de notre assemblée une extension des pouvoirs de signature du Président de la Métropole pour les dépenses inscrites dans la section d'investissement afin d'accélérer les procédures actuelles des marchés publics.

Nous savons bien que de nombreuses Communes ici représentées ont déjà délégué ce pouvoir au Maire. D'un point de vue de gestion pure, nous comprenons l'efficacité technique de cette disposition : cela limite les procédures administratives qui sont longues, soit !

C'est bien de s'en préoccuper maintenant. On ne sait pas si l'approche des élections de 2020 a un rapport avec cette volonté de sortir plus vite les dossiers de la programmation pluriannuelle d'investissement et ainsi faire plaisir à certains Maires. Mais non, ce n'est pas possible ! Cela c'était les pratiques dans l'ancien monde, donc juste avant vous.

Toutefois, du point de vue de la gouvernance politique d'un territoire aussi important que notre Métropole, nous nous interrogeons encore et toujours sur votre vision de la démocratie locale. La gestion politique de notre assemblée est de plus en plus "macronisée" ; pardon, je voulais dire centralisée évidemment. Avec cette délibération, on retire des pouvoirs au Conseil de la Métropole et à la Commission permanente. Or, il est bon de rappeler que nous sommes la seule collectivité de France où les membres de la Commission permanente ne sont pas une représentation proportionnelle des groupes politiques.

En somme, monsieur le Président, c'est plus à votre majorité qu'à votre opposition que vous faites du mal aujourd'hui avec cette délibération. Nous nous sommes laissé dire que, pour une fois, les membres l'ont bien compris et même qu'ils vous l'ont dit. C'est certainement pour cela que vous avez pris tant de précautions avec cette délibération : une présentation avec un temps d'échanges en Commission permanente, puis un courrier préalable à ce Conseil à tous les Présidents de groupe –une première depuis la Métropole !– et enfin, une délibération reléguée en fin de Conseil.

Monsieur le Président, votre délibération ne nous pose pas de problème particulier, donc nous n'avons aucune raison de voter contre. En revanche, du fait de votre refus continu de représenter la pluralité des sensibilités au sein de la Commission permanente, nous ne cautionnerons pas vos manœuvres contre votre propre majorité. Notre groupe ne participera pas au vote.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Monsieur Claisse, quelques mots ?

M. le Vice-Président CLAISSE : Oui, quelques mots très rapidement. Je l'ai dit dans mon propos, c'est un sujet technique relativement simple mais toute délégation à l'exécutif pose des questions politiques et de qualité démocratique.

Donc si nous avons pris ces précautions, c'est par respect à l'égard des différents groupes politiques, pour vous indiquer l'intention que l'on portait sur les impacts en matière de qualité du processus délibératif qui peut être questionnée par une telle délibération. Je crois que l'on convient tous que les impacts sont minimes dès lors qu'il y a un compte-rendu fait à chaque séance de notre Conseil qui permet à chacun ensuite de prendre la parole et de s'exprimer sur tel ou tel marché qui aurait été adopté.

Si nous prenons des précautions, c'est parce que le sujet est sérieux en termes de qualité du processus démocratique. Soyez bien convaincus que c'est un sujet qui m'anime depuis pas mal d'années, au sein d'abord de la Communauté urbaine et de la Métropole. On ne fait pas les choses à la légère –quand bien même c'est devenu pratique courante ailleurs–, on s'interroge et cela prend un peu de temps pour franchir le pas et se dire : "Met-on ou pas en danger la capacité d'expression des différents groupes politiques et la transparence des décisions qui sont prises par l'exécutif ?". Ce sont des sujets sérieux. On manipule des budgets considérables avec des gros projets à gros enjeux. Nous avons une commande publique de grande qualité à la Métropole, je crois qu'on peut en être fiers. C'est la raison pour laquelle nous avons pris ces précautions. Ensuite, vous pouvez en avoir l'interprétation que vous voulez mais c'est un sujet suffisamment important pour mériter ces précautions.

Très rapidement, sur deux sujets.

La simplification : monsieur Geourjon, vous avez raison mais je vous indique simplement qu'en *back-office*, nous avons également engagé un processus de simplification de l'ensemble des process techniques liés à la commande publique. Vous ne les voyez pas, c'est du *back-office*. Je suis à votre disposition pour vous expliquer ce qui a été mis en place. Il y a encore du travail à faire mais, à l'évidence, on essaie d'engager les services dans cette démarche. Il y a encore des progrès et des marges de manœuvre, c'en était une parmi d'autres. En tout cas, merci, si ce n'est de la voter, au moins d'avoir une réflexion plutôt positive à son égard.

Sur la question de la transparence, qui est un sujet majeur, le droit d'information des élus est garanti par le compte-rendu qui sera fait à chaque Conseil. Je comprends qu'il soit compliqué de le lire mais quand je vous dis qu'en gros, c'est une par Conseil qui est concernée en moyenne et qu'en Commission permanente, c'est une dizaine, cela vous fera 11 autorisations de signer des marchés à lire en amont de chaque Conseil dans le compte-rendu qui sera fait. On sera bien évidemment attentifs à la qualité de ce compte-rendu et des informations qu'il comprend. Je sais qu'il y a eu des propositions qui ont été faites en commission, on y donnera suite.

Madame Burricand, il ne s'agit pas d'une délégation à la Commission permanente ; au contraire, la Commission permanente délègue aussi au Président et le Président délègue ensuite aux Vice-Présidents l'autorisation de signer les marchés. Donc cette extension du périmètre de délégation concerne tout autant le Conseil que la Commission permanente.

Voilà, monsieur le Président, les quelques informations que je souhaitais donner en complément.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots simplement. Qu'est-ce qui nous anime dans cette proposition ? C'est la simplification pour gagner du temps.

On ne peut pas, chaque fois qu'on en a l'occasion ici, demander de gagner du temps, demander de la simplification et, dès la première proposition, agiter de fausses raisons ou développer des choses qui sont inacceptables, madame Burricand, indiquer –je reprends vos propos– qu'il y aurait, avec cette nouvelle mesure, absence de transparence des marchés publics ; je pense que chaque mot compte. Gardez-le bien en mémoire, cela pourra vous servir tout au long de la fin du mandat.

Quant à monsieur Martin, moi, je ne suis pas obsédé par 2020. Vous l'êtes sans doute plus que moi parce que, quand je lis *Le Progrès* et qu'on entend parler de vous, c'est plutôt pour parler uniquement de 2020 et moins de la Ville de Villeurbanne. S'il vous plaît, arrêtez de donner des leçons à chaque fois que vous prenez la parole, sur ces sujets comme sur d'autres !

Je cherche simplement à gagner du temps, à améliorer les procédures. J'aurai d'autres propositions à faire ; c'est la première, j'en aurai d'autres. Vous serez peut-être opposés à toutes les procédures de simplification dans cette maison. Je porte ce message parce qu'il est nécessaire pour l'ensemble des Communes et je le porte en transparence.

Quand je fais l'information aux groupes, vous ne pouvez pas me reprocher en même temps de ne pas faire de démocratie et d'informer les groupes comme je l'ai fait ici, ce n'est pas la première fois que je le fais : j'ai reçu chaque groupe dans mon bureau pour leur présenter le budget. C'est une façon de gouverner, cela ne vous plaît peut-être pas, ce n'est pas celle que vous envisagez si un jour vous pouvez diriger une ville, en tout cas c'est la mienne.

Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot, Casola, Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président KABALO absent momentanément.

N° 2018-2738 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Association La Gourguillonaise - Attribution d'une subvention de fonctionnement - Année 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Eymard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2738. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, il s'agit de prendre une délibération concernant l'attribution d'une subvention pour l'association La Gourguillonnaise. Je vous rappelle que cette association, créée en 1975, a pour but de promouvoir et de développer toutes les formes d'activités culturelles et de loisirs à destination des personnels de la Métropole de Lyon, de la Ville de Lyon et d'autres collectivités publiques. Elle reçoit des collectivités adhérentes des subventions de fonctionnement et de la Métropole la mise à disposition de moyens en locaux et en personnel.

La subvention d'autonomie est estimée à 205 000 € pour l'exercice 2018 ; elle est destinée à couvrir les dépenses de l'association relatives à ces mises en disposition de locaux et de personnel. En 2017, cette subvention d'autonomie a été votée pour un montant de 186 000 € et a nécessité un ajustement début 2018 car les dépenses réelles de l'association en 2017 se sont élevées à 215 500 €. Cette subvention d'autonomie sera versée en une seule fois sur appel de fonds au dernier quadrimestre 2018. En fin d'exercice, le montant pourra être ajusté plus ou moins en fonction des dépenses réelles de l'association.

Dans l'attente de la redéfinition du projet associatif, la subvention d'exploitation qui était de 47 000 € en 2017 ne sera pas reconduite cette année.

Je vous demande de prendre cette délibération pour approuver l'attribution de cette subvention de 205 000€ pour l'exercice 2018. Je vous rappelle que cette délibération a reçu un avis favorable de la commission des finances.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Eymard. Une minute pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Simplement pour signaler que notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, en introduction de mon intervention, je voudrais vous préciser qu'elle est faite au nom des groupes Synergies-Avenir et Centristes et indépendants – Métropole pour tous, ce qui nous fera gagner du temps à tous.

Lors de la préparation du Conseil de notre Métropole du 22 janvier dernier, j'avais été interpellé par le projet de délibération 2018-2565 attribuant une subvention de 252 000 € à une association, La Gourguillonnaise, comptant 346 adhérents, dont 96 agents de la Métropole et 57 agents de la Ville de Lyon. Soit dit entre parenthèses, chaque agent de la Métropole lui coûte 2 135 € et chaque agent de la Ville de Lyon lui coûte 563 €, ce qui me semble un peu beaucoup.

Dans ma petite commune, nous avons une association qui compte 312 adhérents et qui produit approximativement les mêmes activités, à savoir deux marches collectives par semaine, ateliers de peinture, sorties et voyages en France et à l'étranger, sorties culturelles, réunions et repas conviviaux et une autre association, d'une cinquantaine d'adhérents, qui génère une production de théâtre, qui fait des spectacles, qui forme des acteurs amateurs. Gérées et animées par des bénévoles, ces deux associations ne coûtent pas un euro à notre Commune, pas un euro de subvention.

Devant cette choquante inégalité d'implication personnelle, j'ai saisi notre Vice-Président en charge des finances, qui a alors obtenu de notre Président le retrait provisoire de cette délibération, qui amène à la délibération d'aujourd'hui. Afin de clarifier cette situation et dans un souci de transparence, il avait été demandé qu'un bilan complet nous soit présenté ; il a fallu attendre presque trois mois pour qu'il nous soit enfin communiqué à l'appui de la présente délibération.

En fait, la délibération qui nous est soumise aujourd'hui ne présente pas de changement significatif par rapport à sa version initiale. En termes de comptabilité, il n'y a pas grand-chose à dire puisque les comptes ont été certifiés par un cabinet lyonnais bien connu. Toutefois, il faut remarquer qu'un commissaire aux comptes n'a pas mission de garantir la viabilité ou la qualité de la gestion d'une association : il prend connaissance du contrôle interne mais sans exprimer d'opinion sur son efficacité ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue s'ils reflètent les opérations et les événements sous-jacents.

Pour notre part, nous relevons pour notre Métropole :

- une subvention de 120 250 € représentant les salaires annuels de deux agents de notre Métropole qui ont été détachés dans cette association. On détache des agents et on donne à l'association de quoi les payer, je vous demande à quel titre ;

- une subvention d'un montant de 84 750 € pour des locaux que nous prêtons. C'est la même chose : on leur loue des locaux et on leur donne de l'argent pour payer, absurde ! Pour notre Métropole, c'est une dépense.

Pour la Ville de Lyon, une subvention de 32 085 € ayant fait l'objet de transferts financiers ; c'est bien de l'argent qui est transféré ainsi qu'il est précisé dans le rapport du commissaire aux comptes dans sa page 20.

Le total des subventions demandées à nos deux collectivités, la Ville de Lyon et la Métropole, s'élève à 237 085 €, représentant plus de 64 % du budget de cette association, visiblement très assistée. Où est l'indépendance de l'association ? C'est déjà une filiale là !

Compte tenu de notre recherche de marges de manœuvre, ce cas d'exemple devrait nous amener à mettre fin à des situations qui perdurent par habitude et/ou par sympathie. Il est bien évident que nous devons aider les associations qui, par leurs activités sur le terrain, constituent un appui précieux dans de nombreux domaines pour nos collectivités. Mais les subventions que nous leur versons ne doivent constituer qu'une aide temporaire pour leur fonctionnement ou pour la réalisation de projets bien déterminés ; elles ne doivent en aucun cas être utilisées pour alimenter des placements ou leur trésorerie au-delà d'un montant équivalent à une année de fonctionnement.

Je me permets d'ailleurs de rappeler à notre Président le courriel que je lui ai adressé le 11 avril dernier lui demandant que des comptes plus complets –compte d'exploitation et bilan– soient désormais fournis aux élus à l'appui des demandes de subventions émanant d'associations dont le montant serait supérieur à 100 000 € et que les Présidents de ces 150 associations soient soumis à une audition par les représentants des groupes politiques, à l'instar de ce qui se fait déjà pour les clubs sportifs de haut niveau à l'initiative du Vice-Président Guy Barral.

Nous vous demandons donc d'intervenir auprès des services pour qu'à l'avenir, ces attributions de subventions s'effectuent dans la plus totale transparence. Nous sommes tous, dans cette assemblée, responsables de l'argent public que nous distribuons.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Diamantidis. Monsieur Grivel, vous voulez rajouter quelque chose ?

M. le Vice-Président GRIVEL : Juste quelques mots complétant ce que vient de dire Pierre Diamantidis –à quoi nous souscrivons bien entendu–, simplement pour dire que l'on n'est pas là pour stigmatiser une association par rapport à une autre. Mais en tout cas, dans le cadre de notre plan marges de manœuvre et de la gestion de nos dépenses, évidemment, quand on tombe sur une délibération comme celle-ci, il est clair qu'on peut s'interroger : est-elle recevable en l'état ?

Simplement, au-delà de ce qui a été dit –et pour compléter le propos de Pierre Diamantidis–, je crois que cette délibération, à titre d'exemple, est intéressante car elle fait apparaître et elle met en jeu la qualité de nos processus internes dans le traitement des subventions et des concours financiers. Elle nous interroge en tout cas sur la cohérence de nos actions. Elle nous interroge aussi sur la nécessaire évaluation de nos politiques publiques, évaluation dont nous parlons souvent et pour laquelle nous avons certaines difficultés pour la mettre en œuvre. Nous souhaitons aller beaucoup plus loin et travailler sur ces évaluations.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Monsieur le Président, chers collègues, je tenais à rappeler les efforts de rigueur accomplis par notre Métropole sur les financements associatifs. Objectivité, méthode et analyse sont devenues les piliers de notre processus de décision, d'attribution et de suivi de subventions, même si je rejoins mon collègue Marc Grivel sur le besoin d'évaluation.

La Gourguillonaise n'a pas fait exception de ce point de vue puisque l'association a conduit un renouvellement de son projet associatif et a été accompagnée dans la baisse des subventions. À son sujet, je souhaitais souligner deux points :

- d'abord, le montant de cette subvention répond en fait aux nouveaux critères de transparence des comptes publics et, en particulier, elle intègre la valorisation de la mise à disposition de personnel, la valorisation de mise à disposition des locaux. C'est là une obligation. C'est vrai, ce sont des montants importants qui sont immédiatement reversés à la Métropole et ne constituent donc pas une dépense nette ;
- deuxièmement, cette association a un rôle social que nous souhaitons plus fort, plus clair, plus efficace, au service des agents des collectivités partenaires et bien sûr en premier lieu desquelles notre Métropole. Il s'agit d'une partie importante de notre politique sociale de ressources humaines.

À ce titre, il est donc important de soutenir cette association et surtout son évolution, à la fois dans son projet et dans sa rigueur de gestion. Cette exigence est attendue par nombre d'entre nous au-delà de nos différents groupes politiques.

Nous voterons favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. D'abord, je crois que, sur cette délibération et sur cette proposition, un certain nombre d'efforts ont déjà été faits puisqu'une première baisse de 47 000 € a été proposée, c'est important de le dire. La subvention d'exploitation a été réduite de 11 % entre 2015 et 2017. Cela montre que les choses sont en mouvement et ne sont pas aussi noires qu'elles sont décrites.

Qu'est-ce que je souhaite et qu'est-ce que nous souhaitons ? C'est d'abord qu'on rééquilibre le montant de l'apport à la collectivité par rapport aux services que peut rendre cette association aux personnels de la Métropole et de la Ville de Lyon. Cela suppose de continuer de travailler avec l'association pour, d'une part, réduire ses dépenses, revoir ses tarifs et, d'autre part, améliorer son audience et son activité au profit des agents de la Métropole, c'est bien évident. Cela va se traduire et cela devra se traduire par une nouvelle diminution, dans les deux prochains exercices, du coût global de cette association.

Plus largement –puisque vous l'avez évoqué, monsieur Diamantidis–, quand il s'agit des subventions aux associations de manière plus globale, une analyse est en cours par les services, sous la responsabilité du Vice-Président aux finances, avec un objectif qui est d'optimiser les trésoreries et donc, de fait, nos financements. Je souhaite que ce travail porte d'abord et avant tout sur les associations qui bénéficient de plus de 100 000 € de subventions. Cela permettra de travailler et de préparer nos budgets et l'instruction des dossiers de subventions par les commissions.

Voilà ce que je souhaitais en dire à ce stade de la discussion.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD.

N° 2018-2739 - proximité, environnement et agriculture - Secrétariat permanent pour la prévention des risques dans l'agglomération lyonnaise (SPIRAL) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2739. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Monsieur le Président, cette délibération porte sur la désignation d'un représentant du Conseil au sein du SPIRAL et a reçu un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, je souhaite profiter de cette désignation pour rappeler que la prévention des risques industriels, dont le SPIRAL est un des acteurs privilégiés, ne peut pas faire l'impasse sur la situation que nous connaissons avec la présence, à 34 kilomètres de Lyon, de la centrale nucléaire du Bugey, dont nous savons toutes et tous qu'elle arrive en fin de vie et qu'elle connaît ces derniers temps quelques signes de faiblesse.

Nous sommes aujourd'hui au lendemain du 32^e anniversaire de l'accident de Tchernobyl. Avec celui de Fukushima, il nous rappelle les dangers auxquels nous sommes exposés et les conséquences désastreuses en termes sociaux, économiques et financiers.

À notre échelle, la première mesure qui nous semble impérative est de s'impliquer et de contribuer à la démocratie du risque industriel. En d'autres termes, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés considère fondamental que la Métropole siège activement à la Commission locale d'information (CLI) du Bugey, cela de façon à ce qu'au moins les élus que nous sommes puissent être informés en toute transparence des incidents qui se succèdent dans cette centrale et pas seulement par voie de presse.

Nous avons pris bonne note que la CLI avait refusé en mai 2016 que nous en fassions partie, arguant que la distance du périmètre de sécurité de 20 kilomètres n'intégrerait pas la Métropole. Or, sauf erreur de ma part, Jonage et Décines sont dans le périmètre des 20 kilomètres ; il en est de même pour Chassieu et l'aéroport de Saint-Exupéry. Peut-être serait-il utile de rappeler cet élément de géographie à la Présidente de la CLI.

Le risque d'accident nucléaire est une réalité qui ne peut être niée. Aucune installation industrielle n'est à l'abri d'un problème technique, d'une erreur humaine, d'un acte de terrorisme ou d'un événement climatique.

Nous savons toutes et tous qu'EDF connaît des difficultés financières qui n'augurent rien de rassurant. L'exploitant est contraint de recourir de manière massive à des emplois précaires et à de la sous-traitance dont on ne peut garantir à long terme la pérennité des savoir-faire, d'autant qu'elle est soumise régulièrement à des marchés de concurrence. Non seulement cela mérite un droit de regard sur l'exploitation et la maintenance des centrales existantes mais, en outre, cela nuit aux investissements massifs dans les énergies renouvelables.

Aussi, nous renouvelons une nouvelle fois le souhait d'Europe Ecologie-Les Verts et apparentés de voir la Métropole siéger au sein de la CLI du Bugey, au même titre que le font aujourd'hui nos voisins suisses qui –je le rappelle– sont à 70 kilomètres de la centrale. Je pense que nous aurons le soutien de plusieurs groupes politiques ici présents au sein de la Métropole, vu le nombre d'interventions en faveur de l'écologie politique que nous avons entendues depuis le début de cette séance.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci. Quelques mots. Si ce que vous décrivez est exact, il y a une espèce d'incohérence sur la position de la CLI, ce qui fragiliserait un peu sa réponse de 2016. Il faut peut-être que, forts de ces arguments, l'on se manifeste à nouveau. Voilà ce que je peux en dire.

**Désignation d'un représentant au sein du
Secrétariat permanent pour la prévention des risques dans l'agglomération lyonnaise (SPIRAL)
(Dossier n° 2018-2739)**

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner un représentant pour assurer la coprésidence du Secrétariat permanent pour la prévention des risques dans l'agglomération lyonnaise. Je vous propose la candidature de monsieur Thierry PHILIP.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Thierry Philip est désigné.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2018-2740 - proximité, environnement et agriculture - Appel à manifestation d'intérêt économie circulaire, zéro gaspillage - Attribution de subventions aux porteurs de projet - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2740. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues; vous vous en souvenez tous, j'en suis certaine, il y a à peu près un an, vous avez voté à l'unanimité une stratégie dite "économie circulaire, zéro gaspillage" pour notre territoire, compte tenu de l'engagement de notre institution Métropole de Lyon dans une démarche dite "territoire zéro déchet, zéro gaspillage". Dans les propositions que nous vous avions faites, il y avait entre autres l'envie d'accélérer des projets entrepreneuriaux, donc d'accélérer des envies d'agir d'entrepreneurs sur le territoire dans tout ou partie des boucles de l'économie circulaire.

Je tiens à vous rappeler, même si vous suivez tous l'actualité –comme l'économie circulaire était en tête des actualités en début de semaine, compte tenu de la sortie de la feuille de route nationale pour l'économie circulaire– que, sur notre territoire, il y a au moins deux intérêts à s'engager dans cette logique ou en tout cas d'amorcer cette logique de bouclage des flux matières.

La première raison est que nous avons eu le bon goût de faire, grâce à la dynamique développement durable et à la délégation de Bruno Charles, une mesure de l'empreinte matérielle de notre territoire ; concrètement, c'est la

dépendance des activités économiques à des ressources qui ne sont pas renouvelables, qui sont fossiles ou qui peuvent être issues de territoires en zones de conflits, donc dont l'approvisionnement n'est pas nécessairement assuré. Cette étude de l'empreinte matérielle –qui est, je le rappelle, publique et que tout le monde peut télécharger sur Internet– nous apprend que notre territoire, par rapport à d'autres aires urbaines, est très fortement dépendant de ressources. Cela interroge sur nos modèles de production essentiellement, sur notre industrie –on a des démarches autour de l'industrie du futur– et cela nous conduit à accélérer davantage ces boucles de l'économie circulaire, au moins pour nos activités économiques. Pour ce qui est de la consommation des habitants, nous ne sommes pas particulièrement très consommateurs en termes d'empreinte matérielle. Ceci étant dit, nous sommes largement au-dessus du seuil dit de soutenabilité, c'est-à-dire notre responsabilité –pour faire simple– vis-à-vis des générations futures.

Le deuxième point qui motive l'engagement dans l'économie circulaire est le fait qu'on a des acteurs sur le territoire qui n'attendent pas l'Institution pour agir et qui répondent à de nouveaux besoins, par exemple à des besoins liés à la démographie, donc au vieillissement de la population ; je pense en particulier à une organisation que beaucoup d'entre vous connaissent, qui s'appelle Envie et qui porte un projet –qui est dans la délibération soumise ce soir– autour de la réparation et du reconditionnement d'équipements favorisant l'autonomie à domicile pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées.

Ce qui me conduit à vous inviter à voter favorablement pour l'accélération de ces différents projets.

J'enchaîne sur deux points.

Ces projets avaient la possibilité d'être accompagnés sous quatre formes : l'accès à des données publiques –ce qu'on appelle l'*open data*–, la facilitation d'accès à du foncier ou à des locaux, l'accès à des gisements donc à de la matière et l'accompagnement classique que vous connaissez tous : l'accès à du financement public, autrement dit de la subvention. C'est suffisamment important pour être souligné ce soir parce qu'on ne propose pas fréquemment ce type de disposition.

Deuxième disposition que je tiens à souligner, ce travail autour de l'appel à manifestation économie circulaire n'a pu être conduit que par la bonne volonté d'un agent de la Métropole de Lyon –qui est dans le public, il faut le souligner–, Laureline Bourit, chargée de mission en charge de l'économie circulaire, mais aussi grâce à l'ensemble de ses collègues, donc grâce à l'accord des directeurs généraux adjoints concernés et des délégations concernées, celles de Fouziya Bouzerda et de Thierry Philip, de travailler en transversalité.

Je suis désolée de rallonger mon propos mais ce n'est pas fréquent non plus d'aboutir à une instruction plurielle, transversale et à un comité de sélection pluriel et transversal. Mes collègues ont siégé pendant une matinée entière avec une chercheuse en charge des nouveaux modèles économiques, avec des personnalités qualifiées, dont le CIRIDD (centre international de ressources et d'innovation pour le développement durable), dont un entrepreneur du territoire. Je tenais à les remercier même s'ils ne sont pas dans le public ; ils étaient ce matin en conférence de presse, ce n'est pas fréquent.

Si vous en êtes d'accord et si vous votez cette délibération, nous continuerons ce travail collectif qui demande du temps, de l'énergie, de la confiance et je vous en remercie.

La délibération vous invite à accompagner 13 projets parmi les 56 qui nous ont été déposés tout début septembre. 56 porteurs de projets entrepreneurs ont souhaité faire part à notre Métropole de leur envie d'accélérer ces actions en faveur de l'économie circulaire sur le territoire. 13 font l'objet de ces quatre accompagnements mais tous les autres sont accompagnés soit à titre individuel, soit à titre collectif. Parce que, comme vous le savez, l'important souvent est d'être mis en relation avec la bonne personne, le bon fonctionnaire, le bon agent ou le bon réseau entrepreneurial du territoire qui permettra la mise en œuvre de l'action.

Je vous remercie de voter favorablement pour cette délibération.

La commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Monsieur le Président, chers collègues, à quelqu'un de mon entourage à qui je parlais d'économie circulaire et devant son incompréhension, je lui ai expliqué qu'il s'agissait d'une alternative à l'économie dite "linéaire". Mais encore ? Au lieu de prélever des ressources naturelles pour ensuite produire, pour consommer toujours plus et jeter sans cesse, il s'agit à chaque stade de remettre dans le circuit. Le bénéfice en est de réduire notre dépendance aux ressources naturelles, pour les entreprises de faire des économies financières, pour la société de créer des emplois et pour les ménages de gagner du pouvoir d'achat. C'est produire et consommer de manière durable. Sa réponse fut : "C'est donc ça !". C'est un principe ancestral et de bon sens. Sortir du tout jetable, voilà l'objectif en cours ; oui mais qui a été bien oublié dans notre course au progrès et à la croissance. Si le monde entier venait à consommer comme les Occidentaux, il faudrait cinq planètes pour subvenir à nos besoins, on le dit assez souvent.

Cet appel à manifestation d'intérêt mérite qu'on s'y arrête un instant car il est le reflet de la préoccupation de la Métropole de ne pas seulement poursuivre sa politique déchets mais aussi de s'attaquer au problème dans son entier. Le comité d'étude et de suivi du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés conduit par Emeline Baume en témoigne ; nous sommes quelques-uns ici à y participer activement.

L'appel à manifestation d'intérêt prévoit différentes mesures d'accompagnement qui vont du financement –Emeline vient de le dire– à la mise en réseau, en passant par le conseil, l'accès au foncier ou aux matières.

34 projets en tout ont retenu l'attention du jury et feront l'objet d'une prochaine publication pour ainsi être portés à la connaissance de tous. Dommage que les moyens financiers alloués à une telle politique soient si contraints, comme s'il ne s'agissait que d'une économie au rabais, adolescente, aux modèles inconnus qui puiseraient dans l'imaginaire de leur concepteur.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte votée en 2015 a eu le mérite de fixer des objectifs ambitieux pour engager la transition vers une économie circulaire. Où en est la France ? Elle a de larges marges de progrès, très en retard sur nombre de pays d'Europe : le taux de valorisation des déchets ménagers atteignait en France 39 % en 2014 contre 65 % en Allemagne et 50 % en Belgique.

Nous sommes en pleine actualité aujourd'hui –Emeline Baume le disait– : c'est lundi, le 23 avril 2018, que la feuille de route économie circulaire du Gouvernement a proposé des mesures concrètes afin d'atteindre ces objectifs.

Cependant, choisir d'encourager et faciliter les bonnes pratiques et non pas contrôler et sanctionner davantage les entreprises, cela revient à continuer comme on le fait depuis des années.

La France n'est pas assez ambitieuse, même si cette feuille de route crée de nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs, dites REP. On a entendu parler sur les ondes ce lundi de nouvelles REP pour les jouets ou les articles de sport notamment.

Par ailleurs, les exigences en termes d'administration exemplaire inscrites dans cette feuille de route restent vraiment faibles. Il y a tant à faire sur les marchés publics alors que cette feuille de route cite l'objectif de 50 % de papier recyclé en 2025, quand certaines collectivités ont fait ce choix depuis plus de dix ans.

Dommage que l'obsolescence programmée aussi soit si difficile à combattre. En témoignent des actions en justice conduites par l'association HOP –ce qui veut dire halte à l'obsolescence programmée– à l'encontre du fabricant japonais Epson, plainte déposée en septembre 2017, ou à l'encontre d'Apple par exemple. À cet égard, je veux rendre justice à Benoît Hamon qui a inscrit l'obsolescence programmée comme un délit passible d'une peine de prison de deux ans et de 300 000 € d'amende dans sa loi sur la consommation, en harmonie avec la loi sur la transition énergétique.

Il se trouve que je connais un certain nombre des structures qui développent les projets retenus dans cet appel à manifestation d'intérêt. Leur activité s'exerce le plus souvent dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. Il serait à craindre que les projets du Gouvernement d'entreprises à mission puissent mettre à mal cette économie sociale et solidaire.

Soyons vigilants ! Après le défrichage qu'ont entrepris bon nombre de ces jeunes structures de l'économie sociale et solidaire, la démonstration de la viabilité de certaines activités et de l'utilité sociale de ces activités, il serait à déplorer qu'une concurrence s'installe avec de grands groupes industriels qui mettraient à mal ce mode d'entreprendre au plus proche du tissu social et des besoins spécifiques d'emploi dans les territoires, dont Territoire zéro chômeur de longue durée est un témoignage.

Avant de conclure, je voudrais également souligner un paradoxe : la contrepartie d'une économie qui se développe sur le recyclage, c'est qu'elle repose sur une économie de la croissance et recherche donc toujours plus de produits valorisables. Ce qui pose question, ce n'est pas la vertu d'un tri, d'une récupération ou d'une économie circulaire, c'est qu'elle doit correspondre au gisement *a minima* et non pas le stimuler. Or, économiquement, c'est très difficile. Il en va ainsi des filières de responsabilité élargie des producteurs –les fameuses REP– qui s'appuient dans leur action sur les revenus générés par la production et la consommation.

Le groupe La Métropole autrement votera bien évidemment ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

N° 2018-2747 - proximité, environnement et agriculture - Politique agricole - Axe 5 relatif à la préparation de l'avenir par le renforcement des liens avec la recherche, l'innovation et avec les acteurs agricoles - Attribution de subventions aux organisations professionnelles agricoles pour leurs actions 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2747. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Monsieur le Président, ce rapport porte sur l'attribution de subventions aux organisations professionnelles agricoles pour leurs actions en 2018, pour un montant d'un peu plus de 261 000 €. La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Retirée.

M. LE PRESIDENT : Quatre minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Ce sera plus rapide. Simplement, le groupe Synergies ne peut qu'approuver ces différentes politiques : sécuriser la destination du foncier agricole, renforcer l'ancrage territorial d'une agriculture rémunératrice et viable, mettre en place une stratégie en faveur de l'installation de jeunes agriculteurs –et cela, c'est important–, préserver et restaurer les continuités écologiques. Je voudrais simplement dire que ces politiques ainsi définies sont déjà mises en place depuis plusieurs années, en particulier sur le territoire des Monts d'Or, et portent leurs fruits au vu des résultats déjà très positifs que nous constatons.

Cependant, les élus de terrain que nous sommes doivent être associés au quotidien aux politiques mises en œuvre par la Chambre d'agriculture qui n'a pas forcément les mêmes objectifs que nos collectivités ; j'en veux pour preuve certaines observations formulées par celle-ci dans le cadre de révision du PLU-H. Subventionner les diverses associations qui permettent bien entendu de renforcer l'agriculture périurbaine a bien sûr notre appui. De cette façon, nous pouvons assurer l'élaboration d'une stratégie alimentaire métropolitaine.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Vincent. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Lucien BARGE, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Groupement de défense sanitaire (GDS) du bétail du Rhône, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2018-2756 - proximité, environnement et agriculture - Pierre Bénite - Oullins - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie - Convention particulière de financement des mesures supplémentaires de réduction des risques à la source - Attribution d'une subvention d'équipement à la société ARKEMA - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Diamantidis a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2756. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce projet de délibération concerne le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie. Il vous est demandé d'approuver l'attribution d'une subvention d'équipement, la convention à passer entre la Métropole de Lyon et ARKEMA et d'autoriser le Président de la Métropole à signer ladite convention. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Diamantidis. La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons déjà exprimé notre soutien à la démarche des PPRT, une démarche de planification –ce qui n'est pas banal dans ce nouveau monde qui ne connaît et ne promeut que la concurrence–, mieux encore, une démarche de planification pilotée par l'Etat pour répondre à l'intérêt général : la maîtrise des risques technologiques.

Nous avons voté les objectifs de réduction des risques à la source afin de réduire le périmètre d'impact en exprimant des réserves sur un financement qui ne dit rien de ce dont les entreprises concernées bénéficient déjà, notamment au titre du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) et du CIR (crédit d'impôt recherche).

Notons au passage qu'il est curieux qu'une délibération subventionne intégralement le dépassement de 10 % des coûts de travaux, dépassement potentiel sans avenant, c'est ce qui était prévu. En quelque sorte, il n'y a pas d'avenant mais il ne sera pas nécessaire de justifier le dépassement pour bénéficier de la subvention. Je passe sur cette remarque.

Dans un rapport au Sénat, on note que les données du CICE et du CIR dont bénéficie l'entreprise ARKEMA ont été présentées au CCE (comité central d'entreprise) qui a voté contre, le représentant de l'entreprise l'expliquant par la situation syndicale particulière due à la place de la CGT. Mais les critiques ne sont pas que de la CGT. Le rapport 2017 du comité de suivi du CICE, national, confirme un effet très limité et même nul du CICE en matière d'exportations, d'investissements, de salaires, de taux de marge, de recherche et développement, etc. Pourtant, le CICE représente 62 milliards demandés par les entreprises –cumulés depuis 2013– dont 43 milliards déjà versé jusqu'en 2016 et devrait atteindre 100 milliards fin 2018.

Quand on entend les Ministres des finances successifs, les Premiers Ministres successifs, les Présidents successifs répéter aux Français la nécessité des efforts pour les salariés et les collectivités locales, tout en organisant cette véritable gabegie des fonds publics sous le seul contrôle des chefs d'entreprise, nous ne pouvons pas nous taire et nous voterons contre cette subvention.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2018-2727 - éducation, culture, patrimoine et sport - Neuville sur Saône - Conseil d'administration du collège Jean Renoir - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2727. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, c'est une désignation d'un représentant du Conseil au conseil d'administration du collège Jean Renoir suite au décès de notre collègue Arthur Roche.

**Désignation d'un représentant au sein du
conseil d'administration du collège Jean Renoir**

(Dossier n° 2018-2727)

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein du conseil d'administration du collège public Jean Renoir. Je vous propose la candidature de madame Valérie GIRAUD.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Giraud est élue.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2018-2729 - éducation, culture, patrimoine et sport - Sport - Clubs sportifs de bassins de vie - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2017-2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Sellès a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2729. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SELLÈS, rapporteur : Une proposition de subvention en lien avec la politique sportive métropolitaine, un des volets en matière de soutien aux associations. Aujourd'hui, ce sont les clubs sportifs de bassins de vie. Ce sont les clubs qui jouent un rôle en matière de lien social et contribuent activement au vivre ensemble sur un territoire. On a mis en place bien sûr des critères définis : dimension intercommunale, prise en compte du nombre d'adhérents et d'origine géographique, école de sport structurée, importance de la formation des cadres, interventions périscolaires, mutualisation avec d'autres clubs. 72 clubs ont été aidés pour la saison 2016-2017 ; 84 clubs répondent cette année aux critères énoncés pour la saison 2017-2018. Cette hausse de 16 % est significative car plus d'associations ont pris connaissance du dispositif et suite aussi aux informations que nous avons données aux Conférences territoriales des Maires. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Sellès. La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, par cette délibération, il nous est demandé d'approuver l'attribution de subventions de fonctionnement pour les 84 clubs sportifs retenus cette année, clubs sportifs de proximité dits "de bassins de vie", pour un montant global de plus de 160 000 €. Nous tenons toutefois à faire quelques commentaires.

Ce rapport fait état d'une augmentation de 16 %, ce qui est une réalité comptable incontestable mais à périmètre constant, c'est-à-dire en ne conservant pour le calcul que les clubs ayant reçu des subventions en 2017 et en 2018, l'augmentation globale est de 5,2 %. Bien entendu, dans une stratégie de réduction des subventions aux associations de 6 %, nous sommes satisfaits de cette augmentation pour les clubs sportifs, même si, en regardant dans le détail, nous observons que cette augmentation est surtout portée par quatre clubs alors que tous les autres voient leur subvention légèrement baisser.

Aussi, nous allons formuler deux observations :

1° - Tout d'abord, nous avons bien compris en commission que cela répond à un objectif d'harmonisation vis-à-vis d'autres clubs similaires. D'un point de vue sportif et dans une stratégie de lien social, de contribution au vivre ensemble sur un territoire, nous ne sommes pas convaincus que le principe d'égalité soit pertinent. Une fois de plus, nous lui préférons celui d'équité qui, socialement, nous permet de tenir compte des typologies sociales des quartiers, des engagements à développer le sport au féminin, à encadrer les équipes de handisport ou à investir dans des activités périscolaires.

2° - Deuxièmement, nous avons noté que la demande est forte. Effectivement –comme le disait monsieur le rapporteur–, 120 clubs ont déposé une demande de subvention auprès de la Métropole. Cela traduit indubitablement une demande forte de nos quartiers de développement de l'activité sportive.

Le sport montre ainsi que ses valeurs sont perçues comme essentielles pour créer du lien social. Si l'on baisse les subventions, même d'une centaine d'euros, cela peut se traduire par des moments de convivialité en moins, pourtant nécessaires au bien-vivre ensemble.

Nous voterons cependant ce rapport car, comme cela a été annoncé, nous avons constaté que le nombre de clubs bénéficiant d'une aide est en augmentation ; ceci va multiplier d'autant plus la dynamique du bien-vivre ensemble dans nos quartiers, et c'est bien là l'essentiel.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller CHARMOT : Monsieur le Président, chers collègues, par cette enveloppe financière d'un montant moyen de subvention de 1 913 € par dossier retenu, la Métropole souhaite entre autres inciter les clubs sportifs de bassins de vie à une plus forte mutualisation des moyens et équipements. C'est une orientation louable et je crois admise désormais par tous les acteurs publics et associatifs locaux, tant il est vrai que de nouvelles coopérations sont nécessaires pour éviter de disperser les ressources, en particulier financières, devenues de plus en plus contraintes.

Cependant, pour louable qu'elle soit, cette orientation aurait besoin d'un engagement plus volontariste et plus conséquent de la Métropole, tant auprès des clubs locaux qui animent le territoire et offrent une diversité de pratique que des Communes dont dépend exclusivement, en définitive, la réalisation de ces équipements sportifs.

Et là, force est de constater que l'offre de la Métropole aux Communes est bien décevante et manque réellement d'ambition. Dans le pacte de cohérence métropolitain, présenté comme un contrat modèle, à imiter, de partenariat "gagnant-gagnant", cela se résume à un support en ingénierie.

Rien sur le financement des projets, ce n'est pas prévu dans le contrat.

Rien en matière de politique foncière par exemple : alors que bien des Communes sont en tension sur ce sujet, ne disposent pas ou très peu de capacités, elles sont confrontées à des coûts très élevés d'achat du foncier. Là encore, aucun moyen n'est engagé pour identifier les potentiels sites d'implantation ou à restructurer dans les bassins de vie et mobiliser les outils réglementaires en ce sens.

Tout au plus, le cadre réglementaire du droit des sols de compétence métropolitaine –autrement dit le PLU, futur PLU-H– prévoit des dérogations en principe destinées à sécuriser les autorisations d'urbanisme pour que la Commune puisse agir sur du foncier très contraint et ainsi réaliser des équipements publics sportifs en s'appuyant sur l'intérêt collectif de ceux-ci. On en connaît déjà les limites car, dans certains cas, la justice fait fi des validations de ces dérogations, au mépris du bon sens, et balaie d'un revers la cause du sport et surtout de l'intérêt général. C'est préoccupant.

Rien en matière de financement des équipements, même pas pour les investissements dans les équipements sportifs dédiés au sport des collégiens. Et pourtant, ce ne sont pas les besoins qui manquent, pour les gymnases par exemple. Je connais une Commune où le Maire n'a d'autre choix que d'échanger du foncier municipal avec la Métropole pour envisager de reconstruire ensuite le gymnase au bénéfice du collège de compétence métropolitaine. C'est un comble tout de même !

Je sais ce que monsieur Brumm répondrait : "La PPI ne prévoit pas d'aide à l'investissement local". Oui, à l'inverse du Département qui, lui, participait à l'investissement communal, justement pour ne pas créer de distorsions entre territoires et pour plus d'équité, d'équilibre. Mais pour le sport dans les collèges, je pense qu'il est possible de faire un effort.

Le sport amateur, c'est la vitalité de notre sport. La base de tout, ce sont des millions de Français. Il faut plus de lien avec l'école. Il faut avoir des infrastructures de niveau. Tout ce qui a été lancé doit être démultiplié. Il faut moderniser certains équipements. Ce propos est du Président de la République au sujet du lien entre l'école et le sport. Vous le voyez, même lui le dit.

L'enjeu est capital pour l'avenir du sport et des clubs d'envergure locale dans les bassins de vie car ce sont ces clubs et ces Communes qui créent le lien générationnel, la dynamique sportive et qui demain pourront non seulement fournir les futurs compétiteurs de haut niveau mais surtout permettront de maintenir une offre sportive de proximité pour nos jeunes, pour favoriser le sport et le handisport pour tous.

Enfin, c'est un enjeu économique –comme il est indiqué dans le rapport– pour une pérennisation des emplois. Je parlerai aussi de leur développement imposé aux clubs car –nous le savons bien– le bénévolat devient de plus en plus difficile à susciter, à pérenniser ; sans bénévoles, sans cette ressource, cette richesse, il faudra bien se tourner vers des salariés, donc donner aux clubs la capacité de les embaucher.

En conclusion, je citerai le philosophe et grand sportif qu'est Franck Ribéry : "C'est des petits détails qui sont très importants" (*Rires*).

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai entendu, monsieur Artigny, le sujet des effets de seuil sur les petites subventions ; je pense qu'il faudra que l'on regarde de plus près ce sujet avec monsieur Sellès.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLÈS.

N° 2018-2731 - éducation, culture, patrimoine et sport - Lieux de spectacle vivant et collectif artistique - Attribution de subventions pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2731. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : C'est le dernier rapport, qui concerne une attribution de subvention pour l'année 2018 concernant 16 lieux de spectacles vivants et de collectifs d'artistes. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

DEUXIEME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2018-2698 - Plan de mobilité interentreprises de l'Est lyonnais - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2018-2703 - Tunnel sous Fourvière - Travaux imprévus suite à accident - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Da Passano comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2698 et 2018-2703. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, je vous sou mets deux rapports pour lesquels la commission a émis un avis très favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2018-2700 – Lyon 2° - Lyon 3° - Exploitation des gares routières de Lyon Perrache et de Lyon Part-Dieu - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Devinaz comme rapporteur du dossier numéro 2018-2700.

Monsieur Devinaz est parti, il était favorable à ce dossier.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Jean-Wilfried MARTIN n'ayant pris part ni aux débats ni au vote, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD en remplacement de M. le Conseiller DEVINAZ absent momentanément.

N° 2018-2702 - Travaux de pavage et de dallage sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 2 - Autorisation de signer un accord-cadre à bons de commande de travaux suite à une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2018-2705 - Champagne au Mont-d'Or - Requalification des rues Dominique Vincent, Champfleury, Dellevaux et Lanessan - Approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-2706 - Charly - Aménagement du parc de stationnement Melchior Philibert - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2018-2707 - Marcy l'Etoile - Avenues Marcel Mérieux et Jean Colomb - Approbation du programme et individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-2709 - Mions - Requalification de l'avenue des Tilleuls - Approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2702, 2018-2705 à 2018-2707 et 2018-2709.

Monsieur Abadie s'en est allé, je sais qu'il était dans un état d'esprit très positif sur ces rapports.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD en remplacement de M. le Vice-Président ABADIE absent momentanément.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2018-2711 - Lyon 8° - Compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) pour les années 2015, 2016 et 2017 de la convention publique d'aménagement conclue avec la Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL) portant sur le lotissement la Buire Rockefeller : programme Bioparc - Approbation de l'avenant n° 4 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2018-2715 - Déploiement de services métropolitains aux petites et moyennes entreprises (PME) - Attribution de subventions à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) - Année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2018-2716 - Pôles de compétitivité Axelera, Cara et Tenerrdis - Attribution de subventions aux sociétés C3 Europe pour son projet Agrege2, Sector Group pour son projet Star et Combo Solutions pour son projet Matibat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2711, 2018-2715 et 2018-2716. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2018-2713 - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Insertion - Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) - Approbation d'un avenant à la convention entre la Métropole de Lyon et l'Etat - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2018-2714 - Insertion - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - Avenant technique et ajustement de la programmation pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Glatard comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2713. Madame Glatard, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD.

N° 2018-2718 - Les Rendez-vous Carnot - Edition 2018 - Attribution d'une subvention à l'Association des instituts Carnot pour l'organisation de la 11^e édition du salon d'affaires du 17 au 18 octobre 2018 à Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Bret comme rapporteur du dossier numéro 2018-2718. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2018-2720 - Lyon - Festival Nuits sonores - Attribution d'une subvention à l'association Arty Farty pour l'organisation de la 8^e édition du Forum European Lab du 7 au 9 mai 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Peillon comme rapporteur du dossier numéro 2018-2720. Madame Peillon, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PEILLON.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2018-2724 - Modernisation et professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) - Attribution d'une subvention aux associations Rhône développement initiative (RDI), France Alzheimer Rhône et au Centre communal d'action sociale (CCAS) de Corbas pour l'année 2018 - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Gandolfi comme rapporteur du dossier numéro 2018-2724.

Madame Gandolfi était particulièrement favorable au dossier 2018-2724.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD en remplacement de Mme la Vice-Présidente GANDOLFI absente momentanément.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2018-2728 - Sport - Clubs sportifs amateurs de haut niveau - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2017-2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Sellès comme rapporteur du dossier numéro 2018-2728. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SELLÈS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLÈS.

N° 2018-2730 - Pôle métropolitain - Attribution de subventions dans le cadre du Jazz Day 2018 et de la résonance à la Biennale des arts du cirque de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2018-2732 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Lyon bande dessinée organisation (LBDO) pour l'organisation de la journée professionnelle du Festival de BD 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2018-2733 - Givors - Lyon 7° - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Collèges publics - Dotations complémentaires - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2730, 218-2732 et 2018-2733. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2018-2736 - Rapport annuel 2017 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Frih comme rapporteur du dossier numéro 2018-2736. Madame Frih, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente FRIH, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente FRIH.

N° 2018-2737 - Prise en charge exceptionnelle des amendes pour infraction au Code de la route - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Kabalo comme rapporteur du dossier numéro 2018-2737. Monsieur Kabalo était particulièrement favorable au dossier 2018-2737.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD en remplacement de M. le Vice-Président KABALO absent momentanément.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2018-2741 - Collecte séparée des déchets diffus spécifiques - Revalorisation du barème de soutien aux collectivités - Avenant à la convention avec la société EcoDDS - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2018-2742 - Rillieux-la-Pape - Déchèterie - Extension et réhabilitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Conseillère déléguée Baume comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2741 et 2018-2742. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

N° 2018-2743 - Albigny sur Saône – Champagne au Mont d'or – Collonges au Mont d'Or – Couzon au Mont d'Or – Curis au Mont d'Or - Limonest - Lissieu – Poleymieux au Mont d'Or – Saint Cyr au Mont d'Or – Saint Didier au Mont d'Or – Saint Germain au Mont d'Or – Saint Romain au Mont d'Or - Plan départemental métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée (PDMIPR) - Approbation du réseau - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2018-2744 - Préservation et valorisation de la trame verte - Convention-cadre de partenariat avec le CEN Rhône-Alpes pour la période 2018-2020 - Attribution de subventions au CEN Rhône-Alpes, à la LPO du Rhône, à la FRAPNA du Rhône, à Arthropologia, à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône, à la Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, au CDRP et au CBNMC - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2018-2745 - Cailloux-sur-Fontaine - Charbonnières-les-Bains - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines-Charpieu - Fleurieu sur Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines Saint-Martin - Francheville - Genay - La Tour-de-Salvagny - La Mulatière - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins – Rillieux la-Pape - Rochetaillée sur Saône – Saint Genis Laval – Saint Genis les Ollières – Sainte Foy lès Lyon – Tassin la Demi Lune - Vénissieux - Projets nature - Espaces naturels sensibles (ENS) 2018 - Plateau des Grandes Terres, vallon du ruisseau des Échets, vallons de Serres, des Planches et de la Beffe, vallon de l'Yzeron, plateau des Hautes Barolles, plateau de Méginand, Sermenaz, vallon des Torrières, Biézin nature et Yzeron aval - Conventions de délégation de gestion avec les Communes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2018-2754 - Attribution d'une subvention au Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) pour son programme d'actions 2018 - Adhésion à la charte assainissement non collectif (Qualit'ANC) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-2755 - Coopération décentralisée - Nouveau programme 3F avec la Région Haute-Matsiatra sur 3 ans - Année 1 - Mise en place d'une filière d'assainissement intégrée pour la Commune de Fianarantsoa à Madagascar - Attribution d'une subvention - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2743 à 2018-2745, 2018-2754 et 2018-2755.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller DIAMANTIDIS absent momentanément : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Une note au rapporteur pour le dossier numéro 2018-2744 a été déposée sur les pupitres :

* Après le paragraphe "Il est proposé au Conseil de la Métropole de renouveler [...] 2016-2018." de l'exposé des motifs, il convient d'ajouter les paragraphes suivants :

"Il est proposé au Conseil d'approuver la mise en œuvre de partenariats avec :

- le CEN Rhône-Alpes, avec la mise en place d'une convention de partenariat sur 3 années, et une extension des missions sur les champs captants de la garenne à Meyzieu,
- la Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône,
- la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (FRAPNA) du Rhône,
- Arthropologia,
- la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon,
- la Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- le Comité départemental de randonnée pédestre du Rhône (CDRP),
- le Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC),

pour mener des actions :

- de connaissance de la flore et de la faune du territoire,
- d'accompagnement des services de la Métropole dans la préservation de la biodiversité,
- de médiation avec la population (en cas de présence de nombreux corbeaux, par exemple),

- de gestion de milieux naturels particuliers comme les champs captants de Crépieux Charmy ou les berges de Saône.

De plus, le partenariat avec le CDRP vient accompagner le développement du réseau des sentiers du plan départemental-Métropole des itinéraires de randonnées et de promenade."

* Dans l'exposé des motifs, il convient de remplacer le paragraphe :

"En 2017, le budget de fonctionnement, pour les actions de protection, de connaissance et de valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel était de 232 625 €. Le budget proposé pour 2018 est de 234 250 €"

par le suivant :

"En 2017, le budget de fonctionnement, pour les actions de protection, de connaissance et de valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel était de 232 615 €. Le budget proposé pour 2018 est de 232 625 €"

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pris part ni aux débats ni au vote (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*) :

- sur le dossier n° 2018-2744 : M. Bruno CHARLES, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes ;

- sur le dossier n° 2018-2754 : M. Jean Paul COLIN, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'orientation du Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE en remplacement de M. le Conseiller DIAMANTIDIS absent momentanément.

N° 2018-2746 - Curis au Mont d'Or - Lyon - Vénissieux - Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions aux Communes de Curis-au-Mont-d'Or et Vénissieux et aux associations La Légumerie, Vol'Terre Part-Dieu et le Passe-jardins - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller David comme rapporteur du dossier numéro 2018-2746. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le Conseiller DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Et bon anniversaire, monsieur David. Madame la Maire du cinquième arrondissement, bon anniversaire également.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

N° 2018-2748 - Actions et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon dans le domaine de la gestion des eaux pluviales et des ruissellements, de l'eau potable et l'assainissement - Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-2749 - Réhabilitation et grosses réparations des bassins et ouvrages de l'ancien Département du Rhône - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-2750 - Réhabilitation des réseaux dans le périmètre des captages - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-2751 - Lissieu - Reconstruction de la station d'épuration de Lissieu Bourg - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-2752 – Saint Didier au Mont d'Or - Station de pompage des Ardelets - Travaux de rénovation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-2753 - Givors - Eaux usées - Réhabilitation des réseaux visitables du centre-ville - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2748 à 2018-2753. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2018-2761 - Sécurité des équipements gaz dans les logements - Convention de partenariat avec Gaz réseau distribution France (GRDF) et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur du dossier numéro 2018-2761. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2018-2762 - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie - Accompagnement des riverains ayant des prescriptions de travaux sur leur habitation privée existante - Autorisation de signer un accord-cadre à la suite d'un appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2762. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2018-2767 - Bron - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape – Saint Fons – Saint Genis Laval – Saint Priest – Vaulx en Velin - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Définition du cadre d'intervention de la Métropole de Lyon pour le financement des programmes d'actions annuels au titre de l'année 2018 - Délégation à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Képénékian comme rapporteur du dossier numéro 2018-2767. Monsieur Képénékian, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN.

N° 2018-2771 - Vénissieux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Vénissy - Compte-rendu financier au concédant - Année 2017 - Perception du solde de la subvention dans le cadre de la convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère Peytavin comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2771. Madame Peytavin, vous avez la parole.

Mme la Conseillère PEYTAVIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. C'est ma fête, si vous voulez me la souhaiter !

M. LE PRESIDENT : Bonne fête, Yolande Peytavin. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère PEYTAVIN.

N° 2018-2774 – Lyon 4° - Aménagement de la petite place de la Croix-Rousse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2774. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-2775 – Lyon 2° - Pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache - Requalification du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP), réaménagement et piétonnisation de la voûte ouest - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRESIDENT : Le dossier 2018-2775 est retiré.

(Retiré de l'ordre du jour).

N° 2018-2776 - Cailloux sur Fontaines - Charly – Collonges au Mont d'Or – Fontaines sur Saône - Montanay – Poleymieux au Mont d'Or - Quincieux – Rochetaillée sur Saône – Saint Genis les Ollières – Sathonay-Camp - Solaize - Application de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) dans la Métropole de Lyon - Pack ADS - Convention avec les communes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Veron comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2776. Monsieur Veron, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VERON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VERON.

**Question orale du groupe Communiste, Parti de gauche et républicains
relative au Projet régional de santé**

M. LE PRESIDENT : Il y a une question orale du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain sur le projet régional de santé. C'était monsieur Genin qui la portait. Je vous demande juste quelques minutes d'attention, s'il vous plaît. Merci.

Mme la Conseillère BURRICAND : Cette question d'actualité est posée conjointement avec le GRAM.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Genin n'est plus là.

Mme la Conseillère BURRICAND : Pourtant, c'est une question importante. Je vais essayer de faire le plus vite possible.

Notre groupe s'est adressé par courrier à monsieur le Président Kimelfeld le 13 avril pour lui demander de mettre à l'ordre du jour de cette assemblée métropolitaine le Projet régional de santé en Auvergne Rhône-Alpes. Ce projet présente en effet, concernant les politiques de santé, le cadre d'orientation stratégique 2018/2028, le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité et le document-cadre de l'évaluation du Projet régional de santé Auvergne Rhône-Alpes 2018-2028. Depuis 2016, ce projet est établi pour 10 ans contre 5 ans auparavant, raison de plus pour s'en préoccuper !

Un arrêté de l'ARS du 29 janvier invite les collectivités de notre région à faire part de leur avis sur ces documents par délibération, sans quoi il sera considéré que ces collectivités n'ont pas d'avis. Il est vrai, monsieur le Président, que cet arrêté est resté très confidentiel et que les collectivités n'en ont pas été informées. C'est d'ailleurs ce qui a conduit Michèle Picard, Maire de Vénissieux et Conseillère métropolitaine, à demander que le délai de consultation soit prorogé de deux à trois mois pour permettre aux collectivités et leurs élus de prendre connaissance des documents et de rendre un avis par délibération.

Nous précisons qu'à la suite de cette consultation, le PRS peut être modifié en fonction des remarques émises par les différentes collectivités et institutions consultées.

Monsieur le Président, nous sommes un peu étonnés que ce document n'ait pas été transmis à l'assemblée pour débat et avis et que notre grande, moderne et performante collectivité soit passée à côté de documents aussi importants pour la vie des habitants de l'agglomération, d'autant que les débats sur la santé, la prévention, l'accès aux soins --notamment pour les plus démunis-- s'invitent régulièrement ici, et pour cause. Nous pensons que nous aurions tous un avis pour cet important document !

Nous nous étonnons d'autant plus que vous savez comme nous que la colère est grande dans ce secteur, aussi bien du point de vue des usagers que des personnels : délais d'attente de plus en plus longs, pénurie d'ophtalmologues, de pédiatres, de gynécologues ; soins coûteux et aussi ras-le-bol et action des personnels des EHPAD, des personnels hospitaliers, des personnels des urgences. Nous avons participé, il y a quelques jours, à une soirée de solidarité avec les personnels des urgences du Vinatier qui nous ont fait part de leurs conditions de travail indignes pour eux et pour les malades : manque de personnels, manque de lits, manque de sécurité. C'est un gros effort que nous demandons à ces agents publics et le désarroi des patients et familles, notamment dans ce secteur de la psychiatrie, est grand lorsqu'ils constatent la misère de certains services publics, d'autant que les CMP ne peuvent pas accueillir en ville toutes les demandes de soins, ce qui ajoute encore du monde aux urgences.

Nous savons aussi la mobilisation autour de Henry Gabrielle.

Je vous rappelle la lettre-pétition adressée en septembre 2017 par les médecins hospitaliers à madame Buzyn, Ministre de la Santé : "Nous vivons un plan triennal d'économies avec des réductions de moyens baptisées souvent "restructurations", "amélioration de l'efficacité", "virage ambulatoire", dont les conséquences sont des fermetures de lits par centaines, du retard de prise en charge, l'embouteillage aux urgences, une prise de risque, l'abandon thérapeutique, l'impossibilité de faire hospitaliser les patients les plus fragiles". "Or --poursuivaient ces médecins--, nous constatons que vous vous inscrivez dans la continuité de votre prédécesseur en accélérant les groupements hospitaliers de territoire, donc les fermetures de structures". Ce sont en effet 15 milliards d'économies sur cinq ans qui sont annoncés par le Gouvernement, dont 4 milliards en 2018.

Au-delà des personnels, la commission spécialisée de l'organisation des soins, appelée à émettre un avis sur ce projet a émis un avis défavorable à l'unanimité pour diverses raisons dont : "le travail des instances de démocratie sanitaire n'a pas été facilité et ne permet pas de rendre un avis éclairé sur l'organisation de l'offre de soins", "le risque de concentration de l'offre de soins, de fragilisation de l'offre de soins de proximité et d'impacts sur l'évolution des emplois" est très important et elle regrette qu'aucune évaluation de la gestion des ressources humaines médicales et non médicales n'est réalisée et aucun dispositif d'accompagnement ne semble prévu dans le cadre de ces réorganisations".

Plusieurs assemblées départementales ont rendu un avis sur ce PRS, souvent négatif.

Monsieur le Président, alors que les agents hospitaliers, ceux des EHPAD descendent dans la rue pour dire ce qui ne peut plus durer, nous ne pouvons nous rendre complices d'un silence valant assentiment sur un projet qui engage pour dix ans la politique de santé dans notre métropole comme dans toute la région, tout cela parce que l'information a été mal faite par l'ARS et parce que ce document n'a pas été mis en débat.

Nous vous demandons donc, monsieur le Président, de vous adresser à l'ARS pour que la consultation soit prorogée et que les élus métropolitains puissent prendre connaissance des documents et rendre un avis éclairé qui doit *a priori*, selon l'arrêté, se faire par une délibération de l'assemblée.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Burricand, vous avez raison sur la dernière question. Et je souscris, pour la deuxième fois dans ce Conseil, à la proposition de madame Picard. Je suis tout à fait d'accord parce que les délais qui nous ont été imposés par l'ARS étaient extrêmement contraints. D'ailleurs, beaucoup de Communes n'ont pas répondu, la Région n'a pas répondu et un certain nombre d'autres collectivités n'ont pas eu le temps de répondre. J'ai souhaité, pour ma part, répondre dans une espèce "d'urgence", pour pouvoir prendre date pour pouvoir nous manifester. Nous demanderons –comme l'ont fait d'autres collectivités– que les délais soient rallongés pour nous permettre d'avoir une discussion à travers une délibération en commission des Affaires sociales, pour ensuite proposer une délibération au Conseil.

Voilà ce que je peux vous en dire.

Je vous souhaite un très bon week-end. Merci beaucoup.

(La séance est levée à 19 heures 30).

Annexe (1/2)

Question orale du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain

Projet régional de santé

Communistes, Parti de gauche & républicains

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU VENDREDI 27 AVRIL 2018

QUESTION ORALE... PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ...

Notre groupe s'est adressé par courrier au Président Kimelfeld le 13 avril pour lui demander de mettre à l'ordre du jour de cette assemblée métropolitaine le Projet régional de santé Auvergne Rhône-Alpes. Ce projet présente en effet, concernant les politiques de santé, le cadre d'orientation stratégique 2018/2028, le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité et le document cadre de l'évaluation du Projet régional de santé Auvergne Rhône-Alpes 2018-2028. Depuis 2016, il est établi pour 10 ans contre 5 ans auparavant, raison de plus pour s'en préoccuper !

Un arrêté du 29 janvier invite les collectivités de notre région à faire part de leur avis sur ces documents par délibération, sans quoi il sera considéré que ces collectivités n'ont pas d'avis. Il est vrai, monsieur le Président, que cet arrêté est resté très confidentiel et que les collectivités n'en ont pas été informées. C'est d'ailleurs ce qui a conduit Michèle Picard, Maire de Vénissieux et conseillère métropolitaine, à demander que le délai de consultation soit prorogé de deux à trois mois pour permette aux collectivités et leurs élus de prendre connaissance des documents et de rendre un avis par délibération.

Nous précisons qu'à la suite de cette consultation, le PRS peut être modifié en fonction des remarques émises par les différentes collectivités et institutions consultées.

Nous nous étonnons, monsieur le Président, que ce document n'ait pas été transmis à l'assemblée pour débat et avis et que notre grande, moderne et performante collectivité soit passée à côté de documents aussi importants pour la vie des habitants de l'agglomération d'autant que les débats sur la santé, la prévention, l'accès aux soins -notamment pour les plus démunis- s'invitent régulièrement ici et pour cause. Nous ne saurions penser que nous n'avons pas d'avis pour cet important document !

Nous nous étonnons d'autant plus que vous savez, comme nous, que la colère est grande dans ce secteur, aussi bien du point de vue des usagers que des personnels : délai d'attente de plus en plus long ; pénurie d'ophtalmologues, de pédiatres, de gynécologues ; soins coûteux et aussi ras-le-bol et action des personnels des EHPAD, personnels hospitaliers, personnels des urgences. Nous avons participé, il y a quelques jours, à une soirée de solidarité avec les personnels des urgences du Vinatier qui nous ont fait part de leurs conditions de travail indignes pour eux et pour les malades : manque de personnels, manque de lits, manque de sécurité. Est-ce que nous mesurons l'effort que nous demandons à ces agents publics et le désarroi des patients et familles lorsqu'ils constatent la misère de certains services publics ? Et les CMP ne peuvent accueillir en ville toutes les demandes de soins, faute de personnels notamment, ce qui fait encore gonfler les demandes aux urgences.

Nous savons aussi la mobilisation autour de Henry-Gabrielle.

... / ...

la métropole
GRAND LYON

Annexe (2/2)

Je vous rappelle la lettre-pétition adressée en septembre 2017 par les médecins hospitaliers à madame Buzyn, ministre de la Santé : « *Nous vivons un plan triennal d'économies avec des réductions de moyens baptisées souvent "restructurations", "amélioration de l'efficience", "virage ambulatoire", ... dont les conséquences sont des fermetures de lits par centaines, du retard de prise en charge, l'embouteillage aux urgences, une prise de risque, l'abandon thérapeutique, l'impossibilité de faire hospitaliser les patients les plus fragiles* ». « Or, poursuivaient ces médecins, *nous constatons que vous vous inscrivez dans la continuité de votre prédécesseur en accélérant les Groupements hospitaliers de territoire, donc les fermetures de structures*. » Ce sont en effet 15 milliards d'économie sur 5 ans qui sont annoncés par le Gouvernement, dont 4 milliards en 2018.

Appelée à émettre un avis sur ce projet, la commission spécialisée de l'organisation des soins a émis un avis défavorable à l'unanimité pour diverses raisons dont : « *le travail des instances de démocratie sanitaire n'a pas été facilité et ne permet pas de rendre un avis éclairé sur l'organisation de l'offre de soins* », « *le risque de concentrations de l'offre de soins, de fragilisation de l'offre de soins de proximité et d'impacts sur l'évolution des emplois* », « *qu'aucune évaluation de la gestion des ressources humaines médicales et non médicales n'est réalisée et aucun dispositif d'accompagnement ne semble prévu dans le cadre de ces réorganisations* ».

Monsieur le Président, alors que les agents hospitaliers, ceux des EHPAD descendent dans la rue pour dire ce qui ne peut plus durer, nous ne saurions nous rendre complices d'un silence valant assentiment sur un projet qui engage pour 10 ans la politique de santé dans notre métropole comme dans toute la région, tout cela parce que ce document n'a pas été mis en débat. Nous vous demandons de vous adresser à l'ARS pour que la consultation soit prorogée et que les élus métropolitains puissent prendre connaissance des documents et rendre un avis éclairé.

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 17 septembre 2018.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Sarah Peillon
